



GUIDE PRATIQUE

Extrémisme violent nihiliste et exploitation sadique en ligne

repérer, comprendre, protéger

Édition 2026/02

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION e-ENFANCE/3018

INTRODUCTION

CHIFFRES CLÉS

COMMENT UTILISER CE GUIDE

PARTIE I :

L'exploitation sadique nihiliste : une forme d'extrémisme violent fondé sur la prédation, la domination et la recherche de statut dans une culture du chaos sociétal

- A. Définition et méthodologie
- B. L'architecture de The Com : un écosystème structuré par la recherche de statut
- C. Le gradient idéologique : nihilisme et occultisme comme matrices, accélérationnisme comme héritage
- D. Généalogie des réseaux : de l'edgysphere à la prédation organisée
- E. Les environnements numériques : pourquoi certaines architectures facilitent l'emprise

PARTIE II :

Mineurs et emprise : approche psychologique et sociologique du phénomène, de son déclenchement à ses conséquences

- A. Des besoins développementaux exploités par les réseaux
- B. La mécanique de l'emprise : vulnérabilités et tactiques de manipulation
- C. Les conséquences de l'emprise : du trauma individuel au brouillage des rôles entre victimes et auteurs

PARTIE III :

Repérer, signaler, protéger et orienter : perspectives pratiques et recommandations pour une réponse coordonnée

- A. Repérer : indicateurs et signaux d'alerte
- B. Vers qui se tourner et comment : signalement et prise en charge
- C. Fiches opérationnelles par profession
 - Aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse*
 - Professionnels du champ sanitaire et médico-social*
 - Personnels de l'éducation nationale*
 - Péri/extra scolaires et accueils collectifs de mineurs*
 - Professionnels du sport*
- D. Que dit la loi ?
- E. Recommandations : construire une réponse humaine et institutionnelle intégrée

CONCLUSION

GLOSSAIRE

ANNEXES

- Annexe 1 : Fiches détaillées des principaux groupes
- Annexe 2 : Tableaux juridiques complets

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Les violences numériques évoluent plus vite que les réponses qu'on leur oppose. Les professionnels qui accompagnent des enfants et des adolescents sont souvent les premiers à voir un signe, et rarement ceux qui ont les clés de repérage pour en mesurer la portée. C'est pour eux que l'Observatoire e-Enfance/3018 produit ces guides pratiques.

Chacun transforme des connaissances dispersées en outils utilisables : enjeux de compréhension, indicateurs de repérage, circuits de signalement, conduites à tenir par métier. Ce guide n'est ni un outil de diagnostic, ni une grille de détection automatique. Il aide à se poser des questions, à ne pas rester seul face à une situation préoccupante et à mobiliser les bons interlocuteurs dans une temporalité cohérente dans la prise en charge du mineur. Selon le thème traité dans les guides pratiques, l'éclairage porte sur des phénomènes, des ressources, des dispositifs, des publics différents. Mais le socle reste le même : un langage partagé entre éducation, santé, social, justice et forces de sécurité, au service de la protection des mineurs.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Marie Legouaïs, étudiante à Sciences Po Paris et stagiaire à l'Observatoire e-Enfance/3018, pour son immense travail de recherche, d'analyse et de rédaction de ce guide consacré à l'extrémisme violent nihiliste et à l'exploitation sadique en ligne, deux phénomènes qui visent particulièrement les mineurs.

L'équipe de l'Observatoire.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION e-ENFANCE/3018

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique depuis 2010, l'Association e-Enfance/3018 a été pionnière dans la prise de conscience des risques numériques pour les jeunes. Elle agit sur un large public : mineurs, jeunes majeurs, parents, professionnels et grand public, en combinant sensibilisation, accompagnement, prévention et intervention. L'Association porte aujourd'hui le numéro national gouvernemental 3018, service d'aide et d'accompagnement gratuit. Les sollicitations sont traitées immédiatement, de manière confidentielle, par des équipes composées de psychologues, de juristes spécialisés en droit du numérique, droit pénal et droit de la protection de l'enfance. Tous sont diplômés et salariés de l'Association.

L'action de l'Association e-Enfance/3018 repose sur quatre pôles complémentaires et interdépendants :

- **Le premier pôle, la prévention**, consiste en plus de 280 000 jeunes et adultes (parents et professionnels) rencontrés chaque année lors de sessions d'information et de sensibilisation, afin de développer les compétences numériques des jeunes, prévenir les comportements à risque, affiner leur esprit critique et favoriser une culture du respect en ligne.
- **Le deuxième pôle, la ligne d'écoute 3018**, constitue le cœur opérationnel du dispositif. Les équipes évaluent les situations, accompagnent les victimes, qualifient les contenus, transmettent les signalements aux plateformes et orientent vers des dispositifs juridiques ou psychologiques, ainsi que vers les institutions partenaires selon les besoins (police, justice, services sociaux, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Sports...).
- **Le troisième pôle, le plaidoyer**, vise à faire évoluer les cadres d'action publique à l'échelle nationale, européenne et internationale, ainsi que les pratiques des acteurs du numérique afin de garantir un environnement numérique dans lequel l'intérêt supérieur de l'enfant et la réalisation effective de ses droits constituent des considérations primordiales.

- Enfin, **le quatrième pôle, l'Observatoire e-Enfance/3018**, créé en juin 2025, analyse et documente les violences numériques. Il identifie les tendances émergentes et les modes opératoires liés au cyberharcèlement, à l'extorsion sexuelle, au grooming ou encore à la diffusion non consentie d'images intimes. Il réalise des études, des rapports et des analyses destinés aux pouvoirs publics, aux professionnels et au grand public, tout en assurant une veille sur les menaces numériques, y compris les usages criminels des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle. Grâce à son réseau partenarial national et international, l'Observatoire alimente des projets pluridisciplinaires et contribue à l'amélioration des politiques de protection des mineurs en ligne.

Le 8 novembre 2024, l'Arcom a désigné le 3018 comme premier signaleur de confiance en France dans le cadre du règlement européen sur les services numériques (DSA)¹. Ce statut oblige les plateformes soumises au DSA à traiter de manière rapide et prioritaire les signalements documentés transmis par le 3018 via un canal dédié. Cette reconnaissance institutionnalise une activité déjà exercée depuis près de 15 ans par l'Association, jusque-là fondée sur des partenariats volontaires avec certaines plateformes. Elle confère au 3018 un rôle officiel central comme interface opérationnelle entre les jeunes victimes, les plateformes et les autorités publiques.

¹ Le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act), entré en application le 17 février 2024, vise à responsabiliser les plateformes numériques, à lutter contre les contenus illicites et à mieux protéger les utilisateurs, notamment les mineurs.

INTRODUCTION

Les professionnels intervenant auprès des jeunes sont aujourd'hui confrontés à l'émergence de formes de violences en ligne dites nihilistes qui échappent aux catégories d'analyse traditionnellement mobilisées. Une même situation peut associer extorsion sexuelle, production contrainte de contenus d'abus sexuels, automutilation ou suicide sous contrainte, cyberharcèlement, actes de cruauté envers les animaux, diffusion de contenus gore et violents parfois à caractère terroriste. Ces phénomènes se situent à l'intersection de plusieurs champs à savoir de la protection de l'enfance, des violences sexuelles, de la cybercriminalité, de la santé mentale et de la prévention de l'extrémisme

Les travaux récents consacrés à l'exploitation sadique en ligne (*Sadistic Online Exploitation*, SOE) et à l'extrémisme violent nihiliste (EVN) montrent que ces violences s'inscrivent dans des communautés numériques décentralisées, dont ***The Com (dont les réseaux CVLT et 764² ont dernièrement été mis en avant dans les médias)*** constitue l'exemple le plus documenté. Plus que l'adhésion à une idéologie structurée, ces réseaux reposent sur une culture de la domination, de l'humiliation et de la violence, où la capacité à exercer une emprise sur autrui constitue une source de reconnaissance sociale. Dans ce contexte, les vulnérabilités affectives, relationnelles et développementales des mineurs ne représentent pas de simples facteurs de risque mais sont activement recherchées et exploitées. Les jeunes peuvent ainsi occuper des positions évolutives, parfois simultanées, de victime, de producteur contraint de contenus, ou dans certaines trajectoires, d'auteur de violences, rendant ces situations particulièrement complexes à identifier et à prendre en charge.

Si les signalements liés à ces phénomènes connaissent une progression rapide, ils demeurent encore insuffisamment connus des professionnels. Les premiers intervenants sont souvent confrontés à des manifestations qui, considérées isolément, semblent relever de problématiques distinctes, typiquement de la radicalisation ou de l'extorsion sexuelle. La difficulté réside moins dans l'identification de chaque indice que dans leur mise en relation. Dans un environnement numérique en constante évolution, où les groupes, les appellations et les plateformes se transforment rapidement, la compréhension des mécanismes apparaît plus pérenne que la seule connaissance des réseaux eux-mêmes.

Le présent guide adopte ainsi une approche centrée sur les mécanismes de recrutement, d'emprise et d'exploitation des mineurs. Il poursuit un double objectif : proposer une grille de lecture commune permettant de mieux comprendre ces phénomènes, tout en fournissant des repères opérationnels pour leur détection, leur évaluation et leur prise en charge. Il ne s'agit ni de pathologiser les conduites adolescentes. L'enjeu est, au contraire, de distinguer les expérimentations propres à l'adolescence des situations où s'installent des mécanismes de contrainte, d'emprise et de violence.

→ Destiné aux professionnels de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance, du secteur social et judiciaire, ce guide propose une approche transversale articulant connaissances scientifiques, cadre juridique et recommandations pratiques. Après avoir présenté le phénomène et son environnement numérique, il examine les vulnérabilités développementales exploitées, les mécanismes d'emprise et leurs conséquences. Il se conclut par des repères opérationnels portant sur la détection, le signalement, l'orientation des victimes et des fiches pratiques destinées aux différents professionnels.

² CVLT et 764, deux réseaux criminels de la mouvance The Com et spécialisés dans l'exploitation sexuelle sadique de mineurs, sont présentés plus en détail dans la figure 3 (p.19).

CHIFFRES CLÉS

Une mouvance émergente, transnationale et sous-estimée

Les données disponibles ne permettent pas de mesurer précisément le nombre total de victimes ou de membres de The Com. Elles montrent toutefois une progression rapide du phénomène, son internationalisation et la forte présence de mineurs parmi les victimes comme parmi les auteurs.

Une progression rapide des signalements

- **1 enfant sur 4** dans le monde serait confronté à de la **sollicitation sexuelle en ligne** durant son enfance.³
- En **2025**, le NCMEC⁴ a recensé plus de **3 000 signalements liés à l'exploitation sadique en ligne de mineurs**, soit une **augmentation de plus de 125 % en un an**.⁵
- La même année, la CyberTipline⁶ a reçu 1,4 million de signalements de sollicitation sexuelle en ligne, soit une hausse de 156 %, dont plus de **80 000 signalements d'extorsion sexuelle**.⁷

Des victimes et des auteurs très jeunes

- Les **victimes** sont généralement **âgées de 11 à 17 ans**, avec des cas rapportés dès l'âge de 6 ans.⁸
- Dans une analyse portant sur des personnes arrêtées pour des faits liés à la mouvance, **l'âge moyen** est de **20,4 ans pour les auteurs et de 15,3 ans pour les victimes**. Le plus jeune auteur identifié avait 11 ans.⁹

Une dimension internationale confirmée par les arrestations

- Aux États-Unis, au 20 décembre 2025, 31 personnes avaient fait l'objet de poursuites fédérales pour des faits liés à 764, CVLT ou Greggys Cult, dont 22 directement associées à 764. **82 % des membres de 764 poursuivis avaient moins de 25 ans** et tous les individus poursuivis dans cet échantillon étaient des hommes.¹⁰
- En février 2026, le FBI indiquait suivre plus de 350 dossiers liés à 764 et à des réseaux apparentés.¹¹
- Une analyse de la mouvance évoque **plus de 200 personnes arrêtées dans 28 pays**, selon un périmètre incluant davantage de groupes affiliés.¹²

³ *Childlight - Childlight*. (s. d.). Childlight. [lien](#)

⁴ Le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) est une organisation américaine à but non lucratif spécialisée dans la lutte contre la disparition et l'exploitation sexuelle des mineurs. Il reçoit notamment les signalements de contenus pédocriminels effectués par les plateformes numériques et les transmet aux autorités compétentes.

⁵ *CyberTipline Data*. (s. d.). National Center For Missing & Exploited Children. [lien](#)

⁶ La CyberTipline est le point central de signalement des contenus pédocriminels et des faits d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne. Les fournisseurs de services américains ont l'obligation légale d'y signaler les contenus manifestes qu'ils détectent (18 U.S.C. § 2258A). Le public peut aussi y déposer des signalements.

⁷ *The Work Never Stops : A First Look at NCMEC's 2025 Data*. (s. d.). National Center For Missing & Exploited Children. [lien](#)

⁸ National Counterterrorism Innovation, Technology, and Education (NCITE) Center (2025) Prosecuting Nihilistic Violent Extremism : An Examination of Federal and State Charges Against 764 and Related Networks. A technical report based on work supported in part by the U.S. Department of Homeland Security under Grant Award Number, 20STTPC00001-06. Omaha, NE

⁹ ARGENTINO, Marc-André, « Beyond the Headlines : Arrest Data and Drivers of Nihilistic Violent Extremism in the Com Network », *From the Depths*, 18 septembre 2025, en ligne [lien](#)

¹⁰ National Counterterrorism Innovation, Technology, and Education (NCITE) Center (2025) Prosecuting Nihilistic Violent Extremism : An Examination of Federal and State Charges Against 764 and Related Networks. A technical report based on work supported in part by the U.S. Department of Homeland Security under Grant Award Number, 20STTPC00001-06. Omaha, NE

¹¹ FBI BOSTON, 19 février 2026 [lien](#) ;

Levine, M., Thomas, P., & Bruggeman, L. (2025, 6 mai). FBI has opened 250 investigations tied to violent online network « 764 » that preys on teens, top official says. ABC News. [lien](#)

¹² Institute for Strategic Dialogue, Global Internet Forum to Counter Terrorism GIFCT, Global network on Extremism and Technology GNET *Beyond Extremism : Platform Responses to Online Subcultures of Nihilistic Violence*, février 2026. [lien](#)

Le projet COMPASS d'Europol¹³ qui vise à renforcer la coopération internationale afin de prévenir, détecter et poursuivre les activités criminelles du réseau The Com, associe des services de plusieurs continents, dont la France, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et de nombreux États européens.

Ses premiers résultats font état de :

- 30 auteurs arrêtés ;
- 62 victimes identifiées ou partiellement identifiées ;
- 179 auteurs identifiés ou partiellement identifiés ;
- 4 victimes mises en sécurité ;
- 9 actions communes de sensibilisation.

Une exposition facilitée par les environnements numériques

- En France, les jeux vidéo en ligne rassemblent en France 40 millions de personnes dont 4,8 millions d'enfants entre 10 et 17 ans, soit 92 % des enfants en France¹⁴.
- **En Europe, 11 millions d'enfants de moins de 13 ans se connectent chaque jour à Roblox.**¹⁵
- Environ 400 signalements concernant Roblox auraient été transmis à l'Office mineurs en 2024, avec une tendance à la hausse en 2025.
- D'après le baromètre sur le harcèlement et le cyberharcèlement des jeunes¹⁶ de l'Association e-Enfance réalisé en 2025, **67 % des enfants de 6 à 10 ans sont déjà présents sur au moins un réseau social ou une messagerie privée**, avec la possibilité d'être contactés par des inconnus.
- **Un tiers des mineurs** qui signalent au 3018 des **faits de violence survenus sur Discord sont âgés de moins de 15 ans.**

Le 3018, un poste d'observation des vulnérabilités exploitées par ces réseaux

- Le 3018 a reçu **124 500 sollicitations** en 2025 et traité **44 028 contacts**. Les personnes qui le contactent ont 15 ans en moyenne. 85 % sont directement victimes. C'est précisément le public visé par 764 et les réseaux apparentés : des mineurs présents sur des espaces où des inconnus peuvent les contacter.
- Plus de **150 appels** liés à des crises suicidaires ont été reçus par le 3018 en 2025. Ce chiffre ne mesure pas l'activité de 764. Il révèle la détresse psychique d'une partie des jeunes qui sollicitent le service. Or l'incitation à l'automutilation et au suicide est au cœur du mode opératoire de ces réseaux, qui repèrent et ciblent des mineurs fragilisés.
- Les données de santé mentale recueillies par le 3018 doivent donc être lues au regard de ces phénomènes. Elles renvoient à deux réalités : une vulnérabilité que les auteurs exploitent, et une conséquence possible des violences subies.

Ces chiffres sont des indicateurs de visibilité institutionnelle, pas un recensement exhaustif. Ils montrent toutefois que 764 et les réseaux apparentés constituent une menace transnationale, structurée autour de publics mineurs et d'espaces numériques ouverts au contact avec des inconnus.

¹³ Europol. (2026, 14 juillet). Project COMPASS. Europol. [lien](#)

¹⁴ Selon l'Essentiel du jeu vidéo, bilan du marché français 2025, paru en 2026 par SELL (Syndicats des éditeurs de logiciels de loisirs)

¹⁵ <https://e-enfance.org/elle-roblox-quand-un-jeu-en-ligne-devient-un-terrain-de-chasse-pour-les-pedocriminels/>

¹⁶ Étude réalisée par l'institut Audirep en mai 2025 pour l'Association e-Enfance/3018 avec le soutien de la Caisse d'Épargne

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Ce guide peut être lu de trois manières, selon le temps dont on dispose et la situation rencontrée.

→ **Vous disposez de cinq minutes.** Rendez-vous directement à la fiche réflexe de votre profession (partie III, C). Chaque fiche rassemble les signaux d'alerte, les réflexes à avoir, le tableau d'orientation et les contacts utiles.

→ **Vous êtes face à une situation.** Lisez la partie III : les indicateurs de repérage (A), les circuits de signalement (B) et la fiche correspondant à votre profession (C). Ces trois sections se suffisent à elles-mêmes et n'exigent pas la lecture préalable des parties I et II.

→ **Vous souhaitez comprendre le phénomène.** Lisez le guide en continu. La partie I décrit le milieu et son fonctionnement, la partie II les mécanismes psychologiques et sociaux à l'œuvre chez les mineurs, la partie III les réponses professionnelles et institutionnelles.

Ce document ne constitue ni un outil de diagnostic ni une grille de détection automatique. Aucun indicateur ne permet, à lui seul, de conclure à une situation d'exploitation. Le repérage repose sur un faisceau d'indices, leur évolution dans le temps et leur inscription dans une trajectoire individuelle. Les données présentées sont issues de la littérature scientifique, de rapports institutionnels et de l'expérience des acteurs spécialisés ; elles permettent d'éclairer les mécanismes du phénomène sans en mesurer l'ensemble de l'ampleur.

PARTIE I

L'exploitation sadique nihiliste : une forme d'extrémisme violent fondé sur la prédation, la domination et la recherche de statut dans une culture du chaos sociétal

L'irruption dans l'espace judiciaire de réseaux comme The Com¹⁷ a confronté les institutions à une menace qui déjoue leurs classifications. Un même dossier peut mêler extorsion sexuelle de mineurs, production de contenus pédocriminels, cybercriminalité, diffusion de propagande terroriste, de contenus gore, incitation à commettre une agression sexuelle, parfois incestueuse, incitation au suicide, torture d'animaux et projets d'attaque¹⁸, sans qu'aucun des cadres existants ne parvienne à en rendre compte dans sa totalité. Sans relever pleinement du terrorisme, de la pédocriminalité ou de la cybercriminalité, ces réseaux se logent dans les interstices de ces qualifications. Plusieurs travaux relèvent que cette position intermédiaire contribue à leur résilience en rendant difficile toute réponse institutionnelle unifiée.

Cette partie propose une clé de lecture de ce phénomène, désigné selon les milieux professionnels comme extrémisme violent nihiliste¹⁹ ou comme exploitation sadique en ligne²⁰. Elle défend la thèse selon laquelle ce qui fédère cet écosystème n'est pas une doctrine partagée, mais une culture de la reconnaissance dans laquelle la capacité à dominer, à humilier et à produire de la souffrance constitue une monnaie sociale²¹. L'idéologie y est mobilisée, mais le plus souvent comme un langage de la transgression plutôt que comme un projet politique, ce qui impose de l'analyser avec précaution sans pour autant la surestimer. Dans ce système, les mineurs ne sont pas des victimes collatérales : leur vulnérabilité est activement recherchée parce qu'elle possède une valeur au sein de la mouvance.²²

Cette première partie rassemble les principaux éléments nécessaires à la compréhension du phénomène. Elle définit d'abord ses contours, puis analyse son architecture sociale, son gradient idéologique, l'évolution des principaux réseaux qui le composent et le rôle joué par certaines architectures de plateformes en ligne dans son développement. L'objectif est de privilégier l'analyse des dynamiques plutôt que l'inventaire des

¹⁷ The Com désigne un réseau décentralisé de communautés en ligne impliquées dans des pratiques de manipulation, d'exploitation sexuelle, d'extorsion et de violences, principalement dirigées contre des mineurs. Le groupe s'organise autour de la recherche de statut par l'escalade de la violence.

¹⁸ European Union Agency for Law Enforcement Cooperation [Europol]. (2025, janvier). *The rise of online cult communities dedicated to extremely violent child abuse* ([Intelligence Notification No. 06/2025](#)).

¹⁹ À ce jour, il n'existe aucune définition de l'extrémisme violent nihiliste au niveau européen, cependant il désigne des formes de violence issues de communautés numériques décentralisées, dépourvues d'idéologie cohérente, où la violence est valorisée pour elle-même ou comme moyen d'accélérer l'effondrement de l'ordre social. Inscrit dans un écosystème criminel plus large, ce phénomène peut également être exploité par des acteurs malveillants pour servir leurs propres objectifs stratégiques.

Europol, *European Union Terrorism Situation and Trend Report*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2026, pp. 8 [lien](#)

²⁰ L'exploitation sadique en ligne (Sadistic Online Exploitation, SOE) désigne un écosystème numérique de violences, principalement animé par des adolescents, dans lequel la participation à des actes de violence, d'humiliation et d'exploitation constitue un mécanisme d'intégration, de reconnaissance et d'acquisition de statut au sein du groupe.

Goharian, Amanda, and Slotnick, Alexander (n.d.). *Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments*. Thorn (2026). [lien](#)

²¹ On désigne par **monnaie sociale** un bien dont la valeur ne tient pas à son utilité marchande mais à ce qu'il permet d'obtenir au sein d'un groupe : reconnaissance, respect, statut, accès à des espaces plus fermés. Dans ces réseaux, les contenus qui documentent une violence fonctionnent comme une telle monnaie : leur échange et leur circulation font monter leur détenteur dans la hiérarchie. Le même contenu conserve par ailleurs sa fonction coercitive à l'égard de la victime qu'il représente, dont il perpétue l'humiliation.

Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised Loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#)

²² Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025, pp. 4 et 6-11. [lien](#) ;

P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

acteurs, afin de doter les professionnels de la protection de l'enfance d'une grille de lecture leur permettant d'identifier les mécanismes de la menace et de repérer les mineurs exposés, qu'ils en soient victimes, auteurs ou à risque d'y être enrôlés.

A. Définition et méthodologie

Une mouvance émergente qui ne correspond à aucune catégorie existante

L'extrémisme violent nihiliste (EVN, ou NVE en anglais) ne correspond pas à une organisation unique, à une doctrine homogène ni à une catégorie pénale entièrement définie. Il désigne un ensemble de réseaux, de sous-cultures, de cellules et de trajectoires individuelles dans lesquels la violence, l'humiliation, la transgression et la volonté de semer le chaos acquièrent une valeur propre.²³

La première difficulté que pose cette mouvance est une difficulté de catégorisation. Les grilles du contre-terrorisme ont été conçues pour analyser des violences instrumentales, commises au service d'un objectif extérieur à elles-mêmes : imposer un régime, faire prévaloir une loi, obtenir l'indépendance d'un territoire ou provoquer une réaction politique déterminée. Dans ces cadres, l'acte violent est un moyen et l'idéologie fournit la fin. Le terme NVE désigne au contraire des conduites dans lesquelles la violence, la destruction et la glorification de la cruauté peuvent devenir des fins en elles-mêmes.²⁴

Cette inversion explique la difficulté de qualification. Un réseau qui extorque des mineurs, diffuse des contenus pédocriminels et de la propagande terroriste, organise du swatting²⁵ et incite à commettre des actes violents, allant jusqu'à pousser au suicide, ne correspond ni à une organisation terroriste, ni à un réseau pédocriminel classique, ni à une forme ordinaire de cybercriminalité. Ses racines sont pourtant cybercriminelles : The Com a d'abord été décrit comme un « *réseau social cybercriminel distribué* », avant que l'écosystème n'hybride ses activités, à partir de 2018, avec des réseaux d'exploitation sexuelle et de coercition.²⁶

Ainsi, assimiler l'ensemble de ces acteurs à une entité unique ou à une forme ordinaire de cybercriminalité conduirait à sous-estimer la singularité du phénomène. Les références au néonazisme, au satanisme, à l'occultisme, à l'accélérationnisme, au djihadisme, aux tueurs de masse ou à des imaginaires issus du gore existent bien. Toutefois, elles ne jouent pas toutes le même rôle et ne possèdent pas le même poids selon les groupes et les individus : certains membres adhèrent réellement à un corpus idéologique violent, d'autres ne les utilisent qu'à des fins de mise en scène ou de désensibilisation.²⁷

Nommer le phénomène : entre extrémisme violent nihiliste et exploitation sadique en ligne

Le terme « *Nihilistic Violent Extremism* » marque la volonté des autorités et des chercheurs de nommer cette menace. Aux États-Unis, le terme « *extrémisme violent nihiliste* » (*nihilistic violent extremism*) a été adopté en avril 2025 par le Department of Justice (DOJ) et le Federal Bureau of Investigation (FBI) comme nouvelle catégorie de classification du terrorisme.²⁸ Les autorités américaines en proposent toutefois une acception plus large que celle formulée initialement par Marc-André Argentino²⁹ en l'appliquant à des actes de violence dont les motivations sont ambiguës, multiples ou difficilement identifiables.

²³ International Centre for Counter-Terrorism, *Fury and Void : Legal Pathways to Counter 764*, octobre 2025. [lien](#)

²⁴ International Centre for Counter-Terrorism, *Fury and Void : Legal Pathways to Counter 764*, octobre 2025, pp. 4-6 et 10. [lien](#)
Europol, *European Union Terrorism Situation and Trend Report*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2026, pp. 8

[lien](#)
Institute for Strategic Dialogue, *Terror without ideology ? The rise of nihilistic violence*, 8 mai 2025. [lien](#)

²⁵ **Swatting** : Signalement mensonger d'une urgence grave afin de provoquer une intervention policière armée au domicile d'une victime.

²⁶ P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

²⁷ International Centre for Counter-Terrorism, *Fury and Void : Legal Pathways to Counter 764*, octobre 2025. [lien](#)

Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

²⁸ Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025, p. 5. [lien](#)

²⁹ Marc-André Argentino, Ph. D., est chercheur à Sécurité publique Canada (Team Lead, Open Source Unit) et chercheur associé au Global Network on Extremism & Technology (GNET), spécialisé entre autres dans l'extrémisme violent nihiliste.

La terminologie demeure débattue : elle ne doit ni servir à assimiler automatiquement certains groupes spécifiques à l'EVN, ni masquer les liens documentés de certains acteurs avec l'ultra-droite, l'accélérationnisme ou l'occultisme même lorsque ces liens relèvent d'un usage performatif plutôt que doctrinal. De plus, le qualificatif « *nihiliste* » peut favoriser une lecture partielle du phénomène, assimilé à une provocation ou à une sous-culture d'expérimentation chez les adolescents et les jeunes adultes. Il s'agit en réalité d'un écosystème d'extorsion et d'emprise qui cible des mineurs vulnérables et mobilise le grooming³⁰, la manipulation et la coercition psychologique.

Aussi, deux vocabulaires coexistent et ce rapport les emploie de manière distincte et volontairement asymétrique. Le champ du contre-terrorisme parle d'extrémisme violent nihiliste ce qui met l'accent sur la mouvance, ses imaginaires et sa dangerosité collective. Le champ de la protection de l'enfance parle quant à lui d'« *exploitation sadique en ligne* », une formulation qui met l'accent sur la sécurité de l'enfant, les dommages subis et les modalités d'emprise. **Nous employons donc cette expression pour décrire ce que subissent les mineurs.** Ce choix n'est pas neutre : selon le cadre mobilisé, un jeune peut être appréhendé soit comme une victime manipulée et contrainte, soit comme un individu engagé dans une dynamique de radicalisation.³¹ Il oriente ainsi l'évaluation vers la protection, l'aide aux victimes ou la justice, ce qui justifie une approche globale développée en partie III.

Le phénomène doit ainsi être analysé à l'intersection de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exploitation sexuelle, de la cybercriminalité, de la prévention de la radicalisation, de la santé mentale et du traitement des violences entre pairs. L'enjeu n'est pas de considérer tout adolescent exposé à des contenus choquants comme un futur auteur de violences ni d'assimiler toute victime à un auteur potentiel. Il s'agit plutôt de comprendre comment certains environnements numériques peuvent transformer des vulnérabilités (qui ne supposent pas un trouble psychique préalable, un jeune pouvant être fragilisé par une rupture relationnelle, du harcèlement ou un besoin de reconnaissance à un moment donné...), des pratiques de socialisation et une fascination pour la transgression en trajectoires de coercition, d'exploitation et, parfois, de passage à l'acte.

Positionnement, périmètre et méthode

Ce rapport propose une vision d'ensemble d'un phénomène dont les mineurs sont simultanément les cibles, les producteurs contraints et parfois les auteurs. Il privilégie l'analyse des mécanismes qui structurent ces réseaux plutôt que l'inventaire des cellules, des dissidences ou des alliances à un instant donné, dans la mesure où les noms, les pseudonymes et les hiérarchies évoluent rapidement et se reconfigurent après chaque dissolution. Inscrit dans une logique de protection de l'enfance, il accorde également une place à l'analyse des références idéologiques mobilisées par ces groupes. Comprendre leur origine, leur fonction et les raisons de leur juxtaposition, souvent hétérogène, constitue une condition essentielle pour évaluer une situation avec justesse. Il invite aussi à distinguer ce que recouvre l'implication d'un mineur : un acte réalisé sous la menace, une participation destinée à conserver sa place dans le groupe, une initiative de prédation. Ces situations peuvent se recouvrir, mais elles ne se comprennent pas de la même façon. Le comportement visible ne suffit pas à apprécier la marge de choix du jeune. Les groupes évoqués sont ainsi présentés comme des illustrations de mécanismes d'emprise, de socialisation et de violence, tandis que la grille de lecture proposée met l'accent sur les dynamiques qui perdurent au-delà des changements de noms ou d'organisations.

Les données disponibles reposent principalement sur des dossiers judiciaires publics, des notes institutionnelles, des enquêtes journalistiques et des travaux de veille spécialisés. Elles permettent d'identifier des mécanismes et des tendances sans pour autant mesurer précisément l'ampleur du phénomène : de nombreux dossiers restent inaccessibles au public, notamment lorsque les victimes ou les auteurs sont mineurs. Les chiffres cités doivent donc être compris comme des minimums documentés, et non comme un décompte exhaustif.

³⁰ **Grooming** : Processus de mise en confiance progressive d'un mineur en vue de son exploitation sexuelle.

³¹ Goharian, Amanda, and Slotnick, Alexander, Thorn. *Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments*. (2026). [lien](#)

B. L'architecture de The Com : un écosystème structuré par la recherche de statut

Cette difficulté de qualification n'est pas seulement terminologique : elle tient à la forme même que prennent ces réseaux. Comprendre pourquoi ils échappent aux catégories suppose d'examiner d'abord comment ils s'organisent.

Une décentralisation stratégique

The Com (The Community) renvoie à un ensemble transnational de communautés numériques engagées dans la cybercriminalité, l'extorsion, l'exploitation sexuelle, le harcèlement et la violence. **Ce n'est pas une organisation centralisée dotée d'une direction unique, de frontières d'adhésion claires et d'une chaîne de commandement stable, mais un écosystème.** Des groupes apparaissent, se transforment, se fragmentent, se concurrencent et se reconstituent, tout en partageant des méthodes, des espaces de communication, des archives, des figures de référence et des codes culturels. **Ses participants sont souvent des adolescents ou de jeunes adultes et ses victimes, fréquemment des mineurs du même âge ou plus jeunes.**³²

Son organisation ne répond pas au modèle d'une structure unique et hiérarchisée. The Com est un écosystème décentralisé d'espaces numériques qui se chevauchent, comprenant des chats, serveurs, forums, groupes affinitaires et réseaux d'acteurs partageant à des degrés variables des méthodes et des codes culturels. Des sous-groupes peuvent se spécialiser dans la cybercriminalité, l'extorsion sexuelle ou la violence hors ligne, mais ces frontières restent poreuses. Un même individu peut ainsi circuler entre plusieurs groupes, conserver des affiliations multiples ou fournir des services à d'autres acteurs sans appartenir durablement à une seule entité. Une analogie éclairante est celle d'une ligue sportive informelle. The Com en constitue l'environnement commun, avec ses espaces de circulation, ses codes, ses pratiques et ses logiques de réputation plutôt qu'une administration centrale. **Les groupes tels que 764, CVLT, NLM ou MKY (voir en annexe) peuvent alors être compris comme des équipes : ils possèdent des noms, des signes d'appartenance et des orientations dominantes, tout en partageant parfois des membres, des contenus ou des alliances.**³³

Cette décentralisation constitue une forme d'organisation adaptée au numérique. Les réseaux prévoient des canaux de secours et peuvent se regrouper après la fermeture d'un canal, une arrestation ou une mesure de retrait³⁴. L'arrestation de figures centrales du groupe 764 a ainsi été suivie de la fragmentation du groupe, de l'apparition de ramifications et de changements de nom, sans disparition de la communauté de référence. Cette capacité de recomposition rend les retraits de contenus et les interventions sur une seule plateforme insuffisants à eux seuls : une perturbation durable suppose une action coordonnée entre plateformes et une compréhension de l'ensemble du réseau.³⁵

Les trois piliers et leur porosité³⁶

Les travaux disponibles distinguent trois pôles d'activité, qui se recoupent constamment :

³² P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)
ARGENTINO, Marc-André, « Beyond the Headlines : Arrest Data and Drivers of Nihilistic Violent Extremism in the Com Network », *From the Depths*, 18 septembre 2025, en ligne [lien](#)

³³ Marc-André Argentino et Peter Smith, *Understanding the Relationship Between 764 And The Com Network*, 28 novembre 2025. [lien](#)
Europol, *European Union Terrorism Situation and Trend Report*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2026. [lien](#)

³⁴ Institute for Strategic Dialogue, *Global Internet Forum to Counter Terrorism GIFCT, Global network on Extremism and Technology GNET Beyond Extremism : Platform Responses to Online Subcultures of Nihilistic Violence*, février 2026, pp. 14, 23 et 25 [lien](#)

³⁵ Marc-André Argentino, G. Barrett et M. B. Tyler, *764 : The Intersection of Terrorism, Violent Extremism, and Child Sexual Exploitation*, Global Network on Extremism and Technology, 19 janvier 2024. [lien](#)

³⁶ Marc-André Argentino, *The Pillars of the Com Network*, *From the Depths*, 5 janvier 2025, [lien](#)

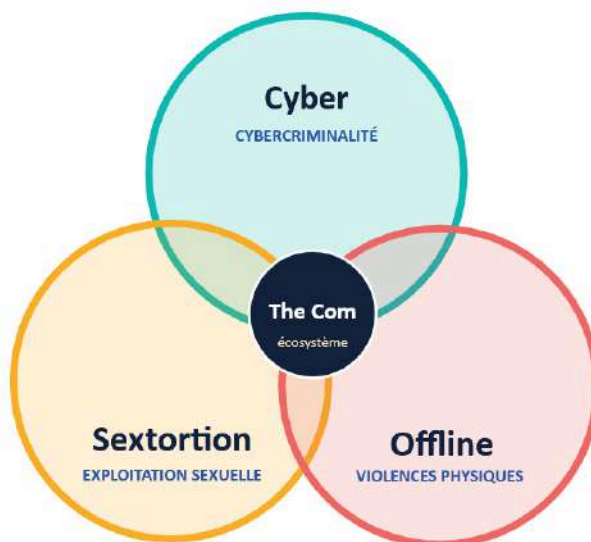
P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

International Centre for Counter-Terrorism, *Fury and Void : Legal Pathways to Counter 764*, octobre 2025, pp. 4-6 et 10. [lien](#)

Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

Les trois pôles de The Com

Un écosystème décentralisé et interconnecté



Les frontières restent poreuses : un même individu peut relever de plusieurs pôles à la fois.

Cyber Com

Cybercriminalité : socle historique du réseau

Intrusions, fraude, vol de données, rançongiciels, SIM swapping, doxing, swatting. Socle historique du réseau : une culture de la réputation criminelle fondée sur la diffusion "d'exploits".

Sexual extorsion Com

Exploitation sexuelle

Production de contenus pédocriminels, chantage, diffusion non consentie d'images intimes, coercition à l'automutilation. Une première image compromettante installe une relation de contrôle.

Offline Com

Violences dans le monde physique

Dégradations, incendies, agressions, attaques aléatoires ou ciblées, incitation à en commettre. La preuve de l'acte est convertie en statut au sein de la communauté.

Figure 2 : les piliers de The Com

La distinction entre ces trois pôles ne doit pas masquer leur imbrication. Un acteur du Cyber Com peut contribuer au doxing d'une victime exploitée par le Sextortion Com, une campagne de swatting peut punir un refus d'obéir, et des données obtenues par piratage renforcent un chantage. Les tactiques cybercriminelles soutiennent ainsi la coercition sexuelle et l'escalade vers des violences hors ligne. Cette porosité explique pourquoi l'exploitation d'un mineur ne doit jamais être analysée isolément comme une simple affaire de diffusion d'images. Ce continuum : collecte de données, création d'une emprise, coercition, isolement, diffusion de contenu, pression à l'automutilation, recrutement de nouvelles victimes, puis éventuellement violence envers autrui, décrit mieux la menace qu'une infraction prise isolément.

Le clout, moteur de l'escalade

Le principal moteur social de The Com est la recherche de reconnaissance. La réputation s'y construit par la démonstration d'une capacité à nuire : pirater un compte, obtenir des informations personnelles, contraindre une victime, diffuser des contenus dégradants et gore, ou encore organiser une campagne de cyberharcèlement. **Cette recherche de statut est souvent désignée par le terme « clout »³⁷**, qui correspond à un capital social acquis au sein du groupe.

Captures d'écran, vidéos, enregistrements, données personnelles collectées et archives consacrées à une victime servent à documenter la « réussite » de l'auteur et à renforcer sa position. Cette monnaie sociale numérique suppose une organisation qui la fasse circuler et qui en fixe le cours : certains membres administrent en ligne des canaux, sélectionnent les participants, distribuent des rôles, concentrent les archives. L'accès aux groupes les plus fermés dépend du rang, de la confiance et de la capacité à produire

³⁷ Marc-André Argentino, « From Rosters to Murder : Aesthetics, Clout, and Ideology in the Com Network, » From the Depths, 23 mai 2025. [Lien](#)

des contenus valorisés. Ainsi, pour rejoindre certains serveurs privés, un nouvel arrivant peut devoir partager des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs ou apporter la preuve d'une automutilation récente, comme des '*cut signs*' (leur fonction coercitive est détaillée en partie II). Ces preuves peuvent aussi prendre la forme de vandalisme, notamment pour les groupes *Offline*, servant de rite d'initiation avant que le membre ne soit incité à progresser vers des actes plus graves : incendie volontaire, agression, voire meurtre. L'incendie volontaire '*fire-setting/arson*' est ainsi une pratique documentée dans certaines sous-communautés. Des participants se filment en train de déclencher des feux, notamment des feux de végétation en zone rurale, dans le seul but de gagner le respect du groupe, l'acte pouvant aussi viser des groupes démographiques spécifiques ou des groupes rivaux. Le *bricking* (jet de briques ou d'objets lourds contre les fenêtres du domicile ou du véhicule d'une cible) relève d'une logique voisine d'intimidation : en démontrant une connaissance précise de la localisation de la victime, il laisse planer la menace d'une violence plus grave encore. Sa captation vidéo diffusée en ligne prolonge le harcèlement.

Malgré leur hétérogénéité, de l'automutilation filmée au vandalisme, de l'incendie à la violence physique ciblée, ces actes partagent une même fonction structurante. Ils produisent des preuves qui autorisent l'individu à gravir les échelons du réseau et à consolider son statut. À cet égard, les listes de membres influents dans le groupe, appelées « *rosters* », matérialisent cette hiérarchie et rendent visible le statut obtenu dans un univers de pseudonymes instables



Figure 1 : Exemples d'une liste historique des membres dite roster de 764 (à droite) et d'une liste historique des membres de No Lives Matter et de 764, groupes alliés (à gauche).

C'est de cette conversion que naît l'escalade. Lorsque la reconnaissance dépend de la capacité à se distinguer, les actes déjà normalisés perdent progressivement leur valeur et les participants doivent produire des comportements plus humiliants, plus dangereux ou plus visibles pour conserver leur rang. La compétition ne freine pas la collaboration : elle la structure, les membres échangeant méthodes, ressources et informations sur des cibles avant de rivaliser pour le prestige. Ce mécanisme opère d'autant mieux que la socialisation en jeu est adolescente, la sensibilité au statut et le besoin de validation par les pairs étant alors particulièrement intenses³⁸. Le *clout* constitue ainsi la raison pour laquelle un mineur est perçu comme une cible « *rentable* » : sa vulnérabilité n'est pas seulement une circonstance qui facilite les violences, elle en augmente la valeur sociale. Les mécanismes psychologiques de cette emprise sont analysés en partie II.

Typologie des membres de The Com³⁹

L'écosystème ne repose pas uniquement sur les auteurs des faits les plus graves. Les travaux consacrés à The Com distinguent plusieurs niveaux d'implication, dont la combinaison assure le fonctionnement et la pérennité du réseau.

- **Les participants actifs** commettent directement les faits les plus graves : exploitation sexuelle (dont extorsion sexuelle), cybercriminalité et violences. Les mécanismes de valorisation internes, notamment les *rosters*, assurent leur visibilité.

³⁸ Mehdi Arfaoui et Jennifer Elbaz, *Numérique adolescent et vie privée : une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents*, CNIL, février 2025. [lien](#)

³⁹ Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*, p 22 -23. [lien](#)

- **Les participants semi-actifs** apportent un soutien technique, logistique ou économique : consommation des contenus produits, fourniture de services cybercriminels ou encore participation indirecte. Leurs motivations sont variées, mais leur activité entretient les capacités opérationnelles des groupes.
- **Les participants périphériques** adoptent les codes esthétiques du mouvement, fréquentent les espaces publics de discussion et valorisent les membres actifs par la diffusion de montages ou de productions musicales. Cette périphérie constitue un vivier de socialisation susceptible de faciliter une implication ultérieure.

S'y ajoutent des profils spécifiques. Les *lurkers* se limitent à l'observation, les *LARPer* (*Live Action Role Players*) se présentent comme membres actifs ou auteurs de faits criminels sans que ces déclarations correspondent à leur implication réelle. Enfin, les communautés dites « vigilantes » cherchent à perturber les activités du réseau, mais reproduisent parfois certaines pratiques des groupes qu'elles combattent, telles que le doxing ou la mise en scène publique de leurs actions. Cette gradation présente un intérêt opérationnel direct : la position d'un jeune dans cette échelle n'est ni fixe ni exclusive, et la périphérie constitue le point où une intervention demeure le plus accessible.

C. Le gradient idéologique : nihilisme et occultisme comme matrices, accélérationnisme comme héritage

Si la recherche de statut constitue un mécanisme central de ces réseaux, elle s'articule avec un ensemble de références empruntées à différents courants idéologiques. Ces derniers ne doivent pas être lus comme un programme homogène. Ils relèvent d'un gradient : certains acteurs adhèrent à des doctrines structurées, d'autres n'en reprennent que les symboles, les récits et le pouvoir de provocation. Pour une large part des dynamiques observées dans The Com, la recherche de statut, l'humiliation des victimes et la production de contenus restent plus constantes que l'adhésion à une idéologie stable.⁴⁰

Le nihilisme constitue la matrice la plus utile pour saisir ce point commun. Il ne renvoie pas ici à une doctrine philosophique précise, mais à une disposition culturelle dans laquelle l'indifférence à la souffrance, la transgression et la destruction peuvent être valorisées. Cette disposition réduit autrui à ce qu'il peut fournir : du contenu, du contrôle, de la peur, du statut. La victime cesse d'être reconnue comme une personne dotée de droits, ce qui facilite directement la prédation des mineurs.⁴¹

L'occultisme comme base esthétique convergente

L'Order of Nine Angles (O9A) est un mouvement occultiste britannique apparu au début des années 1970, généralement attribué à David Myatt, connu sous le pseudonyme *Anton Long*, bien que cette attribution reste débattue⁴². Le mouvement mêle occultisme, satanisme, néonazisme, darwinisme social et accélérationnisme⁴³. O9A constitue un réservoir de symboles, de vocabulaire et d'imaginaires que plusieurs groupes du réseau The Com, notamment NLM (voir annexe), ont adoptés dans leur propagande⁴⁴. Son corpus valorise un parcours initiatique, le « *Seven Fold Way* », fondé sur l'idée que l'individu doit se transformer en rejetant les normes morales ordinaires⁴⁵. Des textes tels que *Hostia* et *Naos*⁴⁶ présentent la transgression violente comme une épreuve d'endurcissement et mobilisent la notion de « *culling* », l'élimination rituelle d'êtres jugés indignes de vivre. Ils mobilisent également les « *insight roles* » qui consistent à infiltrer des milieux opposés aux convictions de l'adepte, qu'ils soient criminels, politiques ou institutionnels, afin de s'endurcir.⁴⁷

⁴⁰ P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

⁴¹ Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

⁴² Shah, S. (2021). *Order of Nine Angles*. Centre for the Critical Study of Apocalyptic and Millenarian Movements, University of Cambridge [lien](#)

⁴³ Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025, p. 6. [lien](#)

⁴⁴ Marc-André Argentino, *Mortis Covenant & the Order of Nine Angles : An Analysis of the Nikita Casap Case*, 17 avril 2025. [lien](#)

⁴⁵ Middlebury Institute, CTEC, *Dangerous Organizations and Bad Actors : Order of Nine Angles*, 2024. [lien](#)

⁴⁶ Argentino, M.-A. (s.d.). *Transgression as Transformation : Unpacking the Order of Nine Angles' Ideological Fusion*. 28 mars 2025. [lien](#)

⁴⁷ Middlebury Institute, CTEC, *Dangerous Organizations and Bad Actors : Order of Nine Angles*, 2024. [lien](#)

L'ancrage à l'extrême droite du mouvement est réel⁴⁸ : racialisme, antisémitisme, hostilité à la démocratie et à l'égalité. Mais la littérature académique souligne que cet ancrage ne suffit pas à expliquer l'ensemble du mouvement, dont l'éthique individualiste laisse à chaque adepte la liberté d'interpréter la doctrine et de choisir sa propre voie.

Il n'existe d'ailleurs ni carte de membre ni chaîne d'adhésion vérifiable : la structure de l'O9A repose sur des cellules autonomes (appelées « *nexion* ») sans autorité centrale reconnue. Un adolescent peut ainsi être saturé de références O9A sans avoir jamais rencontré l'un de ses membres. Cette adoption esthétique ne prouve pas à elle seule une adhésion complète, mais elle peut contribuer à normaliser la cruauté, à souder le groupe et à ouvrir la voie vers des contenus plus radicaux.

Au sein de The Com, certains groupes intègrent des pratiques inspirées de l'occultisme et du satanisme dans leurs modes opératoires. La fascination pour le sang et la scarification y occupe une place centrale : des victimes sont contraintes de s'automutiler puis de réaliser des « *blood signs* »⁴⁹, qui consiste à écrire ou dessiner avec leur propre sang sur leur corps ou sur un mur (dans ce cas, appelé « *blood wall* »), le nom de leur agresseur ou du groupe auquel il appartient. Ces « *blood signs* » sont ensuite diffusés sous forme de photographies ou de vidéos, permettant ainsi à l'agresseur de revendiquer ses actes auprès des autres membres du groupe et de renforcer sa notoriété et son statut au sein du réseau. Pour la victime, cette automutilation forcée représente un risque physique important et alimente le processus d'emprise, les images produites pouvant ensuite être utilisées pour la faire chanter, l'intimider ou la manipuler.

L'accélérationnisme comme outil

L'accélérationnisme relève davantage de l'outil, du processus, que de la doctrine active. Il repose sur l'idée que l'ordre social existant doit être précipité vers l'effondrement. Les forums néonazis tels qu'Iron March, actif de 2011 à 2017, ont joué un rôle de laboratoire pour des organisations comme Atomwaffen Division. La culture issue de « *Siege* » (recueil des écrits de James Mason⁵⁰) liait cet effondrement à l'objectif politique d'un ordre racial blanc⁵¹. Dans les réseaux nihilistes contemporains, des éléments de ce langage persistent, notamment l'imaginaire de l'effondrement, la valorisation du chaos et la glorification de la violence spectaculaire. Toutefois, les emprunts à l'accélérationnisme sont souvent dépourvus de finalité politique clairement définie.

Des registres hétérogènes, mobilisés selon différents gradients en fonction des groupes

Autour de ces matrices gravitent des registres distincts, qui ne sont ni équivalents ni alliés, mais constituent un répertoire de récits, d'images et de méthodes dans lequel les participants puisent pour impressionner, choquer ou exercer une emprise :

- **La misogynie** est le registre le plus constant : elle affecte la sélection des cibles, le vocabulaire, les dynamiques de domination et la nature des violences exigées. Cela ne signifie pas que toutes les victimes sont des filles, ni que tous les auteurs sont des garçons. Il s'agit d'une asymétrie de prédation non d'un profil unique⁵². Les conséquences de cette asymétrie sont traitées en partie II.
- **Le satanisme** ne recouvre pas une réalité unique : théiste et réellement investi chez certains, il est largement esthétique chez d'autres où il fournit un langage de la transgression plutôt qu'une croyance. L'imagerie peut signaler une adhésion doctrinale, mais aussi ne servir qu'à styliser la violence.

⁴⁸ Verity Bell, *Occult Beliefs and the Far Right : The Case of the Order of Nine Angles, Studies in Conflict & Terrorism*, avril 2023. [lien](#)

⁴⁹ **Blood signs** : preuves visuelles de blessures auto-infligées ou de saignements, généralement réalisées à la demande ou sous l'influence d'un auteur, puis partagées sous forme de photographies ou de vidéos.

⁵⁰ « *Siege* » est un recueil des écrits du néo-nazi américain James Mason, publié initialement sous forme de bulletin entre 1980 et 1986 puis compilé en livre en 1992. L'ouvrage prône l'abandon de l'action politique conventionnelle au profit d'une violence individuelle spectaculaire et sans chef, seule capable selon Mason de précipiter l'effondrement de la démocratie libérale et une guerre raciale.

Redécouvert par les communautés néo-nazies en ligne dans les années 2010 (notamment via le forum Iron March), le texte est devenu la matrice idéologique du courant accélérationniste contemporain, ayant directement inspiré des groupes comme Atomwaffen Division.

⁵¹ P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025, p. 6. [lien](#)

⁵² Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#)

- **Le djihadisme** est essentiellement un emprunt de forme : certains documents reprennent des codes visuels de la propagande graphique et spectaculaire de l'État Islamique, sans conversion ni affiliation (exécution et décapitations d'otages notamment). C'est l'exemple le plus net de la logique à l'œuvre : emprunter à des idéologies pourtant incompatibles pour maximiser l'effet de terreur.⁵³
- **La True Crime Community**⁵⁴ ne se confond pas avec le simple intérêt pour les affaires criminelles : dans son immense majorité, elle ne présente aucun caractère extrémiste. Toutefois, une frange marginale développe une véritable fascination pour certains tueurs de masse ou terroristes. À travers des montages, des archives, des pseudonymes ou d'autres formes de mise en scène, cette « *culture des saints* »⁵⁵ érige certains auteurs en figures d'admiration, en particulier au sein du fandom de Columbine, dont les membres sont communément appelés les « *Columbiners* »⁵⁶.
- **Les communautés incel**⁵⁷, abréviation de « *involuntary celibate* » (célibataire involontaire) désignent là l'origine des individus se sentant incapables de nouer des relations amoureuses ou sexuelles. Le terme a depuis évolué en une sous-culture et, dans sa forme extrême, en une idéologie liée à plusieurs attaques de masse meurtrières. Parmi les attaques motivées par cette idéologie figurent notamment celles commises par Elliot Rodger (2014, Santa Barbara) et Alek Minassian (2018, Toronto). Bien que The Com ne soit pas directement rattaché à l'idéologie incel, il existe néanmoins des zones de recouvrement autour du fatalisme, de la misanthropie, de la culture des saints et de la circulation de contenus violents. Dans leurs griefs misogynes et masculinistes⁵⁸, certains membres de la mouvance extrémiste violente nihiliste adhèrent aux thèses incels.⁵⁹
- **Les contenus pédocriminels** font pleinement partie de l'univers The Com. À l'instar de la propagande terroriste, leur consultation, leur détention et leur diffusion s'inscrivent dans l'objectif de la mouvance de provoquer le chaos au sein de la société. Parce qu'ils figurent parmi les contenus les plus violents et les plus difficiles à regarder, ces derniers constituent probablement l'une des formes de violence les plus choquantes aux yeux de la société. Ils contribuent ainsi à la désensibilisation des individus exposés aux échanges au sein des canaux et groupes de discussion.

Deux erreurs d'analyse à éviter

Deux lectures opposées peuvent conduire à des erreurs dans la compréhension et la prise en charge du phénomène. La première réduit ces références à une simple esthétique. Or, pour certains acteurs, les références néonazies, occultes ou accélérationnistes traduisent un engagement réel, qui peut se transformer en justification de violences ciblées. La présence de références O9A, de textes ou de liens relationnels doit donc être prise au sérieux lorsqu'elle s'accompagne d'isolement, d'emprise ou de préparation d'actes.

La seconde y voit au contraire l'adhésion à une doctrine complète. Dans ces milieux, des références incompatibles sont empruntées pour leur charge esthétique, leur caractère tabou ou leur capacité à provoquer. Un pseudonyme, une image ou une musique ne suffisent jamais à qualifier une situation :

⁵³ ARGENTINO Marc-André. (2026, 30 janvier) *Schrödinger's Terrorism : is it or is it not in the box ?* maargentino.com

⁵⁴ **La True Crime Community** renvoie à un écosystème numérique de créateurs de contenu et d'utilisateurs dont les interactions sont centrées sur les crimes réels. Si la majorité de ces espaces relèvent de l'information ou du divertissement, certains segments favorisent des formes d'engagement plus problématiques, allant de la glorification de certains criminels à la diffusion de contenus violents, au harcèlement des proches des victimes ou à la constitution de communautés fascinées par la violence elle-même.

⁵⁵ **La Culture des saints** est le processus par lequel certains auteurs de tueries de masse, de meurtres en série ou d'autres crimes particulièrement médiatisés sont élevés au rang de figures iconiques, admirées ou vénérées par une partie de la communauté TCC.

⁵⁶ **La tuerie de Columbine** désigne la fusillade commise le 20 avril 1999 au lycée Columbine, à Littleton (Colorado, États-Unis), par Eric Harris et Dylan Klebold, qui ont assassiné 13 personnes avant de se suicider. Cet événement est devenu une référence pour certains milieux extrémistes et a donné naissance au phénomène des Columbiners, qui idéalisent les auteurs de l'attaque et diffusent leur image, leurs écrits ou leur idéologie.

⁵⁷ Commission Européenne, Moonshot, Incels : première analyse du phénomène (dans l'UE), et impact et difficultés associées sur le plan de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, Radicalisation Awareness Center RAN [lien](#)

⁵⁸ En ligne, le **masculinisme** recouvre un écosystème de communautés aux frontières poreuses (par exemple les Men's Rights Activists, les incels, les communautés red pill ou certains influenceurs de la « manosphère »), qui partagent à des degrés divers une vision des rapports entre les sexes fondée sur l'idée d'un déclin ou d'une domination des hommes. Ces communautés ne sont pas homogènes : toutes ne relèvent pas de la radicalisation, mais certaines diffusent des discours misogynes, antiféministes ou favorisant la violence.

Gosselin, B., Richard, O., & Rossignol, L. (2026). *Rapport d'information n° 776 (2025-2026) fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes*. Sénat. [lien](#)

⁵⁹ Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025, p. 4. [lien](#)

l'évaluation doit porter sur le contexte, les relations en ligne, le niveau de secret, les contenus diffusés, les actes et les pressions exercées ou subies, ainsi que leur évolution dans le temps.

Point de vigilance pour les professionnels

La présence isolée d'un symbole sombre, d'une référence occulte ou d'un intérêt pour le *true crime* ne permet pas de conclure à un danger. En revanche, leur accumulation avec des contenus de gore, une relation de contrôle, du chantage, une forte rupture relationnelle, une mise en scène de la souffrance ou la préparation d'actes doit conduire à rechercher une protection adaptée. L'exploration de l'identité, y compris sous des formes sombres, fait partie du développement adolescent. Le passage à l'acte violent ou à l'exploitation active constitue, lui, le seuil critique⁶⁰. Les modalités concrètes de cette évaluation sont développées en partie III.

D. Généalogie des réseaux : de l'edgysphere à la prédation organisée

Ces registres idéologiques ne sont pas apparus simultanément. Ils se sont sédimentés au fil de l'histoire de ces réseaux, chaque groupe successif ajoutant une pièce au répertoire commun.

Un terreau culturel, plus qu'un point de départ unique

Avant la structuration de 764 et de ses groupes affiliés, la sociabilité de ces milieux s'est développée au sein d'une edgysphere (voir glossaire) diffusée⁶¹ : imageboards (comme 4chan)⁶², forums de harcèlement, espaces de gore, canaux Terrorgram⁶³ et communautés de trolling⁶⁴. L'edgysphere désigne moins un réseau qu'une culture numérique de la provocation, du choc et de la transgression des normes, où l'on apprend collectivement à valoriser la désensibilisation et à convertir le crime en objet de fascination. Le montage de contenus violents (« *gore editing* ») y devient un marqueur de compétence et d'appartenance. Les travaux disponibles invitent toutefois à écarter toute causalité automatique : **l'exposition à des contenus violents n'entraîne pas mécaniquement une violence future**. Les processus psychologiques par lesquels un adolescent est happé puis aliéné par ces contenus sont analysés en partie II.

Ce que chaque groupe a apporté au répertoire commun

Plusieurs évolutions convergent autour de 2017, et c'est leur combinaison qui constitue le tournant. **Aucun de ces groupes n'a inventé le phénomène à lui seul** : chacun a apporté une brique. L'essentiel n'est donc pas leur histoire détaillée (présentée en annexe 1) mais l'apport spécifique de chacun au répertoire commun.

⁶⁰ ARGENTINO Marc-André. (2026, 30 janvier) *Schrödinger's Terrorism : is it or is it not in the box ?* maargentino.com

⁶¹ ARGENTINO, Marc-André, *Beyond the Headlines : Arrest Data and Drivers of Nihilistic Violent Extremism in the Com Network, From the Depths*, 18 septembre 2025, en ligne [lien](#)

⁶² **Imageboard** : type de forum en ligne organisé autour du partage d'images, auxquelles les utilisateurs joignent des commentaires. La plupart fonctionnent sans inscription et sous anonymat, et n'archivent les fils de discussion que temporairement. Ces caractéristiques, faible traçabilité, anonymat et modération limitée, en font des espaces propices à la circulation de contenus transgressifs ou extrêmes. 4chan en est l'exemple le plus connu.

Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025, p. 4. [lien](#)

⁶³ **Le Terrorgram Collective** est un réseau accélérationniste néo-nazi opérant principalement sur Telegram, émergeant à la fin des années 2010. Il produit et diffuse une propagande élaborée glorifiant la violence de masse, les attaques contre les infrastructures critiques et le terrorisme anti-État, qualifiant ses auteurs de « *saints* ». Ses publications les plus connues, *The Hard Reset* et *Make It Count*, ciblent explicitement les réseaux électriques, hydrauliques et de télécommunications comme vecteurs de déstabilisation. Deux de ses opérateurs principaux, Dallas Humber et Matthew Allison, ont été arrêtés aux États-Unis en septembre 2024 pour des accusations liées au terrorisme. Le Terrorgram a été désigné organisation terroriste par les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie entre 2024 et 2025.

⁶⁴ Les communautés de trolling désignent des groupes d'internautes qui font du trolling leur principal mode d'interaction. Le trolling consiste à publier ou diffuser intentionnellement des contenus provocateurs, trompeurs ou perturbateurs afin de susciter des réactions, de désorganiser les échanges ou de détourner les codes habituels des espaces numériques.

Réseau	Période et origine	Fonctionnement	Apport au répertoire commun
MKY (Maniac Murder Cult) 	Fondé en 2017 à Dnipro (Ukraine) par Yegor Krasnov, alors âgé de 20 ans. Il s'agit du seul groupe du corpus à s'être formé hors ligne avant de se diffuser sur internet.	Idéologie hybride mêlant néo-nazisme, ésotérisme et satanisme, fortement inspirée de l'Ordre des Neuf Angles. Diffusion de manuels autopubliés (Haters Handbook, guide de 'manhunt', Cold Weapons) donnant des instructions pratiques pour commettre et filmer les crimes.	Recours au système de « <i>Murder Points</i> » : environ 200 points pour un meurtre, 100 pour une agression, la valeur variant selon la gravité de l'acte et la qualité de l'enregistrement. Un montant de points est requis chaque mois pour rester membre du groupe. Revendique une cinquantaine de meurtres entre 2017 et 2023 (invérifiable).
CVLT	Créé entre 2017 et 2019 sur Kik Messenger, puis migré vers un serveur Discord fin 2019, par Rohan Sandeep Rane, étudiant indien à la SKEMA Business School d'Antibes. Il comptait environ 150 membres. Le 9 octobre 2026, son créateur a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle et à une interdiction définitive du territoire national le 9 octobre 2026 par la cour d'assises de Paris. Quatre membres font l'objet de poursuites fédérales aux États-Unis, et encourrent des peines allant jusqu'à la perpétuité pour production de CSAM⁶⁵.	Objectif de créer des « <i>disciples sadiques</i> » via la production et la diffusion de contenus pédocriminels et d'actes dégradants ciblant des jeunes filles préadolescentes et adolescentes.	Matrice directe de 764 : Bradley Cadenhead, membre de CVLT, fonde 764 en 2021 après le démantèlement du réseau par les autorités. Le statut au sein du groupe se mérite par la production de contenu d'exploitation, modèle repris tel quel par 764.

⁶⁵ CSAM (Child Sexual Abuse Material) : terme désignant toute représentation visuelle, sonore ou écrite d'un abus sexuel commis sur un mineur, réel ou, selon les législations, simulé. Cette appellation est aujourd'hui privilégiée à celle de « pédopornographie », car elle souligne qu'il s'agit de preuves ou de supports d'une violence sexuelle et non d'un contenu relevant de la pornographie.

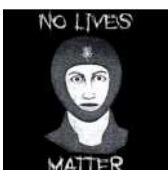
Réseau	Période et origine	Fonctionnement	Apport au répertoire commun
764 	Fondé en 2021 au Texas par Bradley Cadenhead, sur la base de CVLT.	Devenu le point de référence central (« singularity ») de l'écosystème Com du fait de la visibilité de ses arrestations transnationales et de la gravité des violences diffusées (contenus zoosadiques et pédocriminels). Diffusion de manuels sur la sélection des cibles, le choix des armes, la conduite d'attaques au couteau et l'évitement des forces de l'ordre. Bascule progressive de la production de CSAM vers la violence hors ligne, notamment aux États-Unis.	Amplification et « franchise » : a inspiré des centaines d'imitateurs et de sous-groupes adjacents qui reprennent la même esthétique occulte pour signaler leur affiliation.
NLM (No Lives Matter) 	Actif depuis 2021, fonctionne presque exclusivement dans des salons de discussion anonymes (Telegram, Wire, Signal, SimpleX, Matrix).	Statut acquis par la performance : commettre des violences ou contraindre autrui à en commettre. Pratique centrale du « manhunt », partagée avec MKY : traque organisée d'une cible (« mundane »), filmée comme preuve d'action et matériel de propagande. Alliance revendiquée avec 764 (désignation 'NLM764').	Importation de la « maniac culture » de MKY et diffusion de manuels de passage à l'acte prônant « l'avènement d'une ère où aucune race, aucun genre, aucune classe d'âge n'est en sécurité ».

Figure 3 : Tableau des principaux groupes au sein de The Com sources :

Leena Malkki, Henrik Ali-Hokka et Saija Benjamin, *Violence-Focused Online Communities*, RADIA, University of Helsinki, novembre 2025. [lien](#)

P. Smith, Com/764 : *Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth*, Canadian Anti-Hate Network, août 2025. [lien](#)

Institute for Strategic Dialogue (ISD). (2025, 27 mars). 764 [Explainer]. [lien](#)

Argentino, M.-A., & Smith, P. (s. d.). *Understanding the Relationship Between 764 And The Com Network*. [maargentino.com.lien](#)

La pandémie de Covid-19⁶⁶ a agi comme un accélérateur. La fermeture des établissements et la hausse du temps passé en ligne ont densifié les occasions de contact, de recrutement et de migration vers des espaces moins visibles, tout en permettant à des sous-cultures dispersées de se recombinaison. Créé au Texas en 2021 par Bradley Cadenhead, alors âgé de quinze ans, **764 reprend et amplifie les méthodes de CVLT dans un écosystème de plateformes plus vaste**. Il fonctionne moins comme une organisation durable que comme une marque et un ensemble de cellules, de dissidences et d'imitateurs, ce qui explique sa capacité de reconstitution après les arrestations. No Lives Matter (NLM), quant à lui, a importé la « maniac culture »⁶⁷ de MKY dans les espaces anglophones et diffusé des manuels de passage à l'acte. Les sources divergent

⁶⁶ ARGENTINO, Marc-André, *Beyond the Headlines : Arrest Data and Drivers of Nihilistic Violent Extremism in the Com Network*, *From the Depths*, 18 septembre 2025, en ligne [lien](#)

⁶⁷ La « maniac culture » désigne une sous-culture violente d'origine russo-ukrainienne, antérieure à la structuration des réseaux Com, valorisant l'agression physique aléatoire d'inconnus (souvent des personnes vulnérables ou sans-abri), filmée et diffusée en ligne comme preuve de statut.

sur les séquences de collaboration et de séparation avec 764, une publication conjointe ayant été diffusée en septembre 2024.⁶⁸

La multiplication des noms ne doit pas être confondue avec une multiplication mécanique de groupes entièrement distincts. Beaucoup d'appellations désignent des ramifications, des canaux, des rebrandings ou des affiliations difficiles à établir. **Pour les professionnels, le critère central n'est donc pas le nom affiché, mais la présence des mécanismes connus : ciblage de mineurs, grooming, chantage, contenus de violences, gore, circulation de données personnelles, glorification de la violence et recherche de statut.**⁶⁹

Un ancrage français et européen

La France constitue également un espace d'implantation et de développement de ces réseaux. CVLT y a été structuré depuis Antibes par Rohan Sandeep Rane. De plus, en août 2025, une première arrestation explicitement reliée à 764 a eu lieu dans l'Eure⁷⁰, pour détention et diffusion d'images pédocriminelles en bande organisée, sévices, cruauté envers des animaux et abus de faiblesse sur mineurs. Ces éléments doivent être traités avec prudence, les procédures étant en cours ou reposant sur des informations publiques partielles. Au niveau européen, plusieurs États ont également été confrontés à l'émergence de la mouvance EVN. En réponse à cette menace, la Commission européenne⁷¹ a récemment identifié The Com et 764 comme des réseaux présentant un risque croissant pour la sécurité. Dans le prolongement de cette reconnaissance, Europol a lancé le projet COMPASS⁷², une initiative européenne dédiée à la lutte contre The Com. Les premiers résultats de cette coopération ont permis l'arrestation de 30 auteurs et l'identification de 62 victimes. Ces évolutions témoignent de la mobilisation croissante des autorités européennes et nationales, notamment françaises, pour faire face à cette nouvelle forme d'extrémisme violent en ligne.

Un facteur récent : l'intelligence artificielle générative

Toute la mécanique décrite repose sur un présupposé : pour qu'un chantage commence, il faut que la victime, souvent mineure, ait produit un contenu. Les outils de nudification et les deepfakes dissolvent cette condition d'entrée. Effectivement, une image compromettante peut désormais être fabriquée à partir d'une simple photo de profil, ouvrant une séquence d'emprise sans que l'enfant n'ait rien transmis. Au-delà de la sphère EVN, ce constat est corroboré empiriquement : **parmi les mineurs ayant vécu de l'extorsion sexuelle, 13 % rapportent que l'auteur a eu recours à l'IA pour fabriquer un deepfake dénudé les représentant.**⁷³ La prévention ne peut donc plus se limiter au message « n'envoie jamais de photo » : elle doit porter sur le fait qu'une personne peut être ciblée sans avoir jamais diffusé de contenu intime. Les implications de ce constat sont reprises en partie III.

E. Les environnements numériques : pourquoi certaines architectures facilitent l'emprise

Une cartographie fonctionnelle, non une liste d'applications

Les réseaux sociaux et les différentes plateformes numériques constituent le principal terrain d'action du réseau The Com. Ils permettent à ses membres de repérer de futures victimes potentielles et d'entrer en contact avec elles, avant de nouer des relations dont la durée et l'intensité sont variables.

Les travaux d'observation de 764 montrent que **des victimes peuvent être abordées sur des plateformes comme Roblox, X, Reddit ou TikTok, puis invitées vers des espaces de discussion plus privés sur Telegram ou Discord. Les jeux en ligne comme Roblox, Minecraft ou Fortnite sont particulièrement susceptibles d'être utilisés comme lieux de repérage**, en raison de la forte présence de mineurs, des interactions sociales et des

⁶⁸ Gpahe. (2026, 20 février). *Manuals of Destruction : Extremist How-To Manuals teaching kids how to Extort, poison, and kill*. Global Project Against Hate And Extremism. [lien](#)

⁶⁹ Institute for Strategic Dialogue (ISD). (2025, 27 mars). 764 [Explainer]. [lien](#)

⁷⁰ France 24/AFP, « Un cybercriminel incarcéré pour actes de cruauté et pédopornographie », 22 août 2025. [lien](#)

⁷¹ EUR-LEX - 52026DC0101 - EN - EUR-LEX. (s. d.). [lien](#)

⁷² Europol. (2026, 14 juillet). Project COMPASS. Europol. [lien](#)

⁷³ Goharian, Amanda, and Slotnick, Alexander (n.d.). Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments. Thorn (2026). [lien](#)

univers personnalisables. Les approches prennent la forme d'amitiés, d'e-romances, de soutien apparent ou de cadeaux numériques, avant une migration vers des échanges plus privés. Les plateformes Discord et Telegram, quant à elles, donnent la possibilité de créer rapidement des serveurs, des canaux et des publics d'audience. Elles constituent des espaces de coordination entre les membres et de circulation des contenus.⁷⁴

Ce que l'architecture des plateformes numériques rend possible

Certaines propriétés de conception, anodines lorsqu'elles sont considérées isolément, forment ensemble une chaîne exploitable. Les premières facilitent la prise de contact et l'isolement de la victime potentielle. **L'absence de vérification d'âge effective place adultes et enfants dans un même espace d'interaction, sans que ces derniers puissent connaître l'âge réel de leurs interlocuteurs.** L'accès immédiat à la messagerie privée permet de passer en un seul geste d'un espace collectif plus ou moins surveillé à une conversation échappant au regard de l'entourage. Les monnaies et avantages virtuels (Robux, abonnements Discord Nitro) complètent ce dispositif. Offerts pour attirer et séduire l'enfant, ils deviennent **un levier de grooming** et permettent à l'auteur d'installer progressivement une relation d'emprise. Ils servent ensuite à récompenser la victime lorsqu'elle exécute, sous la contrainte ou la manipulation, les demandes de son agresseur (scarification, envoi de photographies intimes, etc.). Un cadeau virtuel offert par un inconnu doit donc alerter enfants et parents, car il peut constituer un premier signal faible. La manière concrète dont un enfant est approché puis groomé dans ces espaces est analysée en partie II.

Les propriétés suivantes soustraient l'échange à la surveillance. La migration en un clic vers des messageries chiffrées permet de poursuivre la relation hors des espaces collectifs modérés. Une fois la conversation passée en privé et chiffrée, les plateformes comme les autorités ne peuvent presque plus détecter les échanges ni intervenir.

À ces propriétés s'ajoute **la résilience de l'écosystème The Com**, qui recrée presque instantanément les espaces supprimés. Ces derniers restent accessibles jusqu'à leur prochaine suppression par les équipes de modération.

La circulation algorithmique des contenus extrêmes complète le dispositif en amont. Les contenus liés à The Com peuvent être rencontrés par hasard, via les systèmes de recommandation des plateformes, avant d'être réinjectés dans des sphères plus fermées. Ces systèmes peuvent exposer de nouveau un utilisateur à un contenu avec lequel il a déjà interagi. Ils amplifient ainsi l'effet de simple exposition, ce biais qui nous fait apprécier davantage ce qui nous est familier. L'algorithme transforme donc une tendance psychologique ordinaire en exposition répétée et cumulative. Des travaux de recherche ont montré que les recommandations de YouTube pouvaient constituer des voies d'accès vers des contenus extrémistes. Le rôle de l'intelligence artificielle dans ces processus suscite également des inquiétudes.

Ce que les professionnels doivent retenir

L'extrémisme violent nihiliste se situe à la croisée de plusieurs phénomènes, parmi lesquels les violences en ligne, la cybercriminalité, l'exploitation sexuelle et les cultures de la transgression. **Sa dangerosité réside avant tout dans des mécanismes communs de socialisation à la violence** : recherche de reconnaissance, isolement, désensibilisation, contrôle par la honte et escalade des pratiques.

Pour les professionnels de la protection de l'enfance, **l'analyse gagne à porter sur les trajectoires numériques et sociales plutôt que sur l'identification d'une application, d'un symbole ou d'une communauté.** La multiplication de comptes, les changements fréquents de plateformes, le secret entourant les échanges, les relations en ligne

⁷⁴ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network, 2025, pp. 4 et 6-11. [lien](#) ;

marquées par l'emprise, les demandes de preuves, le chantage ou la crainte de la diffusion d'images constituent des indices dont la combinaison éclaire le niveau de risque.

L'usage du numérique s'inscrit dans des réalités variées : les plateformes peuvent être des espaces de socialisation, d'apprentissage ou de soutien, mais aussi des lieux d'emprise. L'enjeu consiste à identifier les dynamiques de coercition, d'isolement et de désensibilisation à la violence afin de renforcer l'environnement protecteur du jeune et de favoriser le recours aux dispositifs d'aide et de signalement (dont le numéro national dédié à ces problématiques : **le 3018**). Les groupes et les symboles évoluent rapidement ; les mécanismes qui les sous-tendent demeurent, eux, largement constants. C'est leur compréhension qui permet d'apprécier une situation.

PARTIE II

Mineurs et emprise : approche psychologique et sociologique du phénomène, de son déclenchement à ses conséquences

La présentation de la mouvance et de ses réseaux tels que The Com ne suffit pas à expliquer les mécanismes par lesquels certains adolescents s'y trouvent progressivement captés. Cette partie change d'échelle pour se concentrer sur l'individu. Elle analyse successivement les vulnérabilités développementales exploitées par ces réseaux, les étapes de l'emprise et de la coercition, puis les conséquences qu'elles produisent chez les victimes, les auteurs et les jeunes dont les trajectoires se situent à l'intersection de ces deux positions.

A. Des besoins développementaux exploités par les réseaux

Les réseaux prédateurs se livrant à des pratiques d'exploitation sexuelle sadique en ligne détournent des processus développementaux ordinaires. Ces derniers correspondent notamment à la recherche d'appartenance, la reconnaissance par les pairs, la construction identitaire et l'accès progressif à l'autonomie. Afin de rendre compte du fonctionnement de l'emprise numérique dans le cadre de cette mouvance, il convient d'identifier en amont quels sont ces processus et comment le numérique les reconfigure.

La place centrale de la reconnaissance par les pairs dans l'exploration identitaire

L'adolescence se prolonge par une période de transition vers l'âge adulte au cours de laquelle certains processus de développement identitaire se poursuivent. Cette continuité s'étend des débuts de la puberté jusqu'au milieu de la vingtaine⁷⁵ et se caractérise par une maturation neurobiologique encore inachevée. Celle-ci influence la réception, l'interprétation ainsi que la réaction aux contenus auxquels les jeunes sont confrontés.

L'exploration identitaire est une étape essentielle au cours de laquelle les jeunes expérimentent différentes appartenances, valeurs et représentations de soi à travers des engagements souvent provisoires. Cette construction s'opère ainsi selon un processus de « *bricolage* » et d'assemblage⁷⁶. Internet, les réseaux sociaux et les jeux vidéo constituent aujourd'hui des lieux privilégiés de cette élaboration identitaire. Ils offrent aux jeunes les ressources techniques, relationnelles et symboliques qui permettent de mettre en scène leur identité.

La quête de reconnaissance constitue l'un des principaux moteurs de ce travail identitaire. L'adolescence se distingue par une hypersensibilité aux remarques, aux sanctions et à l'attention des pairs qui viennent sanctionner positivement ou non ce tâtonnement. Le *feedback* numérique (*like*, commentaire, partage, message privé) fonctionne alors comme un vecteur « *d'estime subjective de soi* » en fournissant à la fois un signe de visibilité (« *mon identité est vue* ») et un signe d'estime (« *mon identité est considérée* »)⁷⁷. Cette quête peut également s'inscrire, sans que cela constitue une séquence systématique, dans un mécanisme concret : l'alternance entre valorisation et humiliation. L'adolescent peut chercher à retrouver l'approbation

⁷⁵ den Elzen, Jessica I, Jessica J Asscher, Kyle M Lang, et al. « The association between media exposure and violent radicalization of young people : A multilevel meta-analysis », *Aggression and violent behavior*. mai 2026, vol.88.

⁷⁶ Mehdi Arfaoui et Jennifer Elbaz, *Numérique adolescent et vie privée : une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents*, CNIL, février 2025. [lien](#)

⁷⁷ *Ibid*

reçue au début et multiplier les concessions pour éviter le rejet. Ainsi une relation devenue violente peut continuer à être investie par le jeune.

De plus, l'identité adolescente se joue à la rencontre de deux exigences contraires, à savoir affirmer sa singularité et se conformer au groupe. Ce point est décisif pour la suite : un réseau qui offre à un adolescent un pseudonyme, une esthétique codifiée, un lexique exclusif et une position claire dans une hiérarchie lui propose une réponse immédiate à la question identitaire qui l'occupe. Là où la reconnaissance par les pairs est ordinairement diffuse et négociée, ces groupes en offrent une version condensée et immédiatement lisible.

L'adolescence est également une période d'autonomisation de la trajectoire individuelle, marquée par un « *double souci de différenciation* » à savoir se distinguer des plus jeunes que soi comme des plus âgés.⁷⁸ Dans ce processus, les valeurs familiales entrent en concurrence avec celles d'autres groupes sociaux, à commencer par le groupe de pairs. Le numérique joue ici un rôle particulier parce qu'il s'accompagne le plus souvent de l'acquisition d'un matériel « *à soi* », qui rend possible la construction d'une intimité à l'abri du regard parental⁷⁹.

Par ailleurs, la quête d'autonomie propre à cette période développementale ne s'accompagne pas d'un rejet du cadre éducatif. Les travaux disponibles montrent qu'une large majorité d'adolescents considère les limites parentales comme légitimes y compris lorsqu'elles prennent la forme d'une supervision des usages numériques⁸⁰. Cette dernière est toutefois mieux acceptée lorsqu'elle repose sur le dialogue et respecte un espace d'intimité. À l'inverse, lorsqu'elle est perçue comme intrusive ou unilatérale, elle tend à perdre sa légitimité aux yeux des jeunes. L'adolescence apparaît ainsi comme une période au cours de laquelle s'élaborent simultanément le rapport aux formes de contrôle exercées par autrui et les capacités d'autorégulation. Une distinction entre la « surveillance ordinaire » et la réponse de sécurité à un danger identifié est ici intéressante. Tout l'enjeu reste de l'expliquer à l'adolescent d'une part et de lui laisser conserver une place dans les décisions prises qui le concernent au tout premier chef. Ainsi, une question utile à se poser pour tout parent serait « ***comment assurer la protection de mon enfant sans lui faire vivre cette intervention comme une punition ?*** » Vouloir davantage d'intimité ne signifie pas vouloir moins de protection : le cadre parental reste une rampe d'appui pour avancer vers l'autonomie sans que chaque mouvement soit dicté.

La recomposition de l'exposition de soi par le numérique et les risques du brouillage intime/public

Le lien social contemporain, lors de cette période de développement, se définit largement autour du partage de l'intimité et de la réciprocité de ce partage. Le numérique vient soutenir ces échanges. Les plateformes ne créent pas le besoin de reconnaissance mais le quantifient, l'accélèrent et le rendent public. Les signes de reconnaissance en ligne sont d'ailleurs extrêmement codifiés. La règle partagée est de *liker* systématiquement et rapidement tout contenu d'un ami au risque que l'amitié soit remise en question⁸¹. De la même manière, partager son téléphone ou ses mots de passe constitue une preuve de confiance typique⁸².

Cette dynamique brouille la frontière entre ce qui relève de l'intime et ce qui relève du public. Les adolescents investissent alors une *extimité*, soit un espace intermédiaire entre intimité et publicité, qui devient un moyen supplémentaire de développement du lien social. Partager une part de son intimité n'est pas en soi un facteur de risque : c'est une pratique ordinaire de la construction de soi et du lien aux pairs. Dans une lecture plus critique, Angélique Gozlan parle de *désintimité* pour désigner le moment où « la fonction de protection de l'intimité n'opère plus ». Le sujet devient alors exposé aux intrusions et à l'emprise de l'autre. Le point décisif n'est donc pas le partage lui-même, mais la perte de liberté dans la relation : ne plus pouvoir refuser, se retirer ou demander de l'aide sans craindre des représailles. C'est sur ce terrain que s'appuient les réseaux prédateurs. Ils exploitent un brouillage intime/public culturellement valorisé chez les

⁷⁸ Ramos, E. (2022). La chambre connectée des adolescents et la construction de soi. *Agora débats/jeunesses*, 92(3), 41-54. [lien](#)

⁷⁹ Mehdi Arfaoui et Jennifer Elbaz, *Numérique adolescent et vie privée : une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents*, CNIL, février 2025. [lien](#)

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ *Ibid*

⁸² *Ibid*

adolescents pour installer cette absence de liberté, et la responsabilité de l'emprise leur revient, non aux usages du jeune.⁸³

Il convient de noter que les situations « *d'enfermement numérique* » demeurent minoritaires et que dans la plupart des cas, une sociabilité en ligne s'articule avec une sociabilité hors ligne tout aussi développée. Les interactions numériques et présentes s'alimentent mutuellement plutôt qu'elles ne s'excluent⁸⁴. Cette distinction présente un intérêt clinique majeur dans la mesure où elle permet de mieux caractériser les trajectoires à risque. Ces dernières se distinguent précisément par une rupture de cette complémentarité, c'est-à-dire lorsque les relations en ligne ne prolongent plus les liens hors ligne, mais tendent progressivement à s'y substituer. Il est important également de comprendre que parfois, le seul de relations hors ligne ne suffit pas non plus à apprécier l'isolement subi par un jeune. Celui-ci peut être entouré, mais ne pas se sentir autorisé à parler. Il est donc important d'évaluer le soutien perçu par le mineur : sait-il à qui demander de l'aide ? Pense-t-il pouvoir le faire sans être jugé ?

Que rencontre alors le ou la jeune dans cet espace devenu prédominant ? Cette question a surtout été étudiée sous l'angle de la radicalisation violente et le plus souvent du côté des auteurs. Cependant, certains processus d'enfermement et de radicalisation en ligne, tels que la désensibilisation à la violence, opèrent également chez les victimes. Celles-ci s'accoutument de la même façon aux codes et aux contenus d'un groupe. Sont à distinguer ici l'habitude à des images violentes⁸⁵, la dissociation face à une situation insupportable et l'adhésion aux pratiques du groupe. Une apparente absence d'émotion peut avoir plusieurs significations. Elle ne permet pas à elle seule de conclure à une banalisation de la violence.

À cet égard, les recherches mettent en évidence une association positive, mais de faible ampleur, entre l'exposition à des contenus en ligne et la radicalisation violente. Cette relation semble moins tenir à la violence des contenus qu'au cadre idéologique dans lequel ils s'inscrivent. Les interactions propres aux espaces numériques favorisent ensuite un renforcement réciproque entre exposition et adhésion.

Plusieurs mécanismes sont avancés pour rendre compte de cette association :

- **l'apprentissage social** : le jeune apprend au contact d'un groupe quelles attitudes y sont valorisées
- **la neutralisation morale** : le contenu idéologique fournit de quoi justifier la violence et désamorcer les objections éthiques
- **la désensibilisation** : atténuation graduelle des réactions face à la violence sous l'effet d'une exposition répétée
- **l'effet de désinhibition en ligne** : l'anonymat abaisse le risque ressenti à entrer en contact avec des groupes extrémistes

Par ailleurs, les pratiques de multitâche médiatique, par exemple le fait de regarder une vidéo tout en consultant un « fil d'actualité », peuvent contribuer à renforcer l'ensemble.

Ces tendances générales prennent un relief particulier chez les mineurs. Dans une clinique montréalaise spécialisée dans la prévention de l'extrémisme violent, les formes de violence à caractère nihiliste se révèlent nettement plus fréquentes chez les mineurs que chez les adultes (46,6 % contre 24,2 %).⁸⁶ Chez les adolescents concernés, les références idéologiques apparaissent souvent secondaires, tandis que les difficultés individuelles et scolaires occupent une place plus importante.

⁸³ Mehdi Arfaoui et Jennifer Elbaz, Numérique adolescent et vie privée : une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents, CNIL, février 2025. lien

⁸⁴ *Ibid*

⁸⁵ L'« habitude » désigne la diminution des réactions à ce qui se répète. Face à des contenus violents, elle peut contribuer à une « désensibilisation » qui conduit la personne à éprouver des réactions émotionnelles moins intenses. La dissociation peut se manifester par un sentiment de détachement de ses émotions ou de ce que l'on vit lors notamment d'une expérience traumatique. L'adhésion correspond à l'adoption des idées ou des normes du groupe. Ces phénomènes sont distincts mais peuvent coexister. Une absence apparente d'émotion ne permet donc de conclure ni à l'absence de souffrance ni à l'acceptation des violences.

⁸⁶ Rousseau, Cécile, Diana Miconi, Cindy Ngov, et al. « Ideological and Nihilistic Violence in Adolescents Referred to a Specialized Clinic for Violent Extremism », *Canadian journal of criminology and criminal justice*. 1 avril 2025, vol.67 n° 2. p. 30-48.

B. La mécanique de l'emprise : vulnérabilités et tactiques de manipulation

Pour comprendre les situations d'exploitation sadique associées à des réseaux nihilistes violents et prédateurs tels que The Com ou 764, il est nécessaire d'en présenter les principaux mécanismes. Les analyses disponibles décrivent comme un enchaînement balisé de repérage, d'accroche, de coercition et de verrouillage, codifié jusque dans des guides d'extorsion (*sextortion guides / handbooks*) que ces réseaux produisent et échangent entre eux⁸⁷.

La présente partie s'intéresse aux groupes en ligne impliqués dans des pratiques d'exploitation sexuelle sadique, principalement sur des mineurs. Une fois les facteurs de vulnérabilités identifiés par les prédateurs, la production de matériel de violence sexuelle devient un levier d'emprise afin d'imposer progressivement d'autres actes de violence, tels que l'automutilation, la maltraitance animale ou diverses formes d'humiliation. L'analyse de cette séquence permet de comprendre les mécanismes de contrôle mis en œuvre ainsi que les processus par lesquels les victimes se trouvent progressivement enfermées dans la relation d'emprise, jusqu'à parfois devenir auteures elles-mêmes.

Les facteurs de vulnérabilité : qui est ciblé, et pourquoi

Point de vigilance pour les professionnels

Les facteurs de vulnérabilité présentés ci-après ne constituent pas des indicateurs prédictifs et ne permettent pas d'anticiper la trajectoire d'un individu⁸⁸. Ils rendent compte de tendances observées dans la littérature et contribuent à éclairer les mécanismes susceptibles de favoriser certaines formes d'emprise ou d'exploitation. Si tout mineur utilisant les réseaux sociaux peut être ciblé, certains profils ou certaines situations de vulnérabilité font plus fréquemment l'objet de stratégies de repérage par ces prédateurs.

Les stratégies de recrutement et d'emprise s'appuient moins sur une adhésion idéologique préalable que sur l'exploitation de vulnérabilités affectives, relationnelles ou psychosociales, souvent liées aux sphères familiale, scolaire ou sociale.⁸⁹

L'isolement social comme point de levier

La littérature récente mobilise le concept de *weaponised loneliness*⁹⁰ pour désigner l'exploitation intentionnelle de la solitude à des fins d'emprise. Les auteurs montrent que les prédateurs ciblent prioritairement des jeunes en situation d'isolement dont la vulnérabilité facilite l'instauration d'une relation de dépendance. L'isolement joue une fonction duale qu'il importe de saisir : il est d'abord un moteur d'entrée poussant le jeune vers un groupe qui lui promet du lien, puis devient un levier de « *captivité* ». Cette dynamique est aggravée par le fait que les guides de 764 recommandent explicitement « *d'isoler* » la victime de ses amis et de sa famille avant de débiter l'extorsion⁹¹.

Il est nécessaire également de comprendre qu'une sortie du groupe peut représenter une perte relationnelle pour le jeune même lorsque ce groupe le maltraite. Ainsi, une rupture de contact n'est alors pas toujours immédiatement vécue comme un soulagement par le mineur. Sa protection devra impérativement s'accompagner de liens de remplacement fiables et d'un soutien régulier pour une mise en sécurité pérenne.

Le paradoxe des espaces d'aide comme viviers de repérage.

Les prédateurs investissent précisément les espaces numériques où les jeunes socialisent et cherchent du soutien. Trois communautés sont fréquemment identifiées à cet égard : les communautés liées aux troubles

⁸⁷ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network, 2025. [lien](#) Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#)

⁸⁸ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network, 2025. [lien](#)

⁸⁹ Rousseau, Cécile, Diana Miconi, Cindy Ngov, et al. « Ideological and Nihilistic Violence in Adolescents Referred to a Specialized Clinic for Violent Extremism », *Canadian journal of criminology and criminal justice*. 1 avril 2025, vol.67 [lien](#)

⁹⁰ Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#)

⁹¹ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network, 2025. [lien](#)

de santé mentale, les jeux en ligne et la sous-culture *e-girl*⁹². Concernant la santé mentale, il est indéniable que chercher du soutien pour sa santé mentale est une démarche à encourager mais les prédateurs détournent ces espaces à leurs propres fins. Ainsi, les membres de 764 ciblent spécifiquement les espaces consacrés à l'automutilation⁹³, aux troubles des conduites alimentaires, aux idées suicidaires et aux troubles bipolaires, notamment parce qu'ils y trouvent des personnes déjà engagées dans des conduites à risque. Le repérage y est souvent rudimentaire plutôt que sophistiqué : les membres ratissent large, recherchant manuellement sur X, Reddit ou Discord les utilisateurs dont les biographies comportent des mots-clés ou hashtags signalant un trouble⁹⁴. De plus, une autre technique utilisée par ces prédateurs consiste à créer de « faux groupes de soutien » servant de façade.⁹⁵

Le genre est un facteur à risque structurant.

En effet, le ciblage est profondément genré. Les victimes féminines sont traitées comme des cibles de « plus grande valeur » par des auteurs majoritairement masculins. Elles sont surreprésentées dans la soumission à des violences sexuelles et physiques, tandis que les victimes masculines subissent davantage l'atteinte psychologique et l'incitation au suicide⁹⁶.

L'esthétisation du mal-être : des *e-girls* comme surface de repérage à l'émergence de la *Cutecore*

La sous-culture *e-girl* constitue aujourd'hui l'une des principales surfaces de repérage mobilisées par les réseaux d'extorsion sexuelle. Le terme désigne une sous-culture numérique valorisant l'expression de soi à travers une esthétique hyperféminine mêlant des références emo⁹⁷, alternatives, anime et gaming, particulièrement présente sur TikTok, Instagram, Roblox, Twitch et YouTube⁹⁸. Les recherches montrent néanmoins que les groupes gravitant autour de 764 ciblent activement cette sous-culture. Des guides internes recommandent explicitement de repérer des *alt-girls*⁹⁹ perçues comme « faibles » ou « vulnérables » et donc jugées comme plus faciles à manipuler.

Le chercheur Marc-André Argentino montre que cette logique de prédation s'accompagne d'une réappropriation des codes visuels de la sous-culture *e-girl* pour les victimes/auteures féminines¹⁰⁰. Les écosystèmes de The Com développent ainsi une esthétique qualifiée de *Cutecore*, associant iconographie *kawaii*, couleurs pastel, peluches et références à l'enfance en y combinant des contenus liés à l'automutilation, aux troubles alimentaires, à la violence ou à l'exploitation sexuelle. Cette esthétique contribue ainsi à banaliser progressivement des contenus violents et à faciliter les mécanismes d'emprise. Par ailleurs, ces communautés développent un langage codé destiné à contourner les dispositifs de modération des plateformes : remplacement de certains mots par des emojis, des symboles, des fautes volontaires, des abréviations ou des détournements lexicaux permettant de faire passer des références sensibles. Par exemple, dans certaines communautés liées au mal-être ou à l'automutilation, un utilisateur peut recourir à un langage codé comme le « *thinspo* » (contraction de « *thin inspiration* »), un terme désignant du contenu qui valorise la maigreur extrême et encourage les troubles alimentaires ou utiliser des chaînes d'emojis (🍓💧🧸) pour évoquer indirectement des pratiques d'automutilation sans mots explicites.

⁹² Ibid

⁹³ L'ISD décrit un retournement psychique subtil : l'automutilation est souvent vécue par la victime comme un moyen de reprendre le contrôle sur sa détresse ; le prédateur détourne ce ressort en conditionnant la victime à ne pouvoir apaiser son anxiété qu'en le satisfaisant, déplaçant ainsi la perception du contrôle vers l'agresseur.

⁹⁴ Ibid

⁹⁵ Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#)

⁹⁶ Ibid. Au sein de ces groupes, les victimes féminines sont souvent décrites par les termes de « Com Girls » ou « Cut Whores »

⁹⁷ Emo : Sous-culture apparue dans les années 2000, caractérisée par une esthétique sombre et une valorisation de l'expression des émotions, de la vulnérabilité et du mal-être.

⁹⁸ Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

⁹⁹ *Alt-girl* : abréviation d'alternative girl, terme désignant, dans la culture numérique, une jeune fille adoptant une esthétique « alternative », par opposition aux codes esthétiques dominants, mêlant des influences emo, goth, punk, grunge ou anime (vêtements sombres, maquillage marqué, coiffures colorées). Le terme recoupe partiellement celui d'e-girl.

¹⁰⁰ Argentino, M. (2026b, February 20). *CuteCore : the soft look of the CoM network*. From the Depths. [lien](#)

Ces différentes communautés perçues comme vulnérables par les prédateurs ne constituent donc pas des groupes isolés, mais un ensemble de points d'entrée potentiels pour des mécanismes d'influence.



Figure 4. Cette image, diffusée sur TikTok, fait référence à l'utilisation de récompenses virtuelles (appelées *limiteds* par les utilisateurs de Roblox) par des réseaux d'extorsion sexuelle afin d'inciter leurs victimes à s'automutiler. Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

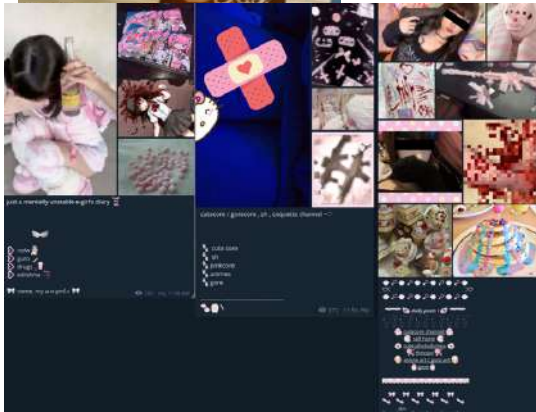


Figure 5 : Exemples de publications Telegram faisant la promotion de chaînes Cutecore, souvent désignées comme des « journaux intimes », illustrant le chevauchement entre les esthétiques mignonnes (*cute aesthetics*) et des contenus liés à l'automutilation, au gore, à la consommation de drogues, aux armes, etc.

Argentino, M. (2026b, February 20). *CuteCore : the soft look of the CoM network*. From the Depths. [lien](#)

La chronologie de l'emprise : une manipulation par étapes¹⁰¹

Les travaux étudiés mettent en évidence une dynamique progressive, composée de plusieurs étapes au cours desquelles les mécanismes d'influence et de contrôle se renforcent. Cette séquence est présentée selon sa chronologie afin de permettre aux professionnels d'identifier les logiques à l'œuvre et les points de bascule possibles.

△ Cette chronologie est un outil de compréhension et non un parcours obligatoire. L'extorsion peut par exemple commencer brutalement (notamment avec l'utilisation d'outils d'IA) ou plusieurs mécanismes peuvent être présents d'emblée. **L'absence d'une phase de séduction identifiable ne doit pas conduire à écarter l'hypothèse d'une emprise.**

¹⁰¹ Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#) ; Resolver. (2026, 29 janvier). *Weaponised loneliness : A critical harm intelligence briefing*. [lien](#) ; Argentino, M. (2026c, February 20). *Nihilistic Violent Extremism (NVE) : An analytical framework*. From the Depths. [lien](#).

Chronologie de l'emprise numérique :

1

PHASE 1**Création de comptes sur mesure et repérage**

Les guides de 764 recommandent d'adapter le compte utilisé au profil de la cible visée. Sur les plateformes en ligne qui proposent automatiquement des suggestions de comptes, telles que Snapchat ou Instagram, le membre ajuste l'âge et le genre de son faux profil à ceux de sa cible afin que l'algorithme lui suggère des profils de victimes potentielles. Sur les autres plateformes, comme X ou Tumblr, il recourt aux systèmes de mots-clés qui catégorisent les communautés vulnérables. Les membres sont par ailleurs encouragés à se faire passer pour une personne particulièrement séduisante (*catfishing*), en empruntant l'apparence de personnalités connues. La démarche obéit à une logique de volume, puisque l'obtention de contenu explicite auprès de dix à quinze cibles sur deux cents sollicitées est considérée comme un "succès" au sein du réseau.

2

PHASE 2**L'accroche : love bombing et incitations matérielles**

Contrairement au grooming pédocriminel classique, ces réseaux instaurent le lien de façon accélérée. L'accroche repose sur la combinaison d'un *love bombing* intense, caractérisé par des manifestations d'affection et de validation démesurées, prenant souvent la forme d'une relation amoureuse feinte, et d'incitations matérielles. Ces dernières constituent un point d'attention concret pour les parents et les éducateurs. Elles peuvent prendre la forme d'offres de monnaies virtuelles de jeu (Robux sur Roblox) ou d'abonnements premium (Discord Nitro, Telegram Premium), que le mineur ne peut généralement pas se procurer seul, faute de moyen de paiement. L'objectif de cette phase est de faire croire à la victime qu'elle entretient un lien affectif réel avec l'auteur.

3

PHASE 3**Le point de bascule : l'obtention du premier contenu compromettant**

L'obtention de la première image explicite est considérée comme le pivot de la stratégie d'extorsion. Une fois ce contenu obtenu, l'auteur acquiert un pouvoir de contrainte considérable. Les guides des prédateurs décrivent cette phase comme la plus critique de l'ensemble du cycle. Effectivement, cette dernière constitue un moment charnière durant lequel la relation d'emprise n'est pas encore pleinement consolidée et où la victime demeure davantage susceptible de chercher de l'aide ou de signaler les faits. Les membres sont ainsi incités à isoler progressivement la cible et à mieux connaître ses habitudes quotidiennes, afin d'exploiter les moments où elle se trouve davantage éloignée de son entourage.

4

PHASE 4**L'installation d'un "schéma d'obéissance"**

Les manuels d'exploitation des prédateurs recommandent une escalade graduée dans le processus d'emprise. La première demande est délibérément peu extrême, de manière à susciter une première manifestation d'obéissance chez la victime plutôt qu'à obtenir immédiatement des contenus intimes. Elle peut, par exemple, consister à demander une photographie peu compromettante, sur laquelle la victime tient un papier portant son nom complet, image anodine en apparence, mais qui crée un nouveau levier de chantage. Les guides préconisent d'occuper constamment la victime au moyen de "tâches" et d'en accroître progressivement la sévérité, un saut trop brutal risquant de provoquer un refus. Cette progression correspond à la constitution d'un "schéma d'obéissance" (*pattern of obedience*, terme employé par ces guides). Un glissement du langage et des publications de la victime vers les codes du groupe accompagne fréquemment cette phase.

5

PHASE 5**Le verrouillage : “faux espoirs” et déplacement des objectifs**

Afin de prévenir tout signalement, les guides recommandent de maintenir une présence constante et de “créer de faux espoirs”. Cette tactique consiste à entretenir chez la victime l'illusion qu'elle a intérêt à poursuivre la relation. L'auteur lui accorde périodiquement des marques de sympathie ou des avantages, désignés sous le terme de “rameaux d'olivier”, et lui laisse croire qu'en poursuivant les échanges, elle finira par rassembler suffisamment d'informations sur lui pour pouvoir le dénoncer aux autorités. Il entretient cet espoir en lui livrant par bribes de faux renseignements personnels. La victime est ainsi maintenue dans la relation par la perspective, toujours différée, de reprendre un jour l'avantage. Ce déplacement permanent des objectifs maintient la relation d'emprise. Certains guides recommandent également d'interrompre volontairement les échanges pendant quelques jours afin de créer un manque affectif chez la victime. Le contact est ensuite rétabli en subordonnant la poursuite de la relation à son obéissance.

6

PHASE 6**L'escalade sadique de la violence et les preuves d'allégeance (coercive bonding)**

L'emprise ne se stabilise pas, mais procède par exigences croissantes présentées comme autant de preuves de loyauté. Parmi celles-ci, les *cut signs* désignent l'injonction faite à la victime de graver au couteau le pseudonyme de l'auteur ou le sigle du groupe sur sa propre peau, en signe de soumission et d'appropriation. Les exigences peuvent également porter sur d'autres comportements, comme des restrictions alimentaires, du visionnage de contenu gore ou pédocriminel, de la maltraitance animale, de l'extorsion de mineurs, d'incitation à l'automutilation et au suicide. Le silence de la victime est parfois maintenu par un arsenal de moyens de pression complémentaires, à savoir le *doxing* (divulgaration des données personnelles), la constitution de *lorebooks* (dossiers compilant images et humiliations, pouvant servir à la fois de moyen d'extorsion et de marqueur de prestige) et le *swatting* (déclenchement, par une fausse alerte, d'une intervention policière armée au domicile de la victime).

7

PHASE 7**La diffusion et l'amplification (broadcast & amplification)**

L'exploitation ne demeure pas confinée à la relation entre l'auteur et sa victime. Les contenus produits sont transformés en “trophées”, sous forme de montages d'images ou de vidéos de la victime, puis diffusés sur des forums et des imageboards afin de procurer du prestige (*clout*) à leur auteur. Cette diffusion s'opère de façon transplateforme, les mêmes fichiers étant republiés via des messageries chiffrées, des sites du darknet et des forums d'images. Cette étape met en lumière une dimension essentielle du phénomène. La souffrance de la victime constitue une forme de capital social qui circule et se valorise au sein du réseau.

8

PHASE 8**La capitalisation et la régénération (harvesting & regeneration)**

La notoriété ainsi acquise est réinvestie. L'auteur en tire parti pour attirer une nouvelle vague de recrues et pour consolider sa place dans l'écosystème. Il peut notamment recycler ses pseudonymes d'une plateforme à l'autre afin de contourner la modération et d'échapper aux forces de l'ordre. Cette phase referme le cycle et en révèle le caractère auto-entretenu. Le réseau se régénère à partir de sa propre production, chaque exploitation aboutie peut contribuer à transformer une victime en recrue, laquelle sera ensuite amenée à identifier et à attirer de nouvelles cibles. Cette dynamique rejoint directement le phénomène de basculement de victime à auteur, examiné plus loin.

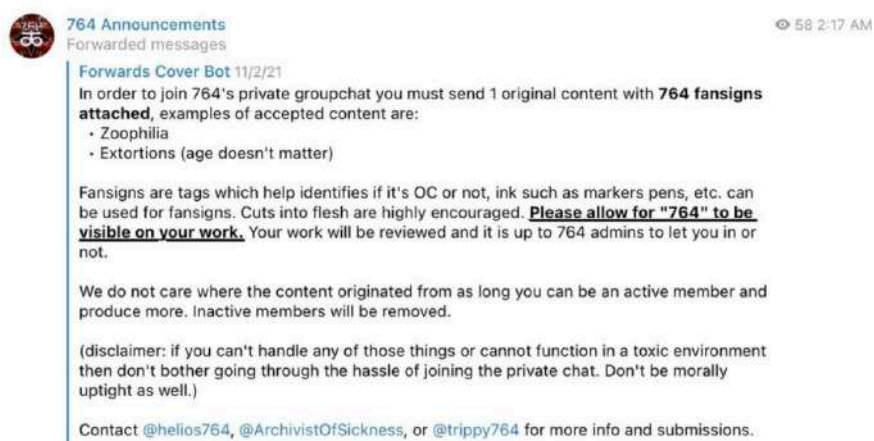


Figure 6 : Exemple de règles pour être admis dans un groupe de discussion privé.

Argentino, M. (2025, 12 mai). *From Sexual Exploitation to Terror Tactics : 764's Sadistic Leadership Under Trippy and War*. From The Depths. [lien](#)

C. Les conséquences de l'emprise : du trauma individuel au brouillage des rôles entre victimes et auteurs

L'analyse des mécanismes d'emprise permet de comprendre comment ces réseaux captent, contrôlent et exploitent les adolescents. Il convient désormais d'en examiner les conséquences tant pour les victimes que pour les jeunes impliqués dans les violences, ainsi que pour les trajectoires où ces deux statuts peuvent se superposer.

À ce jour, les recherches spécifiquement consacrées aux réseaux d'exploitation sexuelle sadique en ligne demeurent encore limitées. Les travaux disponibles décrivent principalement leurs modes de fonctionnement, leurs mécanismes de coercition et les dynamiques d'emprise qui les caractérisent. Afin de proposer une analyse fondée sur les connaissances scientifiques disponibles, cette section s'appuie donc également sur la littérature consacrée aux violences sexuelles facilitées par les technologies, à l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne, au grooming, à l'extorsion sexuelle et au cyberharcèlement. Si les données présentées ne concernent pas exclusivement les victimes de réseaux tels que 764 ou plus largement de l'extrémisme violent nihiliste, elles documentent des formes de violence qui constituent le cœur de leurs pratiques : manipulation relationnelle, production contrainte de contenus intimes, diffusion d'images, extorsion sexuelle et menaces de divulgation. Elles offrent ainsi un cadre d'analyse pour appréhender les conséquences de ces phénomènes.

La frontière numérique n'efface pas la réalité du traumatisme

Les recherches mettent en évidence la gravité des violences commises à distance, dont les effets psychiques, relationnels et sociaux peuvent être profonds malgré l'absence de contact physique.

Le rapport *Our Voice*¹⁰² recueille ainsi le témoignage d'une survivante de violence en ligne : « *Personne ne m'a jamais touchée ni abusée sexuellement physiquement, mais je me suis tout de même sentie violée. Je ne savais pas que la violence sexuelle pouvait se produire par téléphone quand j'étais si jeune.* »

¹⁰² Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse*. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation. [lien](#)

Le rapport *Our Voice* est porté par Protect Children (Suojellaan Lapsia), organisation non gouvernementale finlandaise spécialisée dans la prévention des violences sexuelles commises à l'encontre des enfants et la recherche sur l'exploitation sexuelle en ligne. Il est réalisé avec le soutien de la Justice Initiative, programme international consacré au renforcement des droits des victimes et de l'accès à la justice, ainsi qu'en partenariat avec des chercheurs de l'International Policing and Public Protection Research Institute (IPPPRI) de l'Anglia Ruskin University, centre de recherche spécialisé dans la protection des personnes vulnérables, la criminalité en ligne et les politiques publiques de prévention.

Les résultats du rapport montrent que les violences commises exclusivement en ligne peuvent entraîner des conséquences traumatiques graves et durables, comparables dans leur nature à celles rapportées par les survivants de violences commises en personne. L'étude n'évalue pas l'intensité des séquelles, mais recense le nombre de catégories de conséquences à long terme déclarées par les personnes interrogées, parmi quatorze catégories. Celles-ci comprennent notamment le stress post-traumatique, l'anxiété, la dépression, l'automutilation, les tentatives de suicide, les troubles somatiques ou alimentaires, les conduites addictives, les difficultés sexuelles, relationnelles et sociales ainsi que la revictimisation. En moyenne, les survivants de violences exclusivement en ligne déclarent des conséquences relevant de 5,3 catégories sur les quatorze étudiées, contre 4,7 catégories pour les survivants de violences exclusivement hors ligne. Les personnes ayant subi des violences à la fois en ligne et hors ligne en déclarent en moyenne 6,3 catégories.

Ces chiffres ne constituent pas une mesure des conséquences propres à l'exploitation sexuelle sadique en ligne dans le cadre de la mouvance The Com. Néanmoins, ils permettent de réfuter l'idée qu'une extorsion sexuelle, un viol commis par webcam, une production sexuelle forcée à distance ou la diffusion de contenus intimes constitueraient des violences « *moins réelles* ».

Par ailleurs, les travaux juridiques consacrés aux violences sexuelles en ligne et dans les environnements immersifs montrent que la distinction entre violence « réelle » et violence « virtuelle » est peu pertinente pour appréhender le préjudice subi. Lorsqu'une image intime est enregistrée, diffusée ou utilisée à des fins de menace, elle s'inscrit dans une permanence propre aux environnements numériques : elle peut être reproduite, partagée et consultée de manière indéfinie, échappant au contrôle de la victime¹⁰³. Le dommage ne résulte donc pas uniquement de l'atteinte initiale mais également de la perte durable de maîtrise sur son image, son identité et sa réputation. En outre, la menace peut rester actuelle bien après l'arrêt des échanges. Le mineur peut continuer à anticiper une diffusion ou une reprise de contact. Dès lors l'accompagnement doit donc traiter à la fois les effets traumatiques et la sécurité présente.

Dans les réseaux de type 764, cette caractéristique est centrale. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.¹⁰⁴

Les conséquences pour les victimes : atteintes psychiques, corporelles et sociales

1. Anxiété, dépression et symptômes traumatiques

Les violences sexuelles facilitées par les technologies peuvent entraîner des conséquences psychotraumatiques durables. Selon l'étude *Our Voice*, **74 % des victimes de violences exclusivement en ligne durant l'enfance déclarent au moins une conséquence à long terme, dont 60 % des symptômes anxieux et 59 % des symptômes dépressifs**¹⁰⁵. La permanence potentielle des contenus numériques entretient par ailleurs la crainte d'une nouvelle diffusion des images, de revictimisation et un état d'hypervigilance.

2. Honte, culpabilité et effacement de la position de victime

La honte et la culpabilité constituent des conséquences centrales de ces violences. Alimentées par les humiliations, les menaces de diffusion et les mécanismes d'emprise, elles conduisent fréquemment les victimes à minimiser les faits ou à s'en attribuer la responsabilité de façon différenciée. La culpabilité laissera penser au mineur « *j'ai fait quelque chose de mal* » quand la honte induira une réflexion du type « *je suis quelqu'un de mauvais* ». Dans l'étude *Our Voice*, **55 % des victimes déclarent avoir retardé le dévoilement par honte tandis que 45 % estiment ne pas avoir parlé parce qu'elles ne percevaient pas les faits comme suffisamment graves**.¹⁰⁶

¹⁰³ Clare McGlynn, Carlotta Rigotti, From Virtual Rape to Meta-rape : Sexual Violence, Criminal Law and the Metaverse, *Oxford Journal of Legal Studies*, Volume 45, Issue 3, Autumn 2025, Pages 554–582. [lien](#)

¹⁰⁴ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network, 2025. [lien](#)

¹⁰⁵ Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation*. [lien](#)

¹⁰⁶ Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation*. [lien](#)

Les recherches qualitatives montrent que cette culpabilité résulte d'une emprise progressive : la relation est d'abord perçue comme rassurante ou valorisante avant de devenir coercitive, ce qui favorise ensuite l'auto-accusation et la difficulté à se reconnaître comme victime. Dans les réseaux d'exploitation sadique, cette dynamique est renforcée par des injonctions destinées à produire des preuves de soumission, telles que les cut signs, les actes d'automutilation imposés ou la réalisation d'actes filmés. En impliquant directement la victime dans les violences, ces pratiques rendent le dévoilement particulièrement difficile.

Répondre aux demandes de l'agresseur ou reprendre contact avec lui ne signifie pas consentir aux violences. La victime peut aussi rester attachée à l'agresseur, voire le défendre. Ces réactions doivent être explorées sans reproche, notamment en lui posant la question : « *Tu peux avoir compté sur cette personne et avoir subi des violences de sa part* ».

3. Retrait social, difficultés relationnelles et perte de confiance

Les violences sexuelles facilitées par les technologies s'accompagnent fréquemment d'un retrait social, d'une perte de confiance envers les autres et d'une fragilisation des réseaux de soutien.¹⁰⁷

En outre, certaines victimes peuvent paraître détachées, raconter sans émotion (ou à l'inverse n'être qu'émotion en ayant un comportement interprété comme inadapté à la gravité de la situation) ou avoir du mal à remettre les faits dans l'ordre. Ces réactions possibles ne prouvent ni l'absence de souffrance ni l'existence d'un traumatisme. Elles invitent à respecter le rythme du récit sans imposer un récit complet dès le premier échange.

Dans les situations d'extorsion sexuelle sadique, l'isolement opéré constitue à la fois une conséquence des violences et un facteur de maintien de l'emprise. La peur d'être reconnu, jugé ou de voir les contenus diffusés dissuade souvent les victimes de solliciter de l'aide, tandis que l'auteur entretient l'idée d'être leur unique soutien. L'isolement devient ainsi l'un des principaux obstacles à la sortie de l'emprise.

4. Atteintes au corps, à la sexualité et aux conduites de santé

Les violences sexuelles facilitées par les technologies peuvent altérer durablement le rapport au corps, à l'intimité et à la sexualité. Les recherches rapportent notamment des dysfonctions sexuelles, une dévalorisation de soi et une augmentation des conduites auto-agressives.¹⁰⁸ Selon *Our Voice*, **50 % des survivants de violences exclusivement en ligne rapportent des dysfonctions sexuelles, contre 39 % des survivants de violences exclusivement hors ligne.**¹⁰⁹ Sans permettre d'établir un lien de causalité, ces résultats montrent que la contrainte à se mettre en scène, à exécuter des actes sous instruction et à vivre sous la menace permanente de la diffusion des images peut laisser des séquelles durables. Une survivante résume ainsi cette expérience : « *J'avais le sentiment de ne pas avoir de valeur, ou de ne valoir que par les relations sexuelles.* »¹¹⁰

Une enquête australienne menée auprès de 3 500 jeunes met également en évidence une association entre ces violences, les comportements d'automutilation, les tentatives de suicide et les troubles dépressifs majeurs.¹¹¹

Dans les réseaux 764, cette atteinte au corps prend une dimension supplémentaire. Les prédateurs ciblent notamment des jeunes présentant déjà des antécédents d'automutilation et leur imposent des preuves quotidiennes de blessures. L'acte demeure physiquement réalisé par la victime mais ses modalités, sa fréquence et sa signification sont progressivement dictées par l'auteur.¹¹²

¹⁰⁷ Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation.* [lien](#)

¹⁰⁸ Page, S., A. McFeeters, N. Rani, et al. 2025. « *Psychological and Emotional Harms of Online Child Sexual Exploitation and Abuse in Children Under the Age of 18 : A Systematic Review of the Evidence.* » *Child Abuse Review* 34, no. 4 : e70048. [lien](#)

¹⁰⁹ Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation.* [lien](#)

¹¹⁰ *Ibid*

¹¹¹ Mathews, B., Parvin, K., Walsh, K., Finkelhor, D., Higgins, D., Scott, J. G., Napier, S., Burton, M., Nicholas, M., Noll, J. G., Flynn, A., & de Silva, A. (2025). *Online child sexual victimization and associated health risk behaviours and mental disorders : Findings from a national survey in Australia.* *SSM - Mental Health*, 8, Article 100581. [lien](#)

¹¹² Institute for Strategic Dialogue, *Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

5. Détresse aiguë et risque suicidaire

Les violences numériques ne constituent pas, à elles seules, une cause de suicide. Elles peuvent toutefois aggraver une détresse préexistante et justifient une évaluation immédiate du risque suicidaire.

[Le rapport de transparence 2025 de l'association e-Enfance/3018](#) fait état de plus de 150 appels liés à des crises suicidaires, soit une augmentation de 3 000 % en dix ans.¹¹³ Bien que ce chiffre concerne l'ensemble des violences numériques prises en charge par le dispositif, il souligne la fréquence avec laquelle ces situations s'inscrivent dans des contextes de crise. **Au sein de l'écosystème The Com, certaines victimes sont poussées au suicide lors de diffusions en direct (« livestreams ») sur Discord.** En juin 2025, un membre de 20 ans du groupe 764 a ainsi été arrêté à Hambourg (Allemagne), soupçonné d'avoir contraint, lors d'un livestream, un adolescent de 13 ans résidant aux États-Unis à mettre fin à ses jours¹¹⁴.

Exemple de cas traité par le 3018

Le cas étudié concerne une mineure de 14 ans dont la mère a contacté le 3018 après avoir découvert que sa fille échangeait avec plusieurs individus sur **Discord, TikTok et Telegram**, qui l'incitaient à produire des contenus à caractère sexuel, à se scarifier, à réaliser des « *blood walls* » et à mettre fin à ses jours. La situation de la victime révélait une forte vulnérabilité : détresse psychologique, antécédents d'automutilation et d'hospitalisation, et risque suicidaire déclaré. **La mère avait également rapporté que sa fille avait incité l'une de ses amies à se scarifier et à se suicider.**

Face à la gravité de la situation, le 3018 a orienté la famille vers un dépôt de plainte et un accompagnement par un professionnel de la santé. Toutefois, en l'absence d'identifiant exploitable concernant la personne mise en cause, le 3018 n'a pas été en mesure de procéder à un signalement auprès des plateformes concernées.

Le recouvrement des statuts de victime et d'auteur

Dans les réseaux d'exploitation sadique en ligne, la distinction entre victime et auteur peut devenir poreuse. Cette porosité ne signifie ni que les victimes deviennent nécessairement des auteurs, ni que les violences commises contre de nouvelles victimes doivent être relativisées. Elle invite plutôt à analyser les trajectoires individuelles en tenant compte des mécanismes de contrainte, des violences antérieures et des formes de dépendance qui peuvent précéder l'implication dans des actes de prédation.

Certaines trajectoires illustrent ainsi un passage du statut de victime à celui d'auteur, notamment lorsque des jeunes sont contraints de participer à des actes d'extorsion sexuelle, de recrutement ou de production de contenus sous la menace de leurs propres agresseurs. D'autres basculements peuvent résulter d'un processus de normalisation progressive de la violence, lorsque l'exposition répétée à des pratiques abusives et leur valorisation au sein du groupe contribuent à transformer la violence en comportement attendu. Dans ces environnements, certains jeunes peuvent également chercher à retrouver une forme de contrôle ou de statut en reproduisant sur autrui les dynamiques de domination qu'ils ont eux-mêmes subies.¹¹⁵

Cette complexité impose une approche d'évaluation qui maintient simultanément deux dimensions : reconnaître les actes commis et leur impact sur les victimes tout en examinant la possibilité qu'un jeune impliqué dans des violences soit également sous l'emprise ou la contrainte d'un réseau. Dans certaines

¹¹³ Association e-Enfance/3018. (2025). *Rapport de transparence 2025*. Association reconnue d'utilité publique. e-enfance.org [lien](#)

¹¹⁴ Dazio, S. (2025, 18 juin). German-Iranian man arrested in cybergrooming and virtual sexual abuse of children | AP News. AP News. [lien](#)

¹¹⁵ Protect Children. (2026). *Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation*. [lien](#)
Goharian, Amanda, and Slotnick, Alexander (n.d.). *Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments*. Thorn (2026). [lien](#)

situations, le statut de victime et celui d'auteur peuvent ainsi se succéder ou se superposer nécessitant une prise en charge capable d'intégrer ces deux réalités.¹¹⁶

Les enjeux spécifiques concernant les jeunes impliqués dans les violences

Les réseaux d'exploitation sadique en ligne sont majoritairement investis par des adolescents et de jeunes adultes. L'évaluation de ces situations implique donc de dépasser une opposition stricte entre victimes mineures et auteurs adultes et de prendre en compte les trajectoires individuelles.

→ **Une socialisation à la violence.** Au sein de ces communautés, les actes de cruauté sont progressivement normalisés et valorisés. La violence devient un moyen d'obtenir de la reconnaissance, du statut et un sentiment d'appartenance au groupe.

→ **Une dépendance au groupe.** Le maintien du statut repose souvent sur la participation aux activités du réseau, qu'il s'agisse de produire des contenus, de recruter de nouveaux membres ou de commettre des violences. Cette dynamique peut rendre le désengagement particulièrement difficile.

→ **Une évaluation individualisée.** Les données disponibles ne mettent pas en évidence un profil unique des jeunes impliqués. Elles soulignent l'importance d'évaluer les expériences de violences antérieures, les vulnérabilités du jeune, son environnement et le degré de contrainte exercé par le groupe afin d'adapter la réponse éducative, sociale et judiciaire.

Ce que les professionnels doivent retenir

- L'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte constituent une période où la recherche de reconnaissance par les pairs, le besoin d'appartenance, la construction identitaire et l'autonomisation sont particulièrement intenses. Les réseaux prédateurs ne créent pas ces besoins, ils les exploitent en proposant une identité, une place dans le groupe et des formes immédiates de valorisation.
- Les environnements numériques amplifient ces mécanismes en rendant la reconnaissance sociale visible, quantifiable et continue (likes, commentaires, partages, messages privés). Le brouillage entre sphère intime et sphère publique peut faciliter les stratégies d'emprise et accroître l'exposition de certains jeunes.
- L'exposition répétée à des contenus violents ou extrémistes n'entraîne pas, à elle seule, un passage à l'acte ou une radicalisation.
- Les violences commises à distance peuvent produire un traumatisme comparable à celui des violences sexuelles hors ligne. L'absence de contact physique ne réduit pas la gravité des conséquences psychiques, relationnelles et sociales.
- La honte, la culpabilité et la peur de la diffusion des contenus constituent des freins majeurs au dévoilement. Une victime peut minimiser les faits, tarder à demander de l'aide ou ne pas se reconnaître comme victime.
- L'isolement est à la fois un facteur de vulnérabilité et une conséquence de l'emprise. Les prédateurs exploitent fréquemment des situations de solitude, puis entretiennent l'isolement afin de maintenir leur contrôle sur la victime.
- Les jeunes impliqués dans ces réseaux ne relèvent pas d'un profil unique. L'évaluation doit prendre en compte les vulnérabilités développementales, les violences antérieures, les dynamiques d'emprise et le rôle

¹¹⁶ Institute for Strategic Dialogue, Networks of Harm : *A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network*, 2025. [lien](#)

joué par le groupe dans la trajectoire du jeune.

- Les statuts de victime et d'auteur peuvent se succéder ou se superposer. Reconnaître qu'un jeune auteur a pu être victime ou agir sous contrainte ne diminue ni sa responsabilité ni la gravité des violences commises. Cette complexité impose une évaluation individualisée et une articulation des réponses éducatives, sociales, judiciaires et psychologiques.
- Les mécanismes d'emprise reposent sur une progression graduelle. Le passage d'un échange apparemment anodin à des violences s'effectue par étapes, chacune renforçant la dépendance et réduisant progressivement les possibilités de rupture.

PARTIE III

Repérer, signaler, protéger et orienter : perspectives pratiques et recommandations pour une réponse coordonnée

Les recherches récentes sur l'exploitation sexuelle sadique en ligne (SOE) soulignent les difficultés rencontrées par les dispositifs institutionnels face à des phénomènes hybrides tels que les réseaux The Com et 764. Ces derniers combinent exploitation sexuelle, coercition, violences psychologiques, incitation à l'automutilation et participation contrainte, des dimensions qui relèvent traditionnellement de champs d'intervention distincts.¹¹⁷

Cette fragmentation se retrouve dans les cadres d'analyse : les travaux sur l'exploitation sexuelle en ligne portent principalement sur les mécanismes d'exploitation et la protection des victimes, tandis que ceux consacrés à l'extrémisme violent nihiliste privilégient l'étude des processus de radicalisation et des trajectoires d'engagement.

L'identification des mécanismes à l'œuvre ne constitue qu'une première étape et doit désormais permettre d'adapter les pratiques professionnelles et les réponses institutionnelles. Cette partie vise ainsi à proposer une grille opérationnelle de repérage, d'orientation et d'intervention face aux situations d'exploitation sexuelle sadique en ligne et de violence numérique organisée. Elle met en évidence la nécessité d'une approche décloisonnée, prenant en compte la diversité des trajectoires adolescentes et la porosité possible entre les positions de victime, de participant contraint et d'auteur.

A. Repérer : indicateurs et signaux d'alerte

Avertissement méthodologique et clinique

Cette grille n'est en rien un outil diagnostique validé ni un score permettant de prendre le danger.

Le repérage vise avant tout à orienter vers une démarche d'évaluation, de protection et d'accompagnement adaptée, et non à catégoriser ou stigmatiser le jeune concerné. Il doit partir des changements observés et de sa parole. Aucun indicateur pris isolément ne permet de conclure à une situation d'exploitation ou à une implication dans un réseau violent. L'évaluation s'appuie sur un faisceau d'indices convergents, qui prend en compte l'évolution des comportements, la temporalité des changements observés et l'articulation entre facteurs de vulnérabilité individuels, familiaux et numériques. L'absence de signes visibles n'exclut pas une situation grave. Des menaces explicites ou des blessures appellent une réponse immédiate, sans attendre que plusieurs indices soient réunis.

¹¹⁷ Goharian, Amanda, and Slotnick, Alexander (n.d.). *Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments*. Thorn (2026). [lien](#)

Grille d'indicateurs de repérage

À l'attention des professionnels de santé, de l'éducation et de l'entourage

Indicateurs corporels

- Cicatrices ou plaies, notamment sur les avant-bras et les cuisses, en particulier lorsqu'elles dessinent un motif régulier
- Inscriptions gravées dans la peau (mot, nom, pseudonyme, lettres, symbole) : les « cut signs »
- Plaies fraîches, coupures, éraflures, ecchymoses ou brûlures inexplicables
- Consommation inhabituelle de pansements ou de matériel de soin
- Dissimulation du corps par des vêtements couvrants en toutes saisons ou circonstances inadéquates
- Traces d'écriture au sang ou d'apparence sanguine

Réserve. Les éléments vestimentaires ont une valeur indicative limitée lorsqu'ils s'inscrivent dans des habitudes préexistantes. À l'inverse, des marquages corporels structurés reprenant mots, sigles ou symboles d'un groupe constituent des signaux nécessitant une attention particulière.

Indicateurs comportementaux et émotionnels

- Changement brusque et atypique de comportement, d'apparence ou de rythme de vie
- Repli, mutisme relatif, irritabilité, labilité de l'humeur, tension permanente
- Manifestations anxieuses ou dépressives d'apparition récente
- Négligence soudaine de l'apparence
- Modification des habitudes alimentaires ou du sommeil
- Sursaut, peur ou panique à la réception de notifications ; hypervigilance à l'égard du téléphone
- Propos évoquant l'absence de valeur personnelle, l'inutilité de vivre, la mort ou le suicide
- Expression d'une honte intense ou d'une auto-accusation disproportionnée

Indicateurs sociaux et scolaires

- Abandon soudain des cercles amicaux antérieurs au profit de relations exclusivement numériques
- Attachement marqué à un nouvel « ami » ou groupe en ligne, admiration et crainte mêlées
- Baisse inexplicable des résultats scolaires, absentéisme, décrochage
- Isolement croissant, temps prolongé seul dans la chambre
- Retrait des activités extrascolaires antérieurement investies

Indicateurs environnementaux et matériels

Observables par l'entourage familial sans accès aux échanges numériques.

- Réception de cadeaux anonymes : objets livrés au domicile, argent, monnaies de jeu, articles virtuels
- Dépenses en ligne inhabituelles ou demandes d'argent répétées
- Animaux domestiques blessés, disparus ou morts en circonstances suspectes
- Animal familial devenant anormalement craintif ou fuyant envers le jeune
- Noms, pseudonymes ou chiffres griffonnés de façon répétée sur cahiers, agendas, feuilles volantes
- Intervention policière déclenchée par une fausse alerte visant le domicile : le « swatting »

Indicateurs numériques

- Dissimulation systématique des écrans à l'approche d'un adulte
- Usage de messageries chiffrées ou d'applications confidentielles, hors visibilité de l'entourage
- Multiplication de comptes pseudonymes ou anonymes
- Usage intensif d'applications spécifiquement associées à ces réseaux
- Échanges avec des interlocuteurs inconnus encourageant le secret
- Peur associée aux échanges, secret imposé sous la menace ou la perte de contrôle
- Accès ou partage de contenus violents ou graphiques
- Modification du lexique employé en ligne : argot, codes ou symboles propres au groupe

Manifestations d'une participation active

Ces éléments peuvent signaler une implication, mais n'excluent en rien une victimisation concomitante ou antérieure : ils ne doivent jamais être interprétés comme une preuve d'adhésion volontaire.

- Intérêt soudain pour les contenus d'extrême violence, les tueries de masse, le nazisme, l'occultisme ou le satanisme
- Remise en cause brusque et affichée des limites morales ordinaires
- Consommation ou partage de contenus de cruauté envers les animaux
- Emploi d'un lexique sous-culturel spécifique et de références aux groupes concernés
- Adoption d'un ou plusieurs alias, apparence en cohérence avec l'esthétique du groupe
- Sollicitations pressantes sur des pairs pour obtenir des images intimes ou imposer des actes humiliants
- Incitation d'autres jeunes à rejoindre des canaux privés fermés

Prudence. Ces éléments peuvent signaler une implication, sans jamais constituer une preuve d'adhésion volontaire.

Situations appelant une réponse immédiate

Commun à l'ensemble des indicateurs : ces configurations imposent d'agir sans délai, sans attendre la consolidation d'un faisceau d'indices. Le circuit à mobiliser dépend toutefois de la nature du danger.

- **Idéations suicidaires exprimées** : toute idée suicidaire est prise au sérieux et évaluée avec un appui spécialisé (professionnel de santé, 3114). Lorsqu'un plan, une échéance ou un moyen est évoqué, le danger est imminent et relève des secours (15 ou 112).
- **Injonctions actives à l'automutilation ou au suicide émanant d'un tiers** : double réponse. Le danger pour le jeune est évalué comme ci-dessus. L'emprise exercée par un tiers constitue une infraction et appelle un signalement au parquet ou un dépôt de plainte.
- **Menace de diffusion imminente de contenus intimes** : signalement au parquet ou plainte, demande de retrait auprès de la plateforme, appui du 3018. La protection du jeune est assurée en parallèle.
- **Contrainte exercée sur des tiers, en particulier sur la fratrie** : la protection des mineurs concernés relève de l'information préoccupante (CRIP, 119). En cas de danger grave et immédiat, le signalement au procureur s'impose (pour les professionnels institutionnels, la voie de l'article 40 du CPP est à privilégier).
- **Menaces de passage à l'acte violent dirigées contre autrui** : alerte des forces de l'ordre (17) et signalement au parquet.

Indicateurs à destination des autorités judiciaires et d'enquête : le suicide contraint

Cet encadré relève d'un registre distinct de celui du repérage préventif. Il vise l'hypothèse, documentée par les services d'enquête, d'un décès par suicide survenu sous contrainte d'un tiers. Il s'adresse aux magistrats, enquêteurs et médecins légistes.

- Présence sur les lieux d'un appareil doté d'une caméra, en particulier orienté vers la victime
- Existence d'un enregistrement diffusé en ligne
- Présence de cicatrices ou de plaies récentes, notamment de mots ou de symboles gravés
- Existence de contacts en ligne avec une personne inconnue de la victime et de son entourage
- Réception de messages de harcèlement ou de contrainte
- Tentatives récentes d'obtention ou de transfert rapide de fonds
- Absence d'antécédents de troubles psychiques, élément contre-intuitif mais retenu comme significatif

B. Vers qui se tourner et comment : signalement et prise en charge

Cette section présente les dispositifs selon leur finalité, puis récapitule les orientations selon la nature de la situation rencontrée.

⚠ **Le signalement d'un contenu ne vaut pas plainte.** Signaler permet le retrait du contenu et la saisine éventuelle d'un service d'enquête, mais la victime qui souhaite l'ouverture de poursuites doit déposer plainte auprès d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie. Le ministère de l'Intérieur rappelle que le

signalement peut être mentionné dans la plainte, avec sa date et son numéro lorsqu'il existe. Les deux démarches sont complémentaires et non substituables.

Écoute, évaluation et accompagnement des mineurs

À orienter le mineur ou l'entourage selon la nature de la situation

3018 Numéro national contre le harcèlement et les violences numériques

Une équipe d'écouterants composée de juristes et de psychologues apporte écoute et soutien. En tant que **signaleur de confiance**, le 3018 dispose d'une procédure de signalement prioritaire et accélérée auprès des plateformes, permettant d'obtenir la suppression des contenus intimes en quelques heures. L'application 3018 propose aussi un **coffre-fort numérique sécurisé** pour stocker les preuves (captures d'écran, photos, liens).

Gratuit, anonyme, confidentiel. Accessible en 180 langues et aux personnes sourdes et malentendantes.

Téléphone · Tchat via l'application 3018 · Mail · Instagram (appel direct) · TikTok (lien de contact direct)

Joignable 7j/7 de 9h à 23h · e-enfance.org

119 Allô enfance en danger

Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, gratuit et accessible 24h/24, 7j/7. Il recueille les appels d'enfants en danger ou de toute personne préoccupée par la situation d'un enfant, puis transmet les informations préoccupantes aux services départementaux compétents pour évaluation. Accessible aux mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

Téléphone · Tchat (selon départements) · Courriel · Plateforme en langue des signes française

119 · allo119.gouv.fr

3114 Numéro national de prévention du suicide

Recours dédié lorsque la situation comporte une dimension suicidaire. Ouvert 24h/24, 7j/7, gratuit et confidentiel : un professionnel du soin spécifiquement formé à la prévention du suicide évalue la situation et propose des ressources adaptées. Le 3114 s'adresse également aux professionnels et délivre des conseils spécialisés en vue d'une prise en charge adaptée.

3114 · 3114.fr — en cas de risque imminent, saisir le SAMU (15) ou le 112

Signalement des contenus et saisine des autorités d'enquête

• PHAROS

Portail officiel de signalement des contenus illicites, relevant de l'OFAC (Office anti-cybercriminalité), rattaché à la direction nationale de la police judiciaire. Traite notamment les atteintes aux mineurs, (pédocriminalité), les violences, la mise en danger des personnes, le trafic de stupéfiants, les discours de haine en ligne et l'apologie du terrorisme. Une fois qualifié, le signalement peut être orienté vers un service d'enquête. Une enquête pénale peut alors être ouverte sous l'autorité du procureur. Sauf exception, PHAROS ne recontacte pas l'auteur du signalement, l'absence de retour ne signifie donc pas qu'il est resté sans effet. Un signalement unique suffit à saisir les enquêteurs.

→ internet-signalement.gouv.fr

- **Office mineurs (OFMIN)**

Créé par le décret n° 2023-829 du 29 août 2023, rattaché à la direction nationale de la police judiciaire : office central spécialisé dans les infractions commises contre les mineurs (pédocriminalité en ligne, grooming, extorsion sexuelle, corruption de mineurs, violences graves, exploitation des mineurs). Point de coopération avec Europol et Interpol. **Non saisissable directement par un particulier** : intervient sur saisine ou initiative, via le parquet, PHAROS, un partenaire associatif..

- **Le procureur de la République**

Saisine directe qui s'impose lorsque les faits sont constitutifs d'un crime ou d'un délit, auprès du tribunal judiciaire du lieu de révélation des faits, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale pour les fonctionnaires et agents publics.

- **Les CRIP**

Cellules départementales de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, relevant des conseils départementaux. La voie appropriée lorsque l'inquiétude concernant un mineur est avérée sans qu'une infraction soit caractérisée.

Soin, évaluation clinique et accompagnement

- **Les Maisons des adolescents**

Structures pluridisciplinaires d'accueil des 11-25 ans : évaluation somatique, psychique et sociale sans adressage préalable. Point d'entrée pertinent hors urgence hospitalière. Le 3018 y oriente les jeunes.

- **La médecine scolaire**

Médecins et infirmiers de l'Éducation nationale : position d'observation privilégiée pour les indicateurs corporels, accès direct aux circuits de l'information préoccupante et du signalement.

- **Les CMP et CMPP**

Centres médico-psychologiques et médico-psycho-pédagogiques : prise en charge ambulatoire sans avance de frais. Les délais d'accès constituent en pratique une limite significative.

- **La pédopsychiatrie hospitalière**

Saisie en cas de crise aiguë, de risque suicidaire élevé ou de nécessité de mise à l'abri.

- **Les UAPED (unité d'accueil pédiatrique enfant en danger)**

Structure hospitalière dédiée à la prise en charge globale des mineurs (de 0 à 18 ans) victimes ou co-victimes de violences, de maltraitements, d'abus ou de négligences. Répartie sur l'ensemble du territoire, avec des possibilités d'accueil différenciées en fonction de la structure. Elles peuvent recevoir les victimes et leurs proches hors tout cadre judiciaire.

C. Fiches opérationnelles par profession

1. **Champ judiciaire et services enquêteurs**

Fiche réflexe à sortir prochainement.

Disponible sur demande à l'adresse suivante : observatoire@e-enfance.org

2. **Aide sociale à l'enfance et protection judiciaire de la jeunesse**

3. **Professionnels du champ sanitaire et médico-social**

4. **Éducation nationale**

5. **Péri/extra scolaire et accueils collectifs de mineurs**

6. **Professionnels du sport**

FICHE RÉFLEXE

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Travailleurs sociaux · Éducateurs · Assistants familiaux · Équipes des lieux d'accueil · Référents ASE · Professionnels de la PJJ et du secteur associatif habilité (milieu ouvert, hébergement, centres éducatifs fermés, détention)

Rôle

Les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse accompagnent au quotidien des mineurs confiés, suivis ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire, civile ou pénale. Leur rôle est d'assurer leur protection et leur sécurité, de repérer les signes d'alerte, d'articuler les circuits de signalement et de poursuivre leur accompagnement éducatif. **Ils ne conduisent pas d'enquête.**

01 COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Ce que c'est

The Com est un écosystème décentralisé de groupes criminels qui se rencontrent et agissent en ligne. CVLT et 764 sont les groupes les plus connus, mais il en existe d'autres. Ils se scindent et se reforment régulièrement sous de nouveaux noms, même après un démantèlement. Il n'y a pas forcément d'organisation clairement établie.

Selon les groupes, les infractions commises vont de la cybercriminalité (piratage, vol de données personnelles, doxing, c'est-à-dire la diffusion malveillante d'informations personnelles) à l'exploitation sexuelle de mineurs et aux violences contre des personnes, **y compris hors ligne**. Ces groupes relèvent de l'**extrémisme violent nihiliste** (EVN, ou *NVE* en anglais) : ils ne poursuivent pas d'objectif politique ou religieux. **La violence et la cruauté sont leur finalité.**

Certains de ces groupes pratiquent l'exploitation sadique en ligne, une forme d'exploitation sexuelle de mineurs d'une extrême violence. Les victimes sont manipulées, contraintes, puis forcées à des actes humiliants ou à l'automutilation. Ces actes sont filmés et diffusés au sein du groupe.

Ce qui motive les membres de ces groupes criminels

Ils sont animés avant tout par la **recherche de statut** : obtenir la reconnaissance des autres membres (appelé le « *clout* ») en dominant et en humiliant leurs victimes. Les références idéologiques (nazisme, occultisme, imagerie « gore ») sont de force variable : certains membres y adhèrent, beaucoup n'en reprennent que les symboles pour choquer.

Qui sont visés

Des **mineurs**, filles et garçons, surtout âgés de 11 à 17 ans, mais parfois plus jeunes.

Les adolescents présentant des facteurs de vulnérabilité (isolement, mal-être, fragilités psychologiques, troubles psychiatriques, situation de handicap...) sont des cibles privilégiées. Toutefois, tout mineur peut être approché, quel que soit son profil psycho-social et familial.

Certains sont aussi ciblés en raison de leur situation singulière et/ou de leurs affiliations : mineurs en situation de handicap, appartenant à la communauté LGBTQIA+¹¹⁸ ou à une communauté religieuse.

FOCUS

Un jeune peut successivement être **victime, contraint de produire des contenus, puis devenir à son tour auteur de violences**. Sous la pression du groupe, pour tenter d'échapper aux violences subies ou bien être accepté, il peut être amené à recruter de nouvelles victimes et à leur faire subir les mêmes violences.

La contrainte n'efface ni la gravité des faits commis, ni la responsabilité.

¹¹⁸ LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels. Le « + » englobe les autres orientations sexuelles et identités de genre.

Comment cela se passe : le scénario type en six temps

1 Repérage Dans les jeux en ligne et sur les réseaux sociaux	2 Grooming (manipulation) Lien de confiance et d'attachement, emprise avec un isolement progressif, sollicitations de contenus intimes	3 Chantage Menace de diffuser les contenus intimes ou des <i>deepfakes/deepnudes</i> ¹¹⁹
4 Production forcée d'images et de vidéos Actes sexuels violents, cruauté, humiliations, automutilation, le tout filmé	5 Diffusion Partage des images et des vidéos aux membres de la communauté sur des serveurs ou des canaux fermés, pour gagner en statut et en reconnaissance au sein du groupe	6 Reconstitution Anticipation de la suppression de contenus : mise en place de serveurs de secours/de sauvegarde en amont : quand la modération de la plateforme supprime un serveur/un groupe, la communauté migre et se reconstitue, avec ses contenus et ses données, sur de nouveaux supports.

02 REPÉRER, DÉTECTER LES SITUATIONS

Où cela se passe : les plateformes en ligne

Premier contact

Jeux en ligne (Roblox, Minecraft, Fortnite), réseaux sociaux (TikTok, X, Reddit). Création d'un lien de confiance : amitié, e-romance, cadeaux virtuels...



Bascule vers le privé

Les échanges se déplacent vers des espaces privés, à l'abri du regard des adultes et où la modération est limitée. Discord, Kik, messageries chiffrées (Telegram, Whatsapp...).

Codes et pratiques à connaître

Codes de reconnaissance :

764, CVLT, Com.

Termes utilisés pour contourner la modération : « muti » (pour mutilation), « bw » (pour *blood wall*), « *sharm* » (pour *self-harm*, automutilation en français).

Pratiques :

« *cut signs* » : symboles et mots gravés dans la peau

« *dédi* », « *dédi-cuisses* » : tendance sur les réseaux sociaux qui consiste à inscrire le nom d'une personne sur une partie de son corps au stylo. Au sein de The Com, ces pratiques sont détournées pour impliquer des actes d'automutilation.

« *blood sign* » : symboles et mots réalisés avec du sang.

« *blood wall* » : inscriptions ou dessins sur un mur réalisés avec du sang.

Ce que vous pouvez repérer

Aucun signe ne permet à lui seul de repérer les mineurs victimes de ces pratiques et/ou ceux qui les mettent en œuvre.
C'est le faisceau d'indices et son évolution dans le temps qui comptent.

Signes physiques

- Mot ou symbole gravé dans la peau (« *cut signs* »)
- Plaies récentes et/ou répétées : les auteurs peuvent exiger des preuves de scarification quotidiennes

Signes psychologiques et comportementaux

- Changement brutal de comportement ou d'apparence
- Isolement

¹¹⁹ *Deepfake* : Image, vidéo ou enregistrement audio truqué grâce à l'intelligence artificielle pour faire croire qu'une personne a dit ou fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Deepfake à caractère sexuel / *Deepnude* : Image ou vidéo créée ou modifiée grâce à l'intelligence artificielle, représentant, sans son consentement, une personne dénudée ou dans une situation à caractère sexuel.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Cicatrices ou plaies sur avant-bras et cuisses, en motif régulier • Traces de sang inexpliquées ou inscriptions réalisées avec du sang ou imitant son apparence • Coupures, brûlures, ecchymoses inexpliquées • Port de vêtements couvrants en toutes saisons pour dissimuler ces traces • Usage inhabituel de pansements ou de matériel de soin | <ul style="list-style-type: none"> • Conduites à risques et/ou addictives • Auto- ou hétéro-agressivité • Réactions inhabituelles de type sursaut ou panique aux notifications (quand il a accès à son smartphone) • Hypervigilance • Troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation • Repli, irritabilité, anxiété ou tristesse récentes • Anxiété ou signes dépressifs récents • Absences, regard dans le vide, impression d'être « ailleurs » • Honte intense, propos sur la mort ou le suicide |
|--|---|

Ce que les professionnels de la protection de l'enfance et de la PJJ peuvent remarquer

Inutile de connaître toutes les applis ou tous les groupes en ligne. Observez plutôt les changements de comportement de l'enfant. Un seul signe ne suffit pas à conclure. C'est quand plusieurs signes s'additionnent qu'il faut s'inquiéter.

- Il a plusieurs comptes, change souvent d'appli ou utilise un téléphone dont personne n'a connaissance
- Il cache son écran et refuse de dire à qui il parle, même à son référent
- Il semble sous l'influence d'une personne rencontrée en ligne : il lui obéit, il en a peur
- On lui demande des preuves (photos, vidéos, défis), on le menace, il a peur que des images circulent
- Il reçoit des cadeaux ou de l'argent sans origine claire, des monnaies de jeu, ou on lui demande de l'argent
- Une fausse alerte amène la police sur le lieu de vie (foyer, famille d'accueil, domicile familial)
- Un animal du lieu de vie est blessé ou devenu craintif
- Les auteurs repèrent les enfants isolés, en rupture familiale, sans cadre sur les réseaux : ce sont des fragilités, pas des preuves
- Il pousse d'autres jeunes, y compris sur le lieu de placement, à envoyer des photos intimes ou à se scarifier : il peut être lui-même manipulé, ce n'est jamais un choix libre
- Il est suivi pour des faits pouvant relever de ce phénomène (cyberharcèlement, extorsion sexuelle, diffusion d'images, doxing, cruauté envers un animal, incendie volontaire) : il peut avoir agi sous la contrainte d'un groupe
- Il évoque des « défis », des « missions » ou un statut à tenir au sein d'une communauté en ligne
- Il utilise un téléphone ou un compte non autorisé, y compris en hébergement collectif, en centre éducatif fermé ou en détention

La spécificité du psychotrauma numérique :

La nature en ligne des faits n'atténue en rien la réalité et la gravité de cette expérience traumatique qui a des caractéristiques particulières. Elle l'aggrave même sur plusieurs points, **retardant ainsi la révélation et/ou la demande d'aide. Ces caractéristiques comportent un risque de développer une clinique traumatique, du fait de la nature des actes subis et de son contexte numérique que l'on peut schématiser en 3 points spécifiques :**

Permanence, infinitude et viralité

Une image (ou vidéo) enregistrée ou diffusée échappe durablement au contrôle de la victime. Elle peut être reproduite et consultée indéfiniment. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.

État de détresse chronique

État entretenu par la crainte d'une nouvelle diffusion avec pour conséquence un risque accru de revictimisation. État provoquant un isolement social, une perte de confiance en soi, avec la peur d'être reconnu ou jugé. Amplification d'un sentiment de honte et de culpabilité du fait de s'être auto-infligé les violences après un chantage et d'avoir

Anonymat de l'agresseur

Difficulté voire impossibilité de nommer l'auteur et de l'affronter, celui-ci se cachant derrière un pseudonyme.

autoproduit le contenu diffusé à son
encontre.

03 AGIR ET ACCOMPAGNER LES MINEURS VICTIMES ET/OU AUTEURS DE CES VIOLENCES

Accueillir la parole

- Recevoir le jeune seul, sans ses parents
- Écouter sans interrompre ni juger
- Privilégier des questions ouvertes et limitées au besoin de protection (ne pas enquêter : la victime peut ne pas savoir ou ne pas vouloir en parler)
- Lui dire clairement qu'il est victime
- Pour renseigner la procédure de signalement :
 - Noter ses propos entre guillemets
 - Garder les preuves : captures, pseudos, liens
- Si le mineur révèle avoir lui-même commis des faits : l'écouter sans l'interroger sur leur détail, lui rappeler qu'il peut aussi être victime et en informer le magistrat

À éviter

- Demander « pourquoi » au mineur
Ex : pourquoi as-tu envoyé cette image ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté les échanges ?
- Enquêter ou confronter l'auteur présumé
- Rester seul, en tant que professionnel, face à la situation
- Promettre de garder le secret après la révélation de la situation
- Lui confisquer son téléphone ou sanctionner en première réponse. L'enfant risque de se cacher davantage, de trouver un autre appareil et de ne plus rien dire (notamment si les faits perdurent)
- Réduire un mineur auteur à ses actes : il peut lui-même être sous emprise

Signaler : à qui ?

Danger immédiat	15, 17 ou 112
Accompagner le mineur dans ses démarches suite à ses révélations/signalement et de retrait des contenus	3018 Écoute, accompagnement, retrait de contenus. Gratuit, anonyme, 7j/7 de 9h à 23h
Risque suicidaire	3114 Prévention du suicide. 24h/24, aussi pour les professionnels
Enfance en danger	119 24h/24, 7j/7
Contenu illicite en ligne	PHAROS¹²⁰ Contenus illicites. internet-signalement.gouv.fr
Infraction caractérisée : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide	Procureur de la République Signalement (Article 40 du code de procédure pénale pour les agents publics)
Infraction caractérisée (danger immédiat) : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Commissariat de police ou brigade de gendarmerie (En qualité de signalant ou en accompagnement d'un mineur)
Inquiétude pour un mineur, sans infraction caractérisée	CRIP Rédaction d'une information préoccupante
Mineur faisant l'objet d'une mesure judiciaire (ASE ou PJJ)	Magistrat mandant Juge des enfants ou juge d'instruction : information sans délai de tout élément nouveau

¹²⁰ PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle reçoit les signalements de contenus illicites en ligne (internet-signalement.gouv.fr).

Vos obligations

Si vous êtes **agent du département** (titulaire, contractuel ou assistant familial), vous devez aviser sans délai le procureur de la République de tout crime ou délit dont vous avez connaissance (art. 40 CPP). Si vous êtes **salarié d'une association habilitée**, cet article ne s'applique pas, mais vous pouvez saisir le procureur directement. Dans les deux cas, l'information préoccupante à la CRIP est obligatoire dès qu'un mineur est en danger ou risque de l'être (art. L. 226-2-1 CASF). Si vous saisissez directement le procureur, adressez-en une copie à la CRIP (art. L. 226-4 CASF). Si une mesure judiciaire est en cours, informez aussi le juge des enfants. Face à un danger immédiat, chacun doit agir (art. 223-6 CP). Si les faits ont eu lieu dans un lieu d'accueil, la structure doit aussi déclarer l'événement au président du conseil départemental (art. L. 331-8-1 CASF). **Le circuit interne (référént, direction, service gardien) s'ajoute à la saisine directe. Il ne la remplace jamais.**

Si vous êtes **agent de la PJJ (secteur public)**, l'article 40 du code de procédure pénale s'applique : vous devez aviser sans délai le procureur de la République de tout crime ou délit dont vous avez connaissance. Si vous exercez dans le **secteur associatif habilité**, les règles applicables aux salariés d'associations habilitées valent pour vous. Dans tous les cas, le magistrat mandant (juge des enfants, juge d'instruction) est informé sans délai de tout élément nouveau, et votre direction de service en est avisée.

Après le signalement : sécuriser le parcours

Le signalement ne clôt pas la prise en charge. Il doit être intégré au projet de prise en charge et d'accompagnement du mineur, à l'ASE comme à la PJJ.

Un plan de sécurité individualisé est construit avec lui. Il précise :

- un adulte de confiance joignable, sur le lieu de vie et en dehors ;
- les contacts des professionnels qui le suivent ;
- la conduite à tenir si les menaces ou les violences reprennent ;
- la date et les modalités du prochain échange.

Ce plan est réévalué régulièrement avec le mineur, à chaque changement de lieu de vie et à chaque point d'étape de son projet.

Le référent ASE coordonne le suivi avec l'établissement ou la famille d'accueil, l'établissement scolaire et les professionnels de santé. Si le mineur fait aussi l'objet d'un suivi par la PJJ, le référent ASE et l'éducateur PJJ se coordonnent pour construire et réévaluer le plan de sécurité. Le lien avec les titulaires de l'autorité parentale est maintenu selon le cadre de la mesure. En cas de mesure judiciaire, le magistrat mandant est informé des éléments nouveaux.

Orienter vers un soutien psychologique.

Si le mineur fait déjà l'objet d'un parcours coordonné renforcé (PCR¹²¹) « enfance protégée », s'adresser aux soignants dédiés aux mineurs.

À défaut, saisir une **Maison des adolescents**, un **CMP**¹²² ou **CMPP**¹²³, ou la **pédopsychiatrie hospitalière** en cas de crise, ou orienter vers France Victimes (116 006).

04 POUR ALLER PLUS LOIN

Dans ce guide : parties I et II (le phénomène, l'emprise), III.A (grille complète de repérage), III.B (circuits), III.D (que dit la loi), annexes 1 et 2.

Observatoire e-Enfance/3018 : consultez les ressources et outils sur le site de l'Association e-Enfance/3018 <https://e-enfance.org/>

Onglet Observatoire : <https://e-enfance.org/observatoire-e-enfance-3018/>

Ministère de la Justice : rubrique Protection judiciaire de la jeunesse sur <https://www.justice.gouv.fr/>

¹²¹ dispositif de santé publique créé en France par l'arrêté du 21 avril 2026 (modifiant celui du 26 février 2026), issu notamment des expérimentations « Santé Protégée » et « Pégase » ; Il vise à améliorer l'accès aux soins et le suivi sanitaire des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans suivis par l'aide sociale à l'enfance (mesures administratives ou judiciaires), dont l'état de santé est statistiquement plus vulnérable

¹²² CMP : Centre médico-psychologique. Structure publique de soins en santé mentale, rattachée à un hôpital, qui propose des consultations et un suivi gratuits. Il existe des CMP dédiés aux enfants et aux adolescents.

¹²³ CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique. Structure médico-sociale qui accueille des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques, d'apprentissage ou de comportement.

FICHE RÉFLEXE

PROFESSIONNELS DU CHAMP SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Médecins généralistes et spécialistes · Pédiatres · Pédopsychiatres · Psychologues · Infirmiers · Personnels des urgences. Personnels des Maisons des adolescents. Personnels des unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED)

Rôle

Les professionnels de santé contribuent au repérage des négligences, violences physiques, sexuelles ou psychologiques et à la protection du mineur. **Ils doivent comprendre l'évolution des situations à risque pour les mineurs, notamment en ligne, pour pouvoir signaler les situations graves dans le respect du cadre légal du secret professionnel. Ils n'initient ni ne conduisent d'enquête mais accueillent la parole du mineur, l'accompagnent et favorisent le processus de révélation des situations de danger qu'il subit.**

01 COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Ce que c'est

The Com est un écosystème décentralisé de groupes criminels qui se rencontrent et agissent en ligne. CVLT et 764 sont les groupes les plus connus, mais il en existe d'autres. Ils se scindent et se reforment régulièrement sous de nouveaux noms, même après un démantèlement. Il n'y a pas forcément d'organisation clairement établie.

Selon les groupes, les infractions commises vont de la cybercriminalité (piratage, vol de données personnelles, doxing, c'est-à-dire la diffusion malveillante d'informations personnelles) à l'exploitation sexuelle de mineurs et aux violences contre des personnes, **y compris hors ligne**. Ces groupes relèvent de l'**extrémisme violent nihiliste** (EVN, ou *NVE* en anglais) : ils ne poursuivent pas d'objectif politique ou religieux. **La violence et la cruauté sont leur finalité.**

Certains de ces groupes pratiquent l'exploitation sadique en ligne, une forme d'exploitation sexuelle de mineurs d'une extrême violence. Les victimes sont manipulées, contraintes, puis forcées à des actes humiliants ou à l'automutilation. Ces actes sont filmés et diffusés au sein du groupe.

Ce qui motive les membres de ces groupes criminels

Ils sont animés avant tout par **la recherche de statut** : obtenir la reconnaissance des autres membres (appelé le « *clout* ») en dominant et en humiliant leurs victimes. Les références idéologiques (nazisme, occultisme, imagerie « gore ») sont de force variable : certains membres y adhèrent, beaucoup n'en reprennent que les symboles pour choquer.

Qui sont visés

Des **mineurs**, filles et garçons, surtout âgés de 11 à 17 ans, mais parfois plus jeunes.

Les adolescents présentant des facteurs de vulnérabilité (isolement, mal-être, fragilités psychologiques, troubles psychiatriques, situation de handicap...) sont des cibles privilégiées. Toutefois, tout mineur peut être approché, quel que soit son profil psycho-social et familial.

Certains sont aussi ciblés en raison de leur situation singulière et/ou de leurs affiliations : mineurs en situation de handicap, appartenant à la communauté LGBTQIA+¹²⁴ ou à une communauté religieuse.

FOCUS

Un jeune peut successivement être **victime, contraint de produire des contenus, puis devenir à son tour auteur de violences**. Sous la pression du groupe, pour tenter d'échapper aux violences subies ou bien être accepté, il peut être amené à recruter de nouvelles victimes et à leur faire subir les mêmes violences.

La contrainte n'efface ni la gravité des faits commis, ni la responsabilité.

¹²⁴ LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels. Le « + » englobe les autres orientations sexuelles et identités de genre.

Comment cela se passe : le scénario type en six temps

1 Repérage Dans les jeux en ligne et sur les réseaux sociaux	2 Grooming (manipulation) Lien de confiance et d'attachement, emprise avec un isolement progressif, sollicitations de contenus intimes	3 Chantage Menace de diffuser les contenus intimes ou des <i>deepfakes/deepnudes</i> ¹²⁵
4 Production forcée d'images et de vidéos Actes sexuels violents, cruauté, humiliations, automutilation, le tout filmé	5 Diffusion Partage des images et des vidéos aux membres de la communauté sur des serveurs ou des canaux fermés, pour gagner en statut et en reconnaissance au sein du groupe	6 Reconstitution Anticipation de la suppression de contenus : mise en place de serveurs de secours/de sauvegarde en amont : quand la modération de la plateforme supprime un serveur/un groupe, la communauté migre et se reconstitue, avec ses contenus et ses données, sur de nouveaux supports.

02 REPÉRER, DÉTECTER LES SITUATIONS

Où cela se passe : les plateformes en ligne

Premier contact

Jeux en ligne (Roblox, Minecraft, Fortnite), réseaux sociaux (TikTok, X, Reddit). Création d'un lien de confiance : amitié, e-romance, cadeaux virtuels...



Bascule vers le privé

Les échanges se déplacent vers des espaces privés, à l'abri du regard des adultes et où la modération est limitée. Discord, Kik, messageries chiffrées (Telegram, Whatsapp...).

Codes et pratiques à connaître

Codes de reconnaissance :

764, CVLT, Com.

Termes utilisés pour contourner la modération : « muti » (pour mutilation), « bw » (pour *blood wall*), « *sharm* » (pour *self-harm*, automutilation en français).

Pratiques :

« *cut signs* » : symboles et mots gravés dans la peau

« *dédi* », « *dédi-cuisses* » : tendance sur les réseaux sociaux qui consiste à inscrire le nom d'une personne sur une partie de son corps au stylo. Au sein de The Com, ces pratiques sont détournées pour impliquer des actes d'automutilation.

« *blood sign* » : symboles et mots réalisés avec du sang.

« *blood wall* » : inscriptions ou dessins sur un mur réalisés avec du sang.

Ce que vous pouvez repérer

Aucun signe ne permet à lui seul de repérer les mineurs victimes de ces pratiques et/ou ceux qui les mettent en œuvre.
C'est le faisceau d'indices et son évolution dans le temps qui comptent.

Signes physiques

- Mot ou symbole gravé dans la peau (« *cut signs* »)
- Plaies récentes et/ou répétées : les auteurs peuvent exiger des preuves de scarification quotidiennes

Signes psychologiques et comportementaux

- Changement brutal de comportement ou d'apparence
- Isolement

¹²⁵ *Deepfake* : Image, vidéo ou enregistrement audio truqué grâce à l'intelligence artificielle pour faire croire qu'une personne a dit ou fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Deepfake à caractère sexuel / *Deepnude* : Image ou vidéo créée ou modifiée grâce à l'intelligence artificielle, représentant, sans son consentement, une personne dénudée ou dans une situation à caractère sexuel.

- Cicatrices ou plaies sur avant-bras et cuisses, en motif régulier
- Traces de sang inexplicables ou inscriptions réalisées avec du sang ou imitant son apparence
- Coupures, brûlures, ecchymoses inexplicables
- Port de vêtements couvrants en toutes saisons pour dissimuler ces traces

- Conduites à risques et/ou addictives
- Auto- ou hétéro-agressivité
- Réactions inhabituelles de type sursaut ou panique aux notifications (quand il a accès à son smartphone)
- Hypervigilance
- Troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation
- Anxiété ou signes dépressifs récents
- Dissociation, stress post-traumatique
- Honte intense, propos sur la mort ou le suicide

Ce que les personnels du champ sanitaire et médico-social voient en plus : consultation, urgences, soin psychique

- Antécédents d'automutilation, de troubles du comportement alimentaire ou de tentative de suicide : les auteurs de ces violences recherchent ces fragilités chez les victimes potentielles
- Demande d'aide tardive : 55 % des victimes disent avoir retardé le dévoilement par honte¹²⁶
- Les victimes sont aussi bien des filles que des garçons
- Un jeune qui est auteur peut être sous emprise

La spécificité du psychotrauma numérique :

La nature en ligne des faits n'atténue en rien la réalité et la gravité de cette expérience traumatique qui a des caractéristiques particulières. Elle l'aggrave même sur plusieurs points, **retardant ainsi la révélation et/ou la demande d'aide. Ces caractéristiques comportent un risque de développer une clinique traumatique, du fait de la nature des actes subis et de son contexte numérique que l'on peut schématiser en 3 points spécifiques :**

Permanence, infinitude et viralité

Une image (ou vidéo) enregistrée ou diffusée échappe durablement au contrôle de la victime. Elle peut être reproduite et consultée indéfiniment. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.

État de détresse chronique

État entretenu par la crainte d'une nouvelle diffusion avec pour conséquence un risque accru de revictimisation. État provoquant un isolement social, une perte de confiance en soi, avec la peur d'être reconnu ou jugé. Amplification d'un sentiment de honte et de culpabilité du fait de s'être auto-infligé les violences après un chantage et d'avoir autoproduit le contenu diffusé à son encontre.

Anonymat de l'agresseur

Difficulté voire impossibilité de nommer l'auteur et de l'affronter, celui-ci se cachant derrière un pseudonyme.

03 AGIR ET ACCOMPAGNER LES MINEURS VICTIMES ET/OU AUTEURS DE CES VIOLENCES

Accueillir la parole

- Recevoir le jeune seul, sans ses parents
- Écouter sans interrompre ni juger
- Privilégier des questions ouvertes et limitées au besoin de protection (ne pas enquêter : la victime peut ne pas savoir ou ne pas vouloir en parler)
- Lui dire clairement qu'il est victime
- Pour renseigner la procédure de signalement :
 - Noter ses propos entre guillemets

À éviter

- Demander « pourquoi » au mineur
Ex : pourquoi as-tu envoyé cette image ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté les échanges ?
- Enquêter ou confronter l'auteur présumé
- Rester seul, en tant que professionnel, face à la situation
- Promettre de garder le secret après la révélation de la situation

¹²⁶ Etude Our Voice de l'ONG Protect Children.

- Garder les preuves : captures, pseudos, liens

Signaler : à qui ?

Urgence vitale	15, 17 ou 112
Accompagner le mineur dans ses démarches suite à ses révélations/signalement et de retrait des contenus	3018 Écoute, accompagnement, retrait de contenus. Gratuit, anonyme, 7j/7 de 9h à 23h
Risque suicidaire	3114 Prévention du suicide. 24h/24, aussi pour les professionnels
Enfance en danger	119 24h/24, 7j/7
Contenu illicite en ligne	PHAROS¹²⁷ Contenus illicites. internet-signalement.gouv.fr
Infraction caractérisée : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Procureur de la République Signalement (Article 40 du code de procédure pénale pour les agents publics)
Infraction caractérisée (danger immédiat) : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Commissariat de police ou brigade de gendarmerie (En qualité de signalant ou en accompagnement d'un mineur)
Mineur en danger ou en risque de danger	CRIP¹²⁸ · UAPED¹²⁹ · MRPE¹³⁰ Rédaction d'une information préoccupante

Vos obligations

Si vous êtes **médecin** et constatez qu'un mineur est victime de sévices ou de privations, vous devez le protéger et alerter les autorités judiciaires ou administratives, sauf circonstances particulières que vous appréciez en conscience (art. R. 4127-44 CSP, ancien art. 44 du code de déontologie médicale). Les **infirmiers** ont la même obligation (art. R. 4312-18 CSP). Les **psychologues** n'ont pas de code de déontologie à valeur réglementaire : le droit commun s'applique à eux. Si vous exercez dans un établissement public (hôpital, CMP), vous devez aviser sans délai le procureur de la République de tout crime ou délit (art. 40 CPP). Face à un danger immédiat, chacun doit agir (art. 223-6 CP).

Le secret professionnel ne vous empêche pas de signaler au procureur ou à la CRIP (art. 226-14 CP). L'accord de la victime n'est pas requis pour un mineur. Si vous signalez de bonne foi, votre responsabilité civile, pénale ou disciplinaire ne peut pas être engagée. En cas de doute, vous pouvez solliciter le médecin référent protection de l'enfance de votre département ou l'UAPED de l'hôpital le plus proche. **Le circuit interne (chef de service, direction) s'ajoute au signalement. Il ne le remplace jamais.**

¹²⁷ PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle reçoit les signalements de contenus illicites en ligne (internet-signalement.gouv.fr).

¹²⁸ CRIP : La cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) est placée dans chaque département sous l'autorité du président du conseil départemental (art. L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle recueille les informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être, en évalue la gravité et, si nécessaire, transmet un signalement au procureur de la République.

¹²⁹ Les unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED), implantées en milieu hospitalier, assurent en un lieu unique l'accueil du mineur victime, son audition par les enquêteurs et une prise en charge médicale, psychologique, sociale et médico-légale. Chaque unité dépend de son établissement de santé, sans point de contact national.

¹³⁰ MRPE : Le médecin référent « protection de l'enfance » est désigné dans chaque département (art. L. 221-2 du code de l'action sociale et des familles). Interlocuteur des médecins libéraux, hospitaliers et de santé scolaire, il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et assure l'articulation avec les services départementaux, notamment la CRIP.

Après le signalement : assurer la continuité des soins

Le signalement ne clôt pas la prise en charge. Le suivi médical et psychologique doit continuer.

Un plan de sécurité individualisé est construit avec le jeune. Il précise :

- un adulte de confiance joignable ;
- les coordonnées des professionnels de santé qui le suivent ;
- la conduite à tenir si les menaces ou les violences reprennent ou si un risque suicidaire apparaît ;
- la date et les modalités de la prochaine consultation.

Ce plan est réévalué à chaque consultation.

Orienter vers un soutien psychologique et soutenir la famille. Si besoin, saisir une **Maison des adolescents**, un **CMP**¹³¹ ou **CMPP**¹³², ou la **pédopsychiatrie hospitalière** en cas de crise. En cas de danger grave : mise à l'abri et continuité de la prise en charge médicale et psychologique.

Le suivi se fait en lien avec les responsables légaux, sauf si cela expose le jeune à un danger. Il associe, dans le respect du secret professionnel et du partage d'informations encadré, les autres intervenants : médecin traitant, santé scolaire, équipes de soin. Si le jeune est confié à l'aide sociale à l'enfance, le lien se fait avec son référent ASE et avec l'établissement ou la famille qui l'accueille.

Une orientation vers France Victimes (116 006) peut être proposée pour un accompagnement juridique et psychologique (si une autre structure n'est pas déjà en lien avec le mineur et sa famille).

04 POUR ALLER PLUS LOIN

Dans ce guide : parties I et II (le phénomène, l'emprise), III.A (grille complète de repérage), III.B (circuits), III.D (que dit la loi), annexes 1 et 2.

Observatoire e-Enfance/3018 : consultez les ressources et outils sur le site de l'Association e-Enfance/3018 <https://e-enfance.org/>

Onglet Observatoire : <https://e-enfance.org/lobservatoire-e-enfance-3018/>

Ordre des médecins (CNOM)¹³³ : conseil-national.medecin.fr. Le formulaire de saisine : sve.ordre.medecin.fr

[Modèle de signalement judiciaire](#)

[Modèle d'information préoccupante](#)

[« Vigilance, violences, victimes »](#)

¹³¹ CMP : Centre médico-psychologique. Structure publique de soins en santé mentale, rattachée à un hôpital, qui propose des consultations et un suivi gratuits. Il existe des CMP dédiés aux enfants et aux adolescents.

¹³² CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique. Structure médico-sociale qui accueille des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques, d'apprentissage ou de comportement.

¹³³ CNOM : Conseil national de l'Ordre des médecins. Instance ordinaire qui veille au respect de la déontologie médicale.

FICHE RÉFLEXE

PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Enseignants · CPE¹³⁴ · Direction · Vie scolaire · Infirmiers et médecins scolaires · Assistants de service social

Rôle

Les personnels de l'Éducation nationale occupent une place centrale dans le repérage des situations préoccupantes. Leur rôle est d'identifier les signaux d'alerte, de protéger l'élève et d'orienter vers les autorités compétentes. **Ils ne conduisent pas d'enquête.**

01 COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Ce que c'est

The Com est un écosystème décentralisé de groupes criminels qui se rencontrent et agissent en ligne. CVLT et 764 sont les groupes les plus connus, mais il en existe d'autres. Ils se scindent et se reforment régulièrement sous de nouveaux noms, même après un démantèlement. Il n'y a pas forcément d'organisation clairement établie.

Selon les groupes, les infractions commises vont de la cybercriminalité (piratage, vol de données personnelles, doxing, c'est-à-dire la diffusion malveillante d'informations personnelles) à l'exploitation sexuelle de mineurs et aux violences contre des personnes, **y compris hors ligne**. Ces groupes relèvent de l'**extrémisme violent nihiliste** (EVN, ou *NVE* en anglais) : ils ne poursuivent pas d'objectif politique ou religieux. **La violence et la cruauté sont leur finalité.**

Certains de ces groupes pratiquent l'exploitation sadique en ligne, une forme d'exploitation sexuelle de mineurs d'une extrême violence. Les victimes sont manipulées, contraintes, puis forcées à des actes humiliants ou à l'automutilation. Ces actes sont filmés et diffusés au sein du groupe.

Ce qui motive les membres de ces groupes criminels

Ils sont animés avant tout par la **recherche de statut** : obtenir la reconnaissance des autres membres (appelé le « *clout* ») en dominant et en humiliant leurs victimes. Les références idéologiques (nazisme, occultisme, imagerie « gore ») sont de force variable : certains membres y adhèrent, beaucoup n'en reprennent que les symboles pour choquer.

Qui sont visés

Des **mineurs**, filles et garçons, surtout âgés de 11 à 17 ans, mais parfois plus jeunes.

Les adolescents présentant des facteurs de vulnérabilité (isolement, mal-être, fragilités psychologiques, troubles psychiatriques, situation de handicap...) sont des cibles privilégiées. Toutefois, tout mineur peut être approché, quel que soit son profil psycho-social et familial.

Certains sont aussi ciblés en raison de leur situation singulière et/ou de leurs affiliations : mineurs en situation de handicap, appartenant à la communauté LGBTQIA+¹³⁵ ou à une communauté religieuse.

FOCUS

Un jeune peut successivement être **victime, contraint de produire des contenus, puis devenir à son tour auteur de violences**. Sous la pression du groupe, pour tenter d'échapper aux violences subies ou bien être accepté, il peut être amené à recruter de nouvelles victimes et à leur faire subir les mêmes violences.

La contrainte n'efface ni la gravité des faits commis, ni la responsabilité.

¹³⁴ CPE : Conseiller principal d'éducation. Responsable de la vie scolaire, il suit l'assiduité et le comportement des élèves et fait le lien avec les équipes pédagogiques et les familles.

¹³⁵ LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels. Le « + » englobe les autres orientations sexuelles et identités de genre.

Comment cela se passe : le scénario type en six temps

1 Repérage

Dans les jeux en ligne et sur les réseaux sociaux

2 Grooming (manipulation)

Lien de confiance et d'attachement, emprise avec un isolement progressif, sollicitations de contenus intimes

3 Chantage

Menace de diffuser les contenus intimes ou des *deepfakes/deepnudes*¹³⁶

4 Production forcée d'images et de vidéos

Actes sexuels violents, cruauté, humiliations, automutilation, le tout filmé

5 Diffusion

Partage des images et des vidéos aux membres de la communauté sur des serveurs ou des canaux fermés, pour gagner en statut et en reconnaissance au sein du groupe

6 Reconstitution

Anticipation de la suppression de contenus : mise en place de serveurs de secours/de sauvegarde en amont : quand la modération de la plateforme supprime un serveur/un groupe, la communauté migre et se reconstitue, avec ses contenus et ses données, sur de nouveaux supports.

02 REPÉRER, DÉTECTER LES SITUATIONS

Où cela se passe : les plateformes en ligne

Premier contact

Jeux en ligne (Roblox, Minecraft, Fortnite), réseaux sociaux (TikTok, X, Reddit). Création d'un lien de confiance : amitié, e-romance, cadeaux virtuels...



Bascule vers le privé

Les échanges se déplacent vers des espaces privés, à l'abri du regard des adultes et où la modération est limitée. Discord, Kik, messageries chiffrées (Telegram, Whatsapp...).

Codes et pratiques à connaître

Codes de reconnaissance :

764, CVLT, Com.

Termes utilisés pour contourner la modération : « muti » (pour mutilation), « bw » (pour *blood wall*), « *sharm* » (pour *self-harm*, automutilation en français).

Pratiques :

« *cut signs* » : symboles et mots gravés dans la peau

« *dédi* », « *dédi-cuisses* » : tendance sur les réseaux sociaux qui consiste à inscrire le nom d'une personne sur une partie de son corps au stylo. Au sein de The Com, ces pratiques sont détournées pour impliquer des actes d'automutilation.

« *blood sign* » : symboles et mots réalisés avec du sang.

« *blood wall* » : inscriptions ou dessins sur un mur réalisés avec du sang.

Ce que vous pouvez repérer

Aucun signe ne permet à lui seul de repérer les mineurs victimes de ces pratiques et/ou ceux qui les mettent en œuvre. C'est le faisceau d'indices et son évolution dans le temps qui comptent.

Signes physiques

- Mot, lettre ou symbole gravé dans la peau (« *cut signs* »)
- Plaies récentes et/ou répétées : les auteurs peuvent exiger des preuves de scarification quotidiennes

Signes psychologiques et comportementaux

- Changement brutal de comportement ou d'apparence
- Isolement

¹³⁶ *Deepfake* : Image, vidéo ou enregistrement audio truqué grâce à l'intelligence artificielle pour faire croire qu'une personne a dit ou fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Deepfake à caractère sexuel / *Deepnude* : Image ou vidéo créée ou modifiée grâce à l'intelligence artificielle, représentant, sans son consentement, une personne dénudée ou dans une situation à caractère sexuel.

- Cicatrices ou plaies sur avant-bras et cuisses, en motif régulier
- Traces de sang inexplicables ou inscriptions réalisées avec du sang ou imitant son apparence
- Coupures, brûlures, ecchymoses inexplicables
- Port de vêtements couvrants en toutes saisons pour dissimuler ces traces

- Conduites à risques et/ou addictives
- Auto- ou hétéro-agressivité
- Réactions inhabituelles de type sursaut ou panique aux notifications (quand il a accès à son smartphone)
- Hypervigilance
- Troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation
- Repli, irritabilité, anxiété, labilité de l'humeur, tension permanente
- Propos évoquant l'absence de valeur personnelle, une faible estime de soi, l'inutilité de vivre, la mort ou le suicide
- Anxiété ou signes dépressifs récents
- Absences, regard dans le vide, impression d'être « ailleurs »
- Honte intense, propos sur la mort ou le suicide

Ce que l'école voit en plus : classe, vie scolaire, infirmerie

- Baisse de résultats, absentéisme, décrochage inexplicable
- Abandon des amis habituels pour des relations en ligne
- Noms, symboles, pseudos ou chiffres griffonnés sur cahiers et agendas
- Pression sur des pairs pour obtenir des images intimes : peut signaler une implication, jamais une adhésion volontaire

La spécificité du psychotrauma numérique :

La nature en ligne des faits n'atténue en rien la réalité et la gravité de cette expérience traumatique qui a des caractéristiques particulières. Elle l'aggrave même sur plusieurs points, **retardant ainsi la révélation et/ou la demande d'aide. Ces caractéristiques comportent un risque de développer une clinique traumatique, du fait de la nature des actes subis et de son contexte numérique que l'on peut schématiser en 3 points spécifiques :**

Permanence, infinitude et viralité

Une image (ou vidéo) enregistrée ou diffusée échappe durablement au contrôle de la victime. Elle peut être reproduite et consultée indéfiniment. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.

État de détresse chronique

État entretenu par la crainte d'une nouvelle diffusion avec pour conséquence un risque accru de revictimisation. État provoquant un isolement social, une perte de confiance en soi, avec la peur d'être reconnu ou jugé. Amplification d'un sentiment de honte et de culpabilité du fait de s'être auto-infligé les violences après un chantage et d'avoir autoproduit le contenu diffusé à son encontre.

Anonymat de l'agresseur

Difficulté voire impossibilité de nommer l'auteur et de l'affronter, celui-ci se cachant derrière un pseudonyme.

03 AGIR ET ACCOMPAGNER LES MINEURS VICTIMES ET/OU AUTEURS DE CES VIOLENCES

Accueillir la parole

- Recevoir le jeune seul, sans ses parents
- Écouter sans interrompre ni juger

À éviter

- Demander « pourquoi » au mineur
Ex : pourquoi as-tu envoyé cette image ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté les échanges ?

- Privilégier des questions ouvertes et limitées au besoin de protection (ne pas enquêter : la victime peut ne pas savoir ou ne pas vouloir en parler)
- Lui dire clairement qu'il est victime
- Pour renseigner la procédure de signalement :
 - Noter ses propos entre guillemets
 - Garder les preuves : captures, pseudos, liens
- En parler immédiatement en équipe éducative et/ou à la direction de l'établissement
- Enquêter ou confronter l'auteur présumé
- Rester seul, en tant que professionnel, face à la situation
- Promettre de garder le secret après la révélation de la situation

Signaler : à qui ?

Urgence vitale	15, 17 ou 112
Accompagner le mineur dans ses démarches suite à ses révélations/signalement et de retrait des contenus	3018 Écoute, accompagnement, retrait de contenus. Gratuit, anonyme, 7j/7 de 9h à 23h
Risque suicidaire	3114 Prévention du suicide. 24h/24, aussi pour les professionnels
Enfance en danger	119 24h/24, 7j/7
Contenu illicite en ligne	PHAROS ¹³⁷ Contenus illicites. internet-signalement.gouv.fr
Infraction caractérisée Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Procureur de la République Signalement (Article 40 du code de procédure pénale pour les agents publics)
Infraction caractérisée (danger immédiat) Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Commissariat de police ou brigade de gendarmerie (En qualité de signalant ou en accompagnement d'un mineur)
Inquiétude pour un mineur, sans infraction caractérisée	CRIP Rédaction d'une information préoccupante

Vos obligations

Informez sa hiérarchie ne dispense pas d'aviser le procureur de la République / la CRIP (Circulaire académique mars 2026) :

1/Signalement au procureur de la République (Art. 40 al. 2 du code de procédure pénale) : Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en informer le procureur de la République sans délai. Il s'agit d'une obligation personnelle.

Transmission d'une information préoccupante à la CRIP¹³⁸ (art. L. 226-2-1 et L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles).

2/Faits établissement : en interne, l'incident doit faire l'objet d'une remontée d'information. L'obligation repose sur les cadres ; Chaque IEN¹³⁹, directeur d'école et chef d'établissement doit aviser les services départementaux et

¹³⁷ PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle reçoit les signalements de contenus illicites en ligne (internet-signalement.gouv.fr).

¹³⁸ CRIP : La cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) est placée dans chaque département sous l'autorité du président du conseil départemental (art. L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle recueille les informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être, en évalue la gravité et, si nécessaire, transmet un signalement au procureur de la République.

¹³⁹ IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale. Dans le premier degré, il est le supérieur hiérarchique des enseignants et des directeurs d'école de sa circonscription.

académiques via l'application « Faits établissement ». Pour les enseignants et tout autre personnel, l'information doit être effectuée au chef d'établissement (*en matière de protection de l'enfance, tous les personnels sont tenus à l'obligation de transmission des informations sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement*).

Après le signalement : assurer la continuité

Le signalement ne clôt pas la prise en charge. Le suivi de l'élève doit continuer.

Un plan de sécurité individualisé est construit avec lui. Il précise :

- un adulte de confiance joignable dans l'établissement ;
- les coordonnées des professionnels qui le suivent ;
- la conduite à tenir si les menaces ou les violences reprennent ;
- la date et les modalités du prochain échange.

Ce plan est réévalué régulièrement avec l'élève.

Le suivi associe l'équipe éducative, l'équipe médico-sociale et la direction. Il se fait en lien avec les responsables légaux. Si l'élève est confié à l'aide sociale à l'enfance, le lien se fait avec son référent ASE et avec l'établissement ou la famille qui l'accueille.

Une orientation vers France Victimes (116 006) peut être proposée pour un accompagnement.

04 POUR ALLER PLUS LOIN

Dans ce guide : parties I et II (le phénomène, l'emprise), III.A (grille complète de repérage), III.B (circuits), III.D (que dit la loi), annexes 1 et 2.

Observatoire e-Enfance/3018 : consultez les ressources et outils sur le site de l'Association e-Enfance/3018 <https://e-enfance.org/>

Onglet Observatoire : <https://e-enfance.org/observatoire-e-enfance-3018/>

Protocole Éduscol sur les violences sexistes et sexuelles : <https://eduscol.education.gouv.fr/5958/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>

France Victimes : <https://www.france-victimes.fr> - numéro : 116 006

FICHE RÉFLEXE

PÉRI/EXTRA SCOLAIRES ET ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Animateurs · Directeurs de séjour et de centre de loisirs · Colonies de vacances · Accueils périscolaires et extrascolaires

Rôle

Les professionnels du périscolaire, de l'extrascolaire, et plus globalement de l'accueil collectif partagent le quotidien des jeunes, parfois sur plusieurs jours. Leur rôle est de repérer les signaux d'alerte, de protéger le jeune et d'orienter vers les autorités compétentes. **Ils ne conduisent pas d'enquête.**

01 COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Ce que c'est

The Com est un écosystème décentralisé de groupes criminels qui se rencontrent et agissent en ligne. CVLT et 764 sont les groupes les plus connus, mais il en existe d'autres. Ils se scindent et se reforment régulièrement sous de nouveaux noms, même après un démantèlement. Il n'y a pas forcément d'organisation clairement établie.

Selon les groupes, les infractions commises vont de la cybercriminalité (piratage, vol de données personnelles, doxing, c'est-à-dire la diffusion malveillante d'informations personnelles) à l'exploitation sexuelle de mineurs et aux violences contre des personnes, **y compris hors ligne**. Ces groupes relèvent de l'**extrémisme violent nihiliste** (EVN, ou *NVE* en anglais) : ils ne poursuivent pas d'objectif politique ou religieux. **La violence et la cruauté sont leur finalité.**

Certains de ces groupes pratiquent l'exploitation sadique en ligne, une forme d'exploitation sexuelle de mineurs d'une extrême violence. Les victimes sont manipulées, contraintes, puis forcées à des actes humiliants ou à l'automutilation. Ces actes sont filmés et diffusés au sein du groupe.

Ce qui motive les membres de ces groupes criminels

Ils sont animés avant tout par la **recherche de statut** : obtenir la reconnaissance des autres membres (appelé le « *clout* ») en dominant et en humiliant leurs victimes. Les références idéologiques (nazisme, occultisme, imagerie « gore ») sont de force variable : certains membres y adhèrent, beaucoup n'en reprennent que les symboles pour choquer.

Qui sont visés

Des **mineurs**, filles et garçons, surtout âgés de 11 à 17 ans, mais parfois plus jeunes.

Les adolescents présentant des facteurs de vulnérabilité (isolement, mal-être, fragilités psychologiques, troubles psychiatriques, situation de handicap...) sont des cibles privilégiées. Toutefois, tout mineur peut être approché, quel que soit son profil psycho-social et familial.

Certains sont aussi ciblés en raison de leur situation singulière et/ou de leurs affiliations : mineurs en situation de handicap, appartenant à la communauté LGBTQIA+¹⁴⁰ ou à une communauté religieuse.

FOCUS

Un jeune peut successivement être **victime, contraint de produire des contenus, puis devenir à son tour auteur de violences**. Sous la pression du groupe, pour tenter d'échapper aux violences subies ou bien être accepté, il peut être amené à recruter de nouvelles victimes et à leur faire subir les mêmes violences.

La contrainte n'efface ni la gravité des faits commis, ni la responsabilité.

Comment cela se passe : le scénario type en six temps

1 Repérage

Dans les jeux en ligne et sur les réseaux sociaux

2 Grooming (manipulation)

Lien de confiance et d'attachement, emprise avec un isolement progressif, sollicitations de contenus intimes

3 Chantage

Menace de diffuser les contenus intimes ou des *deepfakes/deepnudes*¹⁴¹

¹⁴⁰ LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels. Le « + » englobe les autres orientations sexuelles et identités de genre.

¹⁴¹ *Deepfake* : Image, vidéo ou enregistrement audio truqué grâce à l'intelligence artificielle pour faire croire qu'une personne a dit ou fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Deepfake à caractère sexuel / *Deepnude* : Image ou vidéo créée ou modifiée grâce à l'intelligence artificielle, représentant, sans son consentement, une personne dénudée ou dans une situation à caractère sexuel.

4 Production forcée d'images et de vidéos

Actes sexuels violents, cruauté, humiliations, automutilation, le tout filmé

5 Diffusion

Partage des images et des vidéos aux membres de la communauté sur des serveurs ou des canaux fermés, pour gagner en statut et en reconnaissance au sein du groupe

6 Reconstitution

Anticipation de la suppression de contenus : mise en place de serveurs de secours/de sauvegarde en amont : quand la modération de la plateforme supprime un serveur/un groupe, la communauté migre et se reconstitue, avec ses contenus et ses données, sur de nouveaux supports.

02 REPÉRER, DÉTECTER LES SITUATIONS

Où cela se passe : les plateformes en ligne

Premier contact

Jeux en ligne (Roblox, Minecraft, Fortnite), réseaux sociaux (TikTok, X, Reddit). Création d'un lien de confiance : amitié, e-romance, cadeaux virtuels...



Bascule vers le privé

Les échanges se déplacent vers des espaces privés, à l'abri du regard des adultes et où la modération est limitée. Discord, Kik, messageries chiffrées (Telegram, Whatsapp...).

Codes et pratiques à connaître

Codes de reconnaissance :

764, CVLT, Com.

Termes utilisés pour contourner la modération : « muti » (pour mutilation), « bw » (pour *blood wall*), « sharm » (pour *self-harm*, automutilation en français).

Pratiques :

« **cut signs** » : symboles et mots gravés dans la peau

« **dédi** », « **dédi-cuisses** » : tendance sur les réseaux sociaux qui consiste à inscrire le nom d'une personne sur une partie de son corps au stylo. Au sein de The Com, ces pratiques sont détournées pour impliquer des actes d'automutilation.

« **blood sign** » : symboles et mots réalisés avec du sang.

« **blood wall** » : inscriptions ou dessins sur un mur réalisés avec du sang.

Ce que vous pouvez repérer

Aucun signe ne permet à lui seul de repérer les mineurs victimes de ces pratiques et/ou ceux qui les mettent en œuvre. C'est le faisceau d'indices et son évolution dans le temps qui comptent.

Signes physiques

- Mot ou symbole gravé dans la peau (« **cut signs** »)
- Plaies récentes et/ou répétées : les auteurs peuvent exiger des preuves de scarification quotidiennes
- Cicatrices ou plaies sur avant-bras et cuisses, en motif régulier
- Traces de sang inexpliquées ou inscriptions réalisées avec du sang ou imitant son apparence
- Coupures, brûlures, ecchymoses inexpliquées
- Port de vêtements couvrants en toutes saisons pour dissimuler ces traces
- Usage inhabituel de pansements ou de matériel de soin

Signes psychologiques et comportementaux

- Changement brutal de comportement ou d'apparence
- Isolement du groupe
- Conduites à risques et/ou addictives
- Auto- ou hétéro-agressivité
- Réactions inhabituelles de type sursaut ou panique aux notifications (quand il a accès à son smartphone)
- Hypervigilance
- Troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation
- Repli, irritabilité
- Anxiété ou signes dépressifs récents
- Absences, regard dans le vide, impression d'être « ailleurs »

- Honte intense, propos sur la mort ou le suicide

Ce que les animateurs peuvent remarquer

Inutile de connaître toutes les applis ou tous les groupes en ligne sur lesquels sont les mineurs. Observez plutôt les changements de comportement de l'enfant. Un seul signe ne suffit pas, c'est quand plusieurs signes s'additionnent qu'il faut s'inquiéter.

- Il a plusieurs comptes ou change souvent d'appli
- Il cache son écran et refuse de dire à qui il parle
- Il semble sous l'influence d'une personne rencontrée en ligne : il lui obéit, il en a peur
- On lui demande des preuves (photos, vidéos, défis), on le menace, il a peur que des images circulent
- Il reçoit des cadeaux d'inconnus, de l'argent ou des monnaies de jeu, ou on lui demande de l'argent
- Il raconte que la police est venue chez lui pour rien (fausse alerte)
- Il parle d'un animal de la maison blessé ou devenu craintif
- Il est isolé, vit une situation familiale difficile ou utilise les réseaux sans cadre : ce sont des fragilités, pas des preuves
- Il pousse d'autres enfants à envoyer des photos intimes ou à se scarifier : il peut être lui-même manipulé, ce n'est jamais un choix libre

La spécificité du psychotrauma numérique :

La nature en ligne des faits n'atténue en rien la réalité et la gravité de cette expérience traumatique qui a des caractéristiques particulières. Elle l'aggrave même sur plusieurs points, **retardant ainsi la révélation et/ou la demande d'aide. Ces caractéristiques comportent un risque de développer une clinique traumatique, du fait de la nature des actes subis et de son contexte numérique que l'on peut schématiser en 3 points spécifiques :**

Permanence, infinitude et viralité

Une image (ou vidéo) enregistrée ou diffusée échappe durablement au contrôle de la victime. Elle peut être reproduite et consultée indéfiniment. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.

État de détresse chronique

État entretenu par la crainte d'une nouvelle diffusion avec pour conséquence un risque accru de revictimisation. État provoquant un isolement social, une perte de confiance en soi, avec la peur d'être reconnu ou jugé. Amplification d'un sentiment de honte et de culpabilité du fait de s'être auto-infligé les violences après un chantage et d'avoir autoproduit le contenu diffusé à son encontre.

Anonymat de l'agresseur

Difficulté voire impossibilité de nommer l'auteur et de l'affronter, celui-ci se cachant derrière un pseudonyme.

03 AGIR ET ACCOMPAGNER LES MINEURS VICTIMES ET/OU AUTEURS DE CES VIOLENCES

Accueillir la parole

- Recevoir le jeune seul, sans ses parents
- Écouter sans interrompre ni juger
- Privilégier des questions ouvertes et limitées au besoin de protection (ne pas enquêter : la victime peut ne pas savoir ou ne pas vouloir en parler)
- Lui dire clairement qu'il est victime
- Pour renseigner la procédure de signalement :
 - Noter ses propos entre guillemets

À éviter

- Demander « pourquoi » au mineur
Ex : pourquoi as-tu envoyé cette image ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté les échanges ?
- Enquêter ou confronter l'auteur présumé
- Rester seul, en tant que professionnel, face à la situation
- Promettre de garder le secret après la révélation de la situation

- Garder les preuves : captures, pseudos, liens

Signaler : à qui ?

Urgence vitale	15, 17 ou 112
Accompagner le mineur dans ses démarches suite à ses révélations/signalement et de retrait des contenus	3018 Écoute, accompagnement, retrait de contenus. Gratuit, anonyme, 7j/7 de 9h à 23h
Risque suicidaire	3114 Prévention du suicide. 24h/24, aussi pour les professionnels
Enfance en danger	119 24h/24, 7j/7
Contenu illicite en ligne	PHAROS ¹⁴² Contenus illicites. internet-signalement.gouv.fr
Infraction caractérisée : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide	Procureur de la République Signalement (Article 40 du code de procédure pénale pour les agents publics)
Infraction caractérisée (danger immédiat) : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Commissariat de police ou brigade de gendarmerie (En qualité de signalant ou en accompagnement d'un mineur)
Inquiétude pour un mineur, sans infraction caractérisée	CRIP Rédaction d'une information préoccupante

Vos obligations

Si vous êtes agent du département (titulaire, contractuel ou assistant familial), vous devez aviser sans délai le procureur de la République de tout crime ou délit dont vous avez connaissance (art. 40 CPP). Si vous êtes salarié d'une association habilitée, cet article ne s'applique pas, mais vous pouvez saisir le procureur directement. Dans les deux cas, l'information préoccupante à la CRIP est obligatoire dès qu'un mineur est en danger ou risque de l'être (art. L. 226-2-1 CASF). Si vous saisissez directement le procureur, adressez-en une copie à la CRIP (art. L. 226-4 CASF). Si une mesure judiciaire est en cours, informez aussi le juge des enfants. Face à un danger immédiat, chacun doit agir (art. 223-6 CP). Si les faits ont eu lieu dans un lieu d'accueil, la structure doit aussi déclarer l'événement au président du conseil départemental (art. L. 331-8-1 CASF). **Le circuit interne (référént, direction, service gardien) s'ajoute à la saisine directe. Il ne la remplace jamais.**

Après le signalement : passer le relais

Le signalement ne clôt pas la prise en charge. Le temps d'accueil est souvent court : la priorité est d'organiser le relais. Doit être en priorité envisagé un retour de la victime mineure dans sa famille ou au sein de son lieu d'accueil s'il s'agit d'un mineur confié. Si la situation ne le demande pas et que le jeune reste accueilli sur site, la mise en place d'un plan de sécurité est indiqué : un animateur de confiance joignable pendant le séjour ou l'accueil ;

- les contacts des professionnels qui prennent le relais ;
- la conduite à tenir si les menaces ou les violences reprennent ;
- les modalités du prochain échange.

Le directeur de séjour ou de l'accueil coordonne le suivi avec l'organisateur. Il fait le lien avec les responsables légaux. Si le jeune est confié à l'aide sociale à l'enfance, le lien se fait avec son référent ASE et avec l'établissement ou la famille qui l'accueille.

Orienter vers un soutien psychologique et soutenir la famille. Si besoin, saisir une **Maison des adolescents**, un **CMP** ou **CMPP**, ou la **pédopsychiatrie hospitalière** en cas de crise.

À la fin de l'accueil, les informations utiles à la protection du jeune sont transmises aux personnes qui prennent le relais.

¹⁴² PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle reçoit les signalements de contenus illicites en ligne (internet-signalement.gouv.fr).

Une orientation vers France Victimes (116 006) peut être proposée pour un accompagnement juridique et psychologique si une autre structure n'a pas été contactée.

04 POUR ALLER PLUS LOIN

Dans ce guide : parties I et II (le phénomène, l'emprise), III.A (grille complète de repérage), III.B (circuits), III.D (que dit la loi), annexes 1 et 2.

Observatoire e-Enfance/3018 : consultez les ressources et outils sur le site de l'Association e-Enfance/3018 <https://e-enfance.org/>

Onglet Observatoire : <https://e-enfance.org/observatoire-e-enfance-3018/>

FICHE RÉFLEXE

PROFESSIONNELS DU SPORT

Éducateurs sportifs · Entraîneurs · Encadrants de clubs et d'associations · Enseignants d'EPS¹⁴³

Rôle

Les professionnels du sport côtoient régulièrement les jeunes dans un cadre de confiance. Leur rôle est de repérer les changements de comportement, d'accueillir la parole du jeune et d'orienter vers les autorités compétentes. **Ils ne conduisent pas d'enquête.**

01 COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE

Ce que c'est

The Com est un écosystème décentralisé de groupes criminels qui se rencontrent et agissent en ligne. CVLT et 764 sont les groupes les plus connus, mais il en existe d'autres. Ils se scindent et se reforment régulièrement sous de nouveaux noms, même après un démantèlement. Il n'y a pas forcément d'organisation clairement établie.

Selon les groupes, les infractions commises vont de la cybercriminalité (piratage, vol de données personnelles, doxing, c'est-à-dire la diffusion malveillante d'informations personnelles) à l'exploitation sexuelle de mineurs et aux violences contre des personnes, **y compris hors ligne**. Ces groupes relèvent de l'**extrémisme violent nihiliste** (EVN, ou *NVE* en anglais) : ils ne poursuivent pas d'objectif politique ou religieux. **La violence et la cruauté sont leur finalité.**

Certains de ces groupes pratiquent l'exploitation sadique en ligne, une forme d'exploitation sexuelle de mineurs d'une extrême violence. Les victimes sont manipulées, contraintes, puis forcées à des actes humiliants ou à l'automutilation. Ces actes sont filmés et diffusés au sein du groupe.

Ce qui motive les membres de ces groupes criminels

Ils sont animés avant tout par la **recherche de statut** : obtenir la reconnaissance des autres membres (appelé le « *clout* ») en dominant et en humiliant leurs victimes. Les références idéologiques (nazisme, occultisme, imagerie « gore ») sont de force variable : certains membres y adhèrent, beaucoup n'en reprennent que les symboles pour choquer.

Qui sont visés

Des **mineurs**, filles et garçons, surtout âgés de 11 à 17 ans, mais parfois plus jeunes.

Les adolescents présentant des facteurs de vulnérabilité (isolement, mal-être, fragilités psychologiques, troubles psychiatriques, situation de handicap...) sont des cibles privilégiées. Toutefois, tout mineur peut être approché, quel que soit son profil psycho-social et familial.

Certains sont aussi ciblés en raison de leur situation singulière et/ou de leurs affiliations : mineurs en situation de handicap, appartenant à la communauté LGBTQIA+¹⁴⁴ ou à une communauté religieuse.

FOCUS

Un jeune peut successivement être **victime, contraint de produire des contenus, puis devenir à son tour auteur de violences**. Sous la pression du groupe, pour tenter d'échapper aux violences subies ou bien être accepté, il peut être amené à recruter de nouvelles victimes et à leur faire subir les mêmes violences.

La contrainte n'efface ni la gravité des faits commis, ni la responsabilité.

¹⁴³ EPS : Éducation physique et sportive.

¹⁴⁴ LGBTQIA+ : Lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels. Le « + » englobe les autres orientations sexuelles et identités de genre.

Comment cela se passe : le scénario type en six temps

1 Repérage Dans les jeux en ligne et sur les réseaux sociaux	2 Grooming (manipulation) Lien de confiance et d'attachement, emprise avec un isolement progressif, sollicitations de contenus intimes	3 Chantage Menace de diffuser les contenus intimes ou des <i>deepfakes/deepnudes</i> ¹⁴⁵
4 Production forcée d'images et de vidéos Actes sexuels violents, cruauté, humiliations, automutilation, le tout filmé	5 Diffusion Partage des images et des vidéos aux membres de la communauté sur des serveurs ou des canaux fermés, pour gagner en statut et en reconnaissance au sein du groupe	6 Reconstitution Anticipation de la suppression de contenus : mise en place de serveurs de secours/de sauvegarde en amont : quand la modération de la plateforme supprime un serveur/un groupe, la communauté migre et se reconstitue, avec ses contenus et ses données, sur de nouveaux supports.

02 REPÉRER, DÉTECTER LES SITUATIONS

Où cela se passe : les plateformes en ligne

Premier contact

Jeux en ligne (Roblox, Minecraft, Fortnite), réseaux sociaux (TikTok, X, Reddit). Création d'un lien de confiance : amitié, e-romance, cadeaux virtuels...



Bascule vers le privé

Les échanges se déplacent vers des espaces privés, à l'abri du regard des adultes et où la modération est limitée. Discord, Kik, messageries chiffrées (Telegram, Whatsapp...).

Codes et pratiques à connaître

Codes de reconnaissance :

764, CVLT, Com.

Termes utilisés pour contourner la modération : « muti » (pour mutilation), « bw » (pour *blood wall*), « *sharm* » (pour *self-harm*, automutilation en français).

Pratiques :

« *cut signs* » : symboles et mots gravés dans la peau

« *dédi* », « *dédi-cuisses* » : tendance sur les réseaux sociaux qui consiste à inscrire le nom d'une personne sur une partie de son corps au stylo. Au sein de The Com, ces pratiques sont détournées pour impliquer des actes d'automutilation.

« *blood sign* » : symboles et mots réalisés avec du sang.

« *blood wall* » : inscriptions ou dessins sur un mur réalisés avec du sang.

Ce que vous pouvez repérer

Aucun signe ne permet à lui seul de repérer les mineurs victimes de ces pratiques et/ou ceux qui les mettent en œuvre.
C'est le faisceau d'indices et son évolution dans le temps qui comptent.

Signes physiques

- Mot ou symbole gravé dans la peau (« *cut signs* »)
- Plaies récentes et/ou répétées : les auteurs peuvent exiger des preuves de scarification quotidiennes

Signes psychologiques et comportementaux

- Changement brutal de comportement ou d'apparence
- Isolement

¹⁴⁵ *Deepfake* : Image, vidéo ou enregistrement audio truqué grâce à l'intelligence artificielle pour faire croire qu'une personne a dit ou fait quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Deepfake à caractère sexuel / *Deepnude* : Image ou vidéo créée ou modifiée grâce à l'intelligence artificielle, représentant, sans son consentement, une personne dénudée ou dans une situation à caractère sexuel.

- Cicatrices ou plaies sur avant-bras et cuisses, en motif régulier
- Traces de sang inexplicables ou inscriptions réalisées avec du sang ou imitant son apparence
- Coupures, brûlures, ecchymoses inexplicables (à distinguer des blessures de pratique)
- Port de vêtements couvrants en toutes saisons pour dissimuler ces traces
- Conduites à risques et/ou addictives
- Auto- ou hétéro-agressivité
- Réactions inhabituelles de type sursaut ou panique aux notifications (quand il a accès à son smartphone)
- Hypervigilance
- Troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation
- Repli, irritabilité, anxiété ou tristesse récentes
- Anxiété ou signes dépressifs récents
- Absences, regard dans le vide, impression d'être « ailleurs »
- Honte intense, propos sur la mort ou le suicide
- Baisse de performance, désintérêt pour l'activité sportive

Ce que le terrain voit en plus : club, entraînement, compétition

- Retrait soudain d'une activité jusque-là investie
- **Rupture** avec les coéquipiers au profit de relations en ligne
- Téléphone surveillé de près, écran caché
- Cadeaux anonymes, argent, dépenses en ligne inhabituelles
- Pression sur des pairs pour obtenir des images intimes : peut signaler une implication, jamais une adhésion volontaire
- Changement **brutal** dans sa façon de s'habiller pour la pratique de son sport : manches longues/bas de survêtement même en cas de forte chaleur
- Refus **nouveau** de se changer ou de se doucher avec les autres

La spécificité du psychotrauma numérique :

La nature en ligne des faits n'atténue en rien la réalité et la gravité de cette expérience traumatique qui a des caractéristiques particulières. Elle l'aggrave même sur plusieurs points, **retardant ainsi la révélation et/ou la demande d'aide. Ces caractéristiques comportent un risque de développer une clinique traumatique, du fait de la nature des actes subis et de son contexte numérique que l'on peut schématiser en 3 points spécifiques :**

Permanence, infinitude et viralité

Une image (ou vidéo) enregistrée ou diffusée échappe durablement au contrôle de la victime. Elle peut être reproduite et consultée indéfiniment. L'image n'est pas seulement la trace d'une violence passée, elle devient une arme mobilisable à tout moment.

État de détresse chronique

État entretenu par la crainte d'une nouvelle diffusion avec pour conséquence un risque accru de revictimisation. État provoquant un isolement social, une perte de confiance en soi, avec la peur d'être reconnu ou jugé. Amplification d'un sentiment de honte et de culpabilité du fait de s'être auto-infligé les violences après un chantage et d'avoir autoproduit le contenu diffusé à son encontre.

Anonymat de l'agresseur

Difficulté voire impossibilité de nommer l'auteur et de l'affronter, celui-ci se cachant derrière un pseudonyme.

03 AGIR ET ACCOMPAGNER LES MINEURS VICTIMES ET/OU AUTEURS DE CES VIOLENCES

Accueillir la parole

- Recevoir le jeune seul, sans ses parents
- Écouter sans interrompre ni juger

À éviter

- Demander « pourquoi » au mineur

- Privilégier des questions ouvertes et limitées au besoin de protection (ne pas enquêter : la victime peut ne pas savoir ou ne pas vouloir en parler)
- Lui dire clairement qu'il est victime
- Pour renseigner la procédure de signalement :
 - Noter ses propos entre guillemets
 - Garder les preuves : captures, pseudos, liens
- En parler à l'équipe médicale (pôle sportif) et de direction
- Contacter le référent violences sexistes, sexuelles et éthique de la fédération

Ex : pourquoi as-tu envoyé cette image ? Pourquoi n'as-tu pas arrêté les échanges ?

- Enquêter ou confronter l'auteur présumé
- Rester seul, en tant que professionnel, face à la situation
- Promettre de garder le secret après la révélation de la situation

Signaler : à qui ?

Urgence vitale	15, 17 ou 112
Accompagner le mineur dans ses démarches suite à ses révélations/signalement et de retrait des contenus	3018 Écoute, accompagnement, retrait de contenus. Gratuit, anonyme, 7j/7 de 9h à 23h
Risque suicidaire	3114 Prévention du suicide. 24h/24, aussi pour les professionnels
Signalement Ministère des Sports <i>Uniquement si : un encadrant, bénévole ou professionnel, un dirigeant ou un officiel est impliqué ou si un encadrant savait mais n'a rien fait.</i>	Signal-sports signal-sports@sports.gouv.fr
Enfance en danger	119 24h/24, 7j/7
Contenu illicite en ligne	PHAROS ¹⁴⁶ Contenus illicites. internet-signalement.gouv.fr
Infraction caractérisée : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Procureur de la République Signalement (Article 40 du code de procédure pénale pour les agents publics)
Infraction caractérisée (danger immédiat) : Crime ou délit : extorsion sexuelle, contenus pédocriminels, provocation au suicide...	Commissariat de police ou brigade de gendarmerie (En qualité de signalant ou en accompagnement d'un mineur)
Inquiétude pour un mineur, sans infraction caractérisée	CRIP Rédaction d'une information préoccupante

Vos obligations

Informez sa hiérarchie ne dispense pas d'aviser le procureur de la République / la CRIP.

1/Signalement au procureur de la République (Art. 40 al. 2 du code de procédure pénale) : Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en informer le procureur de la République sans délai. Il s'agit d'une obligation personnelle. **Informez sa hiérarchie ne dispense pas d'aviser le procureur.**

¹⁴⁶ PHAROS : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements. Rattachée au ministère de l'Intérieur, elle reçoit les signalements de contenus illicites en ligne (internet-signalement.gouv.fr).

Transmission d'une information préoccupante à la CRIP¹⁴⁷ (art. L. 226-2-1 et L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles).

2/Remontée d'information en interne :

Signalement à la cellule Signal-sports (ministère des Sports) : signal-sports@sports.gouv.fr. Elle reçoit les signalements visant un encadrant, bénévole ou professionnel, un dirigeant ou un officiel. Elle déclenche une enquête administrative menée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), sous l'autorité du préfet. Le préfet peut prendre une mesure d'urgence (suspension immédiate) ou une interdiction d'exercer (art. L. 212-13 du code du sport). Ce signalement est administratif : il ne remplace ni l'article 40 ni la CRIP.

Information de la fédération : le référent violences ou intégrité de la fédération doit être contacté. Depuis la loi du 8 mars 2024, les fédérations doivent signaler sans délai au ministère, via Signal-sports, tout encadrant dangereux. Elles peuvent aussi prendre des sanctions disciplinaires. Chaque fédération a son propre dispositif de signalement interne (l'Association e-Enfance a conventionné avec plusieurs fédérations sportives. Contactez le 3018 pour une orientation et un accompagnement rapide).

Bénévoles et salariés non fonctionnaires : l'article 40 ne s'applique pas à eux. L'article 434-3 du Code pénal punit en revanche le fait de ne pas informer les autorités de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles infligés à un mineur.

Après le signalement : rester un repère

Le signalement ne clôt pas la prise en charge. L'encadrant reste un adulte de confiance pour le jeune, sans se substituer aux professionnels du soin ou de la protection.

Il contribue, avec la famille et les professionnels qui suivent le jeune, à un plan de sécurité individualisé. Ce plan précise :

- un adulte de confiance joignable au club ;
- les coordonnées des professionnels qui le suivent ;
- la conduite à tenir si les menaces ou les violences reprennent, y compris pendant les entraînements, les déplacements et les compétitions ;
- la date et les modalités du prochain échange.

Ce plan est réévalué régulièrement avec le jeune.

Le suivi se fait en lien avec les responsables légaux, le dirigeant du club et le référent violences ou intégrité de la fédération. Si le jeune est confié à l'aide sociale à l'enfance, le lien se fait avec son référent ASE et avec l'établissement ou la famille qui l'accueille.

Le jeune continue à pratiquer s'il le souhaite. Un aménagement est possible s'il le demande : horaires, vestiaire, groupe.

Si un encadrant est mis en cause, il est écarté de tout contact avec des mineurs, sans attendre la fin des enquêtes.

Conserver les preuves.

Penser à la prise en charge de toutes les personnes de l'équipe et du club touchées, directement ou non.

Une orientation vers France Victimes (116 006) peut être proposée pour un accompagnement.

04 POUR ALLER PLUS LOIN

Dans ce guide : parties I et II (le phénomène, l'emprise), III.A (grille complète de repérage), III.B (circuits), III.D (que dit la loi), annexes 1 et 2.

Observatoire e-Enfance/3018 : consultez les ressources et outils sur le site de l'Association e-Enfance/3018 <https://e-enfance.org/>

Onglet Observatoire : <https://e-enfance.org/observatoire-e-enfance-3018/>

Ministère des Sports et Fédérations nationales :

Ministère des Sports : cellule Signal-sports, signal-sports@sports.gouv.fr. Tout le monde peut écrire : victime, parent, témoin, encadrant, club.

SDJES de son département

Fédérations nationales : consultez le site de la fédération pour connaître le dispositif mis en place.

France Victimes : <https://www.france-victimes.fr> - numéro : 116 006

¹⁴⁷ CRIP : La cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) est placée dans chaque département sous l'autorité du président du conseil départemental (art. L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle recueille les informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être, en évalue la gravité et, si nécessaire, transmet un signalement au procureur de la République.

D. Que dit la loi ?

Le tableau ci-dessous présente les qualifications les plus fréquemment mobilisées dans les situations examinées.

Il ne s'agit que d'un aide-mémoire : les tableaux juridiques plus complets figurent en annexe 2.

Situation rencontrée	Qualification principale	Article
Chantage à l'image intime	Chantage sexuel en ligne (extorsion sexuelle)	Art. 312-10 CP
Sollicitation d'images auprès d'un mineur	Sollicitation en vue de la diffusion d'image	Art. 227-23-1 CP
Diffusion d'images intimes sans consentement	Diffusion non consentie	Art. 226-2-1 CP
Image générée par intelligence artificielle	Deepfake sexuel	Art. 226-8-1 CP
Injonction au suicide suivie d'effet	Provocation au suicide	Art. 223-13 CP
Divulgaration de données exposant à un risque	Doxxing	Art. 223-1-1 CP
Contrainte à la cruauté animale	Sévices graves envers un animal	Art. 521-1 CP
Production ou détention de CSAM	Selon l'acte (fixation, diffusion, détention)	Art. 227-23 CP

Deux précisions accompagnent ce tableau. La circonstance aggravante tenant à l'usage d'un réseau de communication électronique est quasi systématiquement applicable dans les situations examinées. Et la bande organisée porte plusieurs de ces délits à dix ans d'emprisonnement et un million d'euros d'amende.

E. Recommandations : construire une réponse humaine et institutionnelle intégrée

Face aux réseaux d'exploitation sadique en ligne, aucune réponse unique ne suffit à interrompre des dynamiques fondées sur la manipulation, la coercition et l'exploitation relationnelle. Les recommandations qui suivent portent sur la réponse humaine, institutionnelle et coordonnée.

Les propositions relatives à l'architecture numérique de signalement et de modération, qui s'adressent aux pouvoirs publics, au régulateur européen et aux opérateurs de plateformes sont réunies dans le cahier de plaidoyer présenté après la conclusion.

Recommandations aux professionnels

1. Construire une culture commune entre professionnels

La diversité des manifestations associées à ces réseaux impose un cadre d'analyse partagé entre professionnels de première ligne. Il est nécessaire de renforcer la formation des acteurs de l'éducation, du monde du sport, de la santé, du secteur social, de la protection de l'enfance, de la justice et des forces de sécurité, afin de développer une compréhension commune des mécanismes d'emprise numérique. Cette acculturation doit permettre d'identifier les signaux faibles, de mieux articuler des informations aujourd'hui dispersées et d'éviter que des manifestations isolées soient interprétées indépendamment les unes des autres.

La formation doit également intégrer la complexité des trajectoires adolescentes, en particulier la possibilité qu'un jeune impliqué dans des violences soit lui-même sous emprise, victime ou contraint d'agir.

Quelques recommandations à cet égard :

- des référentiels communs d'analyse
- des circuits d'orientation clairement identifiés entre acteurs
- une meilleure circulation des informations pertinentes, dans le respect des cadres juridiques applicables (notamment le secret professionnel partagé)
- une évaluation régulière des tendances émergentes et des nouvelles modalités d'exploitation, afin d'éviter que le cadre de réponse ne prenne systématiquement du retard sur l'évolution des pratiques.

L'objectif est de permettre aux différents acteurs de reconnaître les interactions entre violences numériques, exploitation sexuelle, emprise psychologique et dynamiques de groupe, et d'y répondre comme à un phénomène unique appelant une doctrine d'action commune.

2. Développer des parcours coordonnés de protection et de prise en charge

Le retrait d'un contenu ou l'interruption d'un contact ne suffisent pas à traiter les effets psychologiques, relationnels et sociaux de l'emprise. Toute situation identifiée doit donner lieu à un parcours coordonné, avec un référent désigné, des délais fixés et une solution de repli à chaque étape.

- **Désigner un référent de situation, le jour même.** C'est le professionnel qui a repéré la situation ou, à défaut, le responsable de la structure. Il reste l'interlocuteur du jeune et de la famille jusqu'à la prise en charge effective. Il consigne les décisions, les échéances et les relances.
- **Reprendre contact avec le jeune sous 48 heures.** Le référent, ou le professionnel avec lequel le jeune a déjà un lien de confiance, le recontacte. Il vérifie la sécurité immédiate (idées suicidaires, contacts en cours avec l'agresseur). Si le jeune ne répond pas, deux nouvelles tentatives par des canaux différents sont faites sous 48 heures, puis la famille ou un adulte ressource est sollicité.
- **Évaluer la situation de danger sous 7 jours.** Si la famille n'est pas en cause, elle est associée. Si elle l'est, ou si elle ne protège pas, une information préoccupante est transmise à la CRIP ou au parquet en cas de danger grave et immédiat.
- **Organiser le premier rendez-vous psychologique spécialisé, avec un délai cible de 15 jours.** Les relais possibles sont un psychologue ou psychiatre formé au psychotraumatisme, un CMP, une maison des adolescents ou un centre régional du psychotraumatisme. Le référent aide à la prise de rendez-vous et vérifie qu'il a lieu.
- **Prévoir une solution si le premier rendez-vous n'est pas accessible** (délai trop long, distance, refus du jeune) :
 - maintenir un contact court chaque semaine avec le référent en attendant
 - solliciter en parallèle une deuxième structure, sans attendre le refus de la première
 - mobiliser le médecin traitant comme relais d'attente
 - proposer une téléconsultation ou un entretien dans un lieu neutre si le jeune refuse le cadre habituel
 - escalader au responsable de la structure si rien n'est obtenu sous 15 jours
 - en cas de risque suicidaire, ne jamais attendre : appui du 3114, et 15 ou 112 en cas de danger imminent
- **Soutenir la famille.** Un entretien avec les parents ou les proches protecteurs est proposé sous 7 jours : comprendre ce qui s'est passé, éviter les réactions de punition ou de coupure d'accès brutale, savoir quoi faire en cas de crise. Il est orienté vers le 3018 pour l'appui sur les démarches numériques.
- **Mobiliser le volet judiciaire quand les faits le justifient.** Il s'agit du dépôt de plainte ou du signalement au parquet, avec l'orientation vers une association d'aide aux victimes et un avocat. Le jeune et sa famille sont informés de chaque étape pour éviter qu'ils se sentent dépossédés.

- **Assurer le suivi.** Le référent fait un point à 15 jours, puis mensuel, jusqu'à stabilisation. À chaque contact, il réévalue le risque suicidaire et les conduites auto-agressives.

Plaidoyer spécifique

Renforcer l'architecture numérique de signalement et de modération

1. Adapter le signalement et la modération à des dynamiques de réseau

- Intégrer la contextualisation des signalements dans les mécanismes de modération, pour distinguer un contenu isolé d'un indice appartenant à une dynamique de réseau plus large.
- Promouvoir une norme de modération humaine qualifiée, spécifiquement formée aux risques affectant les mineurs.
- Instaurer une nomenclature harmonisée au niveau européen pour les signalements relatifs aux contenus impliquant des mineurs, afin de permettre leur traçabilité et leur agrégation statistique.

2. Empêcher la recomposition des réseaux et la circulation durable des contenus

- Permettre la suspension des comptes ayant servi à initier une infraction visant un mineur.
- Garantir le retrait effectif des contenus illicites impliquant des mineurs, plutôt que le recours au seul géoblocage.
- Mieux prendre en compte les phénomènes de déplacement du risque entre services numériques.

3. Réduire les délais de traitement et faciliter l'accès aux dispositifs d'aide

- Exiger des plateformes en ligne un canal de notification prioritaire dédié aux signaleurs de confiance.
- Encadrer les délais de traitement des notifications et imposer une réponse motivée des plateformes.
- Intégrer un mécanisme d'orientation vers le 3018, signaleur de confiance spécialisé dans la protection des mineurs, directement dans les parcours de signalement.

CONCLUSION

Les phénomènes décrits dans ce guide sont appelés à évoluer. Les groupes se recomposent, les plateformes se transforment, les modes opératoires s'adaptent et les références mobilisées se renouvellent rapidement. En revanche, les mécanismes qui sous-tendent ces formes d'exploitation demeurent relativement stables : repérage des vulnérabilités, construction d'une relation d'emprise, isolement progressif, contrôle par la peur, la honte ou le chantage, puis escalade des violences. Dès lors, la capacité des professionnels à identifier ces mécanismes constitue le repère le plus durable.

Cette approche invite également à dépasser les catégories d'analyse traditionnelles. Les trajectoires observées sont souvent complexes : un même mineur peut être successivement, voire simultanément, victime, auteur sous contrainte ou participant à des violences. Ces situations appellent une évaluation individualisée, fondée sur l'analyse du contexte, des mécanismes d'emprise et des facteurs de vulnérabilité, sans minimiser la gravité des faits ni réduire les jeunes concernés à une identité unique de victime ou d'auteur. De même, aucun indice, pris isolément, ne permet de caractériser une situation. C'est la convergence de plusieurs éléments, leur évolution dans le temps et leur mise en perspective qui doivent guider l'appréciation des professionnels.

La réponse à ces phénomènes repose enfin sur une approche résolument pluridisciplinaire. Les professionnels de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance, du secteur social, du monde du sport, des forces de sécurité et de l'autorité judiciaire disposent chacun d'informations partielles et de compétences complémentaires. La qualité de la coopération entre ces acteurs, le partage d'informations dans le respect des cadres juridiques applicables et la mobilisation précoce des dispositifs compétents constituent des conditions essentielles d'une prise en charge efficace.

Face à ces situations, les professionnels ne sont pas dépourvus de ressources. Les dispositifs spécialisés d'écoute, d'accompagnement, de signalement et d'investigation permettent d'apporter une réponse graduée, adaptée à la nature des faits ainsi qu'au niveau de danger. L'enjeu n'est pas de disposer immédiatement de toutes les réponses, mais d'identifier une situation préoccupante, d'évaluer le degré d'urgence, de mobiliser les partenaires compétents et d'assurer la protection du mineur dans les meilleurs délais.

Au-delà des qualifications juridiques et des procédures, ces situations concernent avant tout des enfants et des adolescents confrontés à des mécanismes de manipulation, de contrainte et de violence susceptibles d'altérer durablement leur développement, leur santé et leurs relations aux autres. **Dans ce contexte, la qualité de l'accueil de la parole, l'absence de jugement, la reconnaissance des mécanismes d'emprise et la mise en œuvre d'une réponse coordonnée constituent les premiers leviers de protection.** Plus que la connaissance d'un phénomène émergent, c'est la capacité collective des institutions à reconnaître ces situations, à agir de manière concertée et à restaurer un environnement protecteur qui conditionnera l'efficacité de la prévention et de la prise en charge.

GLOSSAIRE

Le phénomène et ses désignations

EVN / NVE (extrémisme violent nihiliste) : Violences issues de communautés numériques décentralisées, dépourvues d'idéologie cohérente, où la violence est valorisée pour elle-même et/ou comme moyen d'accélérer l'effondrement de l'ordre social.

Exploitation sadique en ligne (SOE) : Désignation issue du champ de la protection de l'enfance pour le même écosystème, centrée sur le dommage subi par l'enfant plutôt que sur la mouvance.

The Com (*The Community*) : Écosystème transnational et décentralisé de communautés numériques criminelles (pédocriminalité, actes de torture et de barbarie, coercition...) dont 764, CVLT, NLM ou MKY. Certains groupes qui y sont associés ont été désignés comme entités terroristes aux États-Unis ainsi qu'au Canada.

Cyber Com / Sextortion Com / Offline Com : Les trois pôles d'activité de The Com : cybercriminalité, exploitation sexuelle, violences dans le monde physique. Frontières poreuses.

Edgysphere : Écosystème diffus de communautés transgressives (imageboards, forums de harcèlement, espaces de gore) valorisant la provocation et la désensibilisation, terreau culturel antérieur à la structuration des réseaux.

Maniac culture : Sous-culture violente d'origine russo-ukrainienne valorisant l'agression physique aléatoire d'inconnus, filmée et diffusée afin d'obtenir un statut au sein du groupe.

Fonctionnement interne et pratiques

Clout : Capital social acquis par la capacité à produire de la peur, de la douleur ou de l'humiliation. Monnaie de la reconnaissance dans le milieu.

Monnaie sociale : Bien dont la valeur ne tient pas à son utilité marchande mais à ce qu'il permet d'obtenir dans un groupe : reconnaissance, statut, accès à des espaces fermés.

Roster : Liste de membres ou de pseudonymes rendant visibles rangs, affiliations et réputations.

Lorebook : Dossier compilant images et humiliations d'une victime. Double usage d'extorsion et de prestige.

Cut signs : Injonction faite à la victime de graver au couteau le pseudonyme de l'auteur ou le sigle du groupe sur sa peau.

Coercive bonding : Installation accélérée d'un lien de soumission par exigences croissantes présentées comme preuves de loyauté.

Murder points : Système de points attribués à des actes violents filmés (MKY), la valeur variant selon la gravité et la qualité de l'enregistrement.

Manhunt : Traque organisée d'une cible, filmée comme preuve d'action et matériau de propagande.

Mundane : Terme désignant, dans ces milieux, une cible extérieure au groupe.

Sextortion guides : Manuels d'extorsion sexuelle produits et échangés au sein des réseaux, codifiant repérage, accroche, coercition et verrouillage.

Gore editing : Montage de contenus violents, marqueur de compétence et d'appartenance.

Techniques d'approche et de contrainte

Grooming : Processus de mise en confiance progressive d'un mineur en vue de son exploitation sexuelle.

Love bombing : Affection et validation démesurées déployées de façon intensive au début du contact, souvent sous forme de relation amoureuse feinte.

Catfishing : Usurpation d'apparence ou d'identité pour créer un faux profil attractif.

Schéma d'obéissance (*pattern of obedience*) : Escalade délibérément graduée des demandes, visant la conformité avant la sévérité.

Extorsion sexuelle : Chantage consistant à menacer une victime de diffuser des images intimes pour obtenir davantage de contenus, de l'argent ou des actes.

Doxing : Collecte et diffusion de données personnelles identifiantes (adresse, téléphone, identité des proches).

Swatting : Signalement mensonger d'une urgence grave afin de provoquer une intervention policière armée au domicile d'une victime.

SIM swapping : Prise de contrôle du numéro de téléphone d'une personne pour intercepter ses codes d'authentification.

Deepfake / nudification : Images truquées ou dénudées générées par intelligence artificielle, permettant d'extorquer une victime sans qu'elle ait produit de contenu réel.

CSAM : *Child Sexual Abuse Material* : matériel de violences sexuelles sur mineur (terminologie de référence, préférée à « pédopornographie »).

Idéologies, esthétiques et sous-cultures

O9A (*Order of Nine Angles*) : Réseau occultiste néonazi et accélérationniste apparu au Royaume-Uni ; matrice de symboles et d'imaginaires, structuré en cellules autonomes (*nexions*), sans autorité centrale. Ne fait pas partie de The Com en tant que tel, mais en constitue une source d'inspiration.

Seven Fold Way / culling / insight roles : Éléments du corpus O9A : parcours initiatique par la transgression. Élimination rituelle d'êtres jugés indignes. Infiltration de milieux opposés à des fins d'endurcissement.

Accélérationnisme : Doctrine promouvant l'effondrement de l'ordre sociétal. Dans ses formes néonazies, prélude à un ordre racial blanc.

Terrorgram : Réseau accélérationniste néonazi opérant sur Telegram, désigné organisation terroriste par plusieurs États entre 2024 et 2025.

Culture des saints : Vénération d'auteurs de tueries ou d'attentats, érigés en figures admirées via memes, montages ou pseudonymes.

Columbiners : Fandom idéalisant les auteurs de la tuerie de Columbine (1999).

True crime community : Écosystème de créateurs et d'utilisateurs centré sur les crimes réels. Très majoritairement non extrémiste, une frange marginale glorifiant les auteurs.

Incel : Abréviation d'*involuntary celibate*. Sous-culture en ligne devenue, dans ses formes extrêmes, une idéologie associée à plusieurs attaques de masse.

Black pill : Vision fataliste, présente dans certains espaces incel, selon laquelle les hiérarchies sociales et sexuelles seraient fixes et l'échec définitif.

Masculinisme / manosphère : Écosystème de communautés aux frontières poreuses partageant une lecture des rapports entre les sexes fondée sur l'idée d'un déclin ou d'une domination des hommes.

E-girl / alt-girl : Sous-cultures numériques valorisant une esthétique alternative (influences emo, goth, anime). Surfaces de repérage activement ciblées, mais non des indicateurs de risque en elles-mêmes.

Cutecore : Esthétique associant iconographie *kawaii*, pastels et références à l'enfance à des contenus liés à l'automutilation, aux troubles alimentaires ou à la violence.

Imageboard : Forum organisé autour du partage d'images, généralement sans inscription, sous anonymat et avec archivage temporaire (ex. 4chan).

LARPer : *Live Action Role Player* : individu se présentant comme membre actif d'un réseau ou auteur de faits criminels sans que cette identité corresponde à son implication réelle.

Lurker : Participant se limitant à l'observation des espaces d'échange.

ANNEXE 1 : FICHES DÉTAILLÉES DES PRINCIPAUX GROUPES

Ces fiches ont une valeur illustrative et documentaire. Les groupes évoluent, se scindent et se recomposent en permanence : ce sont les mécanismes, et non les noms, qui doivent guider le repérage. Les chiffres attribués aux groupes eux-mêmes sont des revendications, à distinguer des faits judiciairement établis.

MKY (Maniac Murder Cult), aussi MMC ou MKU · 2017, Dnipro, Ukraine

Fondé en 2017 à Dnipro par Yegor Krasnov, connu sous le pseudonyme d'« Egor Maniac », MKY émerge d'une culture de violence de rue et d'agressions aléatoires filmées. Le groupe a d'abord existé hors ligne avant de diffuser ses productions sur Internet, et constitue un jalon essentiel dans la formation de l'Offline Com.

Son apport décisif est la conversion de la violence en système de réputation : les actes commis et filmés sont valorisés et se voient attribuer symboliquement des « points » selon leur gravité. Cette logique de score réduit la distance psychologique entre le jeu, la compétition et l'atteinte réelle aux personnes, l'acte criminel devenant une épreuve permettant d'accéder à une reconnaissance interne. Ses références mêlent néonazisme, satanisme, misanthropie et accélérationnisme, sans former un programme politique cohérent : la constante est la glorification de la violence et la recherche de notoriété.

À l'automne 2025, MKY revendiquait plus de cinquante meurtres et cent cinquante autres infractions commises hors ligne. Ces chiffres sont des revendications du groupe, non un bilan judiciairement établi, et doivent toujours être présentés comme tels.

CVLT, stylisation de « cult » · 2017-2019, France (Antibes)

CVLT constitue le précédent direct de 764 et l'un des premiers noyaux européens de la mouvance. Le groupe s'est formé entre 2017 et 2019 autour de Rohan Sandeep Rane, étudiant à la SKEMA Business School d'Antibes, d'abord sur la messagerie Kik puis sur Discord à la fin de 2019. Son ancrage français en fait un point d'attention particulier pour les professionnels du pays.

Son innovation majeure est d'avoir fait du statut au sein du groupe une récompense méritée par la production de contenus : images d'exploitation sexuelle de mineurs, actes d'humiliation, automutilation imposée. L'exploitation y est ritualisée et glorifiée. C'est ce qui distingue CVLT de l'extorsion sexuelle financière classique, où l'auteur cherche de l'argent : ici, le contenu vaut pour lui-même, comme preuve de contrôle et comme ressource sociale au sein de la communauté. CVLT a également introduit dans ces réseaux une imagerie issue du mouvement O9A, dont l'usage était, pour beaucoup de participants, largement esthétique.

CVLT rassemblait environ cent cinquante personnes. Plusieurs de ses membres sont devenus des figures reconnues de l'écosystème, dont Bradley Cadenhead, futur fondateur de 764. Les sources indiquent que Rane aurait explicitement accéléré l'activité du groupe en 2020 depuis Antibes durant le confinement, ce qui relie très concrètement le facteur Covid à une montée en intensité des pratiques. Un milieu adjacent, Gregggy Cult, spécialisé dans le chantage au suicide et à l'automutilation, appartient au même environnement. Rohan Rane a été condamné par la cour d'assises de Paris le 9 octobre 2026 à 20 ans de réclusion criminelle et à une interdiction définitive du territoire national pour plusieurs crimes et délits, dont l'extorsion en bande organisée aggravée par des actes de torture et de barbarie, notamment sur des mineurs. Il s'agit de la première condamnation en France pour des actes de torture et de barbarie imposés à distance.

764, 2021, Stephenville, Texas

Le groupe 764 apparaît en janvier 2021, fondé par Bradley Cadenhead, alors âgé de quinze ans ; son nom reprend une partie de son code postal. Cadenhead avait auparavant évolué dans l'environnement de CVLT,

dont 764 reprend les méthodes et une partie des références. Sa création ne marque pas la naissance d'un phénomène entièrement nouveau, mais une phase d'amplification et de diffusion : les pratiques expérimentées dans les groupes précurseurs sont portées à l'échelle des grandes plateformes fréquentées par les mineurs : Discord, Telegram, Roblox, Snapchat, Instagram.

L'extorsion sexuelle en constitue le cœur : les membres repèrent des mineurs vulnérables, obtiennent des contenus intimes ou compromettants, puis s'en servent pour exiger des actes de plus en plus dégradants. La spécificité de 764 tient à la combinaison d'une emprise individualisée sur la victime et d'une valorisation collective : la victime est isolée dans une relation de chantage, tandis que l'auteur tire du statut de la mise en circulation de cette domination dans les canaux de groupe. Les pratiques documentées associent production de contenus pédocriminels, automutilation contrainte, cruauté envers les animaux, harcèlement, doxxing et swatting — sans que toutes les victimes subissent l'ensemble de ces violences.

764 n'est pas une structure stable, mais un ensemble mouvant de cellules, de dissidences et d'imitateurs partageant une histoire, une esthétique et des méthodes. Le réseau survit à l'arrestation de son fondateur parce qu'il fonctionne comme une marque appropriable par n'importe quelle cellule. En avril 2025, le Département de la Justice américain a annoncé l'arrestation de deux de ses figures, Leonidas Varagiannis (« War ») et Prasan Nepal (« Trippy »), pour l'exploitation d'une entreprise criminelle internationale ; en mai 2025, le FBI faisait état de 250 enquêtes en cours dans ses 55 bureaux territoriaux.

Ramifications et groupes associés fréquemment cités : Court, Kaskar, Harm Nation, Leak Society, H3ll, 676, 7997, 8884, 2992, 555, Slit Town, Slitbunnies, 545, 404, NMK, 303, SR1, XVN, 1800, 6996, 876, BSMT, Valhalla, Late ; groupes plus récents ou liés à l'O9A : Milikolosskrieg (MSK), NSK764, Satanic Front, Temple ov Blood. Cette liste n'est ni exhaustive ni stable : elle illustre l'ampleur de la fragmentation, non un annuaire fiable.

NLM (No Lives Matter), depuis 2021

No Lives Matter s'inscrit dans la continuité de la culture développée par MKY, tout en l'adaptant aux espaces anglophones de The Com. Son nom exprime une misanthropie radicale et le rejet de toute valeur humaine. Les sources divergent sur sa date de naissance et sur son degré d'autonomie vis-à-vis de 764 : certaines le situent en 2021, d'autres identifient une autonomisation en 2024, et une publication conjointe « NLM x 764 » a été diffusée en septembre 2024, ce qui interdit une chronologie trop linéaire de la scission.

Son apport principal est la diffusion de manuels de passage à l'acte. À partir de 2021, NLM a traduit en anglais des documents issus de MKY et produit ses propres guides (*Kill Guide*, *NLM x MKU Kill Guide*). Ces manuels constituent un répertoire d'action : techniques d'intimidation, scénarios de coercition, sélection de cibles - qui réduit la distance entre la consommation de contenus violents, la socialisation de groupe et la préparation d'une action. Leur diffusion dans des groupes composés de jeunes augmente la probabilité qu'un membre isolé interprète le passage à l'acte comme une voie d'accès au statut. NLM est aussi associé à la bascule vers la violence hors ligne, par exemple les attaques liées à Slain764 en Suède en 2024.

ANNEXE 2 : TABLEAUX JURIDIQUES COMPLETS

1. Exploitation sexuelle des mineurs en ligne (pédocriminalité)

Infraction	Nature	Article(s)	Peine	Aggravation en ligne / bande organisée
Sollicitation sexuelle d'un mineur de 15 ans par un majeur (grooming)	Délit	Art. 227-22-1	2 ans / 30 000 €	5 ans / 75 000 € si rencontre
Corruption de mineur	Délit	Art. 227-22	5 ans / 75 000 €	7 ans / 100 000 € si mise en contact via réseau ; 10 ans / 1 M€ si bande organisée
Sollicitation d'un mineur pour obtenir la diffusion de son image pornographique (auto-génération)	Délit	Art. 227-23-1 (créé par la loi n° 2021-478 du 21/04/2021)	7 ans / 100 000 €	10 ans / 150 000 € si mineur de 15 ans ; 10 ans / 1 M€ si bande organisée
Fixation, captation, enregistrement d'image pédocriminelle	Délit	Art. 227-23 al. 1	5 ans / 75 000 €	—
Diffusion, offre, transmission, importation, exportation d'image à caractère pédocriminelle	Délit	Art. 227-23 al. 2	5 ans / 75 000 €	7 ans / 100 000 € si réseau électronique ; 10 ans / 500 000 € si bande organisée
Détention, acquisition, consultation habituelle (y compris à titre onéreux) d'image pédocriminelle	Délit	Art. 227-23 al. 4	2 ans / 30 000 €	—
Instigation à la représentation ou l'image d'un mineur à caractère pornographique non suivie d'effet	Délit	Art. 227-28-3 renvoyant à 227-23	3 ans / 45 000 € (délit) ou 7 ans / 100 000 € (crime) selon l'infraction visée	—
Recours à la prostitution d'un mineur	Délit	Art. 225-12-1	3 ans / 45 000 €	5 ans / 75 000 € si mineur de 15 ans ou via réseau électronique
Viol commis sur mineur mis en contact via un réseau de communication électronique	Crime	Art. 222-23 + 222-24	15 ans de réclusion criminelle	20 ans si mineur de 15 ans

Infraction	Nature	Article(s)	Peine	Aggravation en ligne / bande organisée
Agression sexuelle par personne mise en contact avec la victime via réseau électronique	Délit	Art. 222-27 + 222-28 6°	5 ans / 75 000 €	7 ans / 100 000 €
Harcèlement sexuel en ligne en vue d'obtenir un acte sexuel	Délit	Art. 222-33-2	2 ans / 30 000 €	3 ans / 45 000 € si via un service de communication au public en ligne

2. Chantage, extorsion et violences numériques

Infraction	Nature	Article(s)	Peine	Aggravation
Extorsion (violence, menace, contrainte pour obtenir un contenu, une somme, un engagement)	Délit	Art. 312-1	7 ans / 100 000 €	Crime (réclusion criminelle) si torture ou actes de barbarie, bande organisée avec arme, etc.
Chantage sexuel en ligne (extorsion sexuelle)	Délit	Art. 312-10 (modifié par la loi n° 2024-449 SREN du 21/05/2024, en vigueur depuis le 23/05/2024)	5 ans / 75 000 €	7 ans / 100 000 € si exercé en ligne au moyen d'images ou vidéos sexuelles, ou en vue d'en obtenir
Chantage avec mise à exécution de la menace	Délit	Art. 312-11	7 ans / 100 000 €	—
Diffusion non consentie d'images ou de paroles intimes réelles	Délit	Art. 226-2-1	2 ans / 60 000 €	—
Diffusion non consentie de montage ou deepfake à caractère sexuel	Délit	Art. 226-8-1 (créé par la loi SREN du 21/05/2024)	2 ans / 60 000 €	3 ans / 75 000 € si diffusion en ligne
Cyberharcèlement (propos ou comportements répétés)	Délit	Art. 222-33-2-2	1 an / 15 000 €	2 ans / 30 000 € si commis sur mineur de 15 ans ou via support numérique ou pluralité d'auteurs ; 3 ans / 45 000 € en cumul de circonstances

Infraction	Nature	Article(s)	Peine	Aggravation
Doxxing (divulgaration d'informations privées exposant à un risque)	Délit	Art. 223-1-1	3 ans / 45 000 €	5 ans / 75 000 € si victime mineure ou vulnérable
Usurpation d'identité numérique	Délit	Art. 226-4-1	1 an / 15 000 €	—

3. Infractions propres aux réseaux sadiques et extrémistes

Infraction	Nature	Article(s)	Peine	Aggravation
Provocation au suicide	Délit	Art. 223-13 CP	3 ans / 45 000 € (condition : suicide ou tentative effective)	5 ans / 75 000 € si victime mineure de 15 ans
Diffusion de message violent, pornographique ou gravement attentatoire à la dignité humaine accessible à un mineur, ou incitant un mineur à un jeu dangereux	Délit	Art. 227-24 CP	3 ans / 75 000 €	—
Séviesses graves et actes de cruauté envers un animal	Délit	Art. 521-1 CP	3 ans / 45 000 €	5 ans / 75 000 € si mort de l'animal ; circonstance aggravante si commis en présence d'un mineur

4. Harcèlement scolaire (souvent le point d'entrée avant bascule vers ces réseaux)

Infraction	Nature	Article(s)	Peine
Harcèlement scolaire sans incapacité	Délit	Art. 222-33-2-3 renvoyant à 222-33-2-2	3 ans / 45 000 €
Harcèlement scolaire avec incapacité ≤ 8 jours	Délit	Art. 222-33-2-3	3 ans / 45 000 €
Harcèlement scolaire avec incapacité > 8 jours	Délit	Art. 222-33-2-3	5 ans / 75 000 €
Harcèlement scolaire ayant conduit au suicide ou à une tentative	Délit	Art. 222-33-2-3	10 ans / 150 000 €

BIBLIOGRAPHIE

Rapports d'organisations internationales et d'agences

Argentino, M.-A., Barrett, G. & Tyler, M. B. (2024, 19 janvier). 764 : The Intersection of Terrorism, Violent Extremism, and Child Sexual Exploitation. Global Network on Extremism and Technology (GNET).

Commission européenne & Moonshot. Incels : première analyse du phénomène dans l'UE, et impact et difficultés associées sur le plan de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Radicalisation Awareness Network (RAN).

Commission européenne. Communication 52026DC0101. EUR-Lex.

Europol. (2025, janvier). The Rise of Online Cult Communities Dedicated to Extremely Violent Child Abuse (Intelligence Notification n° 06/2025).

Europol. (2026). European Union Terrorism Situation and Trend Report (TE-SAT). Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Europol. (2026, 14 juillet). Project COMPASS.

Global Project Against Hate and Extremism (GPAHE). (2026, 20 février). Manuals of Destruction : Extremist How-To Manuals Teaching Kids How to Extort, Poison, and Kill.

Institute for Strategic Dialogue (ISD). (2025, 27 mars). 764 [Explainer].

Institute for Strategic Dialogue (ISD). (2025, 8 mai). Terror Without Ideology ? The Rise of Nihilistic Violence.

Institute for Strategic Dialogue (ISD). (2025). Networks of Harm : A Victim-Centric Information Resource on the 764 Sextortion Network.

Institute for Strategic Dialogue, Global Internet Forum to Counter Terrorism (GIFCT) & Global Network on Extremism and Technology (GNET). (2026, février). Beyond Extremism : Platform Responses to Online Subcultures of Nihilistic Violence.

International Centre for Counter-Terrorism (ICCT). (2025, octobre). Fury and Void : Legal Pathways to Counter 764.

Malkki, L., Ali-Hokka, H. & Benjamin, S. (2025, novembre). Violence-Focused Online Communities. RADIA, University of Helsinki.

Middlebury Institute, Center on Terrorism, Extremism and Counterterrorism (CTEC). (2024). Dangerous Organizations and Bad Actors : Order of Nine Angles.

National Counterterrorism Innovation, Technology, and Education (NCITE) Center. (2025). Prosecuting Nihilistic Violent Extremism : An Examination of Federal and State Charges Against 764 and Related Networks. U.S. Department of Homeland Security, Grant Award n° 20STTPC00001-06, Omaha (NE).

Resolver. (2026, 29 janvier). Weaponised Loneliness : A Critical Harm Intelligence Briefing.

Shah, S. (2021). Order of Nine Angles. Centre for the Critical Study of Apocalyptic and Millenarian Movements, University of Cambridge.

Smith, P. (2025, août). Com/764 : Transnational Abuse, Extortion, and Cybercrime Networks Targeting Youth. Canadian Anti-Hate Network.

Organisations de protection de l'enfance et lignes d'écoute

Association e-Enfance/3018. (2025). Rapport de transparence 2025. Association reconnue d'utilité publique.

Goharian, A. & Slotnick, A. (2026). Advancing Response to Sadistic Online Exploitation in Networked Youth Environments. Thorn.

National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC). (2025). Spike in Online Crimes Against Children a « Wake-Up Call »

National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC). CyberTipline Data.

National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC). (2026). The Work Never Stops : A First Look at NCMEC's 2025 Data.

Protect Children. (2026). Our Voice : Survivor Experiences of Online Abuse. Understanding the Distinct Impacts of Online and Offline Child Sexual Abuse and Exploitation.

Travaux de veille spécialisée (Marc-André Argentino, *From the Depths*)

Argentino, M.-A. (2025, 15 janvier). The Pillars of the Com Network.

Argentino, M.-A. (2024, 9 mai). When « Community » Means Cruelty : An Introduction to the Criminal Networks and Behaviors of The Community, Comm, Com, and 764.

Argentino, M.-A. (2025, 18 mars). Transgression as Transformation : Unpacking the Order of Nine Angles' Ideological Fusion.

Argentino, M.-A. (2025, 17 avril). Mortis Covenant & the Order of Nine Angles : An Analysis of the Nikita Casap Case.

Argentino, M.-A. (2025, 17 avril). Nihilistic Violent Extremism (NVE) : An Analytical Framework.

Argentino, M.-A. (2025, 13 mai). From Sexual Exploitation to Terror Tactics : 764's Sadistic Leadership Under Trippy and War.

Argentino, M.-A. (2025, 23 mai). From Rosters to Murder : Aesthetics, Clout, and Ideology in the Com Network.

Argentino, M.-A. (2025, 16 juillet). CuteCore : The Soft Look of the Com Network.

Argentino, M.-A. (2025, 18 septembre). Beyond the Headlines : Arrest Data and Drivers of Nihilistic Violent Extremism in the Com Network.

Argentino, M.-A. & Smith, P. (2025, 28 novembre). Understanding the Relationship Between 764 and The Com Network.

Argentino, M.-A. (2026, 30 janvier). Schrödinger's Terrorism : Is It or Is It Not in the Box ?

Articles scientifiques

Anderson, C. A. & Bushman, B. J. (2002). Human aggression. *Annual Review of Psychology*, 53, 27-51.

Bell, V. (2023, avril). Occult Beliefs and the Far Right : The Case of the Order of Nine Angles. *Studies in Conflict & Terrorism*.

Den Elzen, J. I., Asscher, J. J., Lang, K. M. et al. (2026, mai). The association between media exposure and violent radicalization of young people : A multilevel meta-analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 88.

Gozlan, A. (2013). La machine virtuelle. Une désintimité à l'œuvre. *Recherches en psychanalyse*, 16(2), 185-193.

Mathews, B., Parvin, K., Walsh, K., Finkelhor, D., Higgins, D., Scott, J. G., Napier, S., Burton, M., Nicholas, M., Noll, J. G., Flynn, A. & De Silva, A. (2025). Online child sexual victimization and associated health risk behaviours and mental disorders : Findings from a national survey in Australia. *SSM – Mental Health*, 8, art. 100581.

McGlynn, C. & Rigotti, C. (2025). From Virtual Rape to Meta-rape : Sexual Violence, Criminal Law and the Metaverse. *Oxford Journal of Legal Studies*, 45(3), 554-582.

McLachlan, K. J. (2025). Using Trauma Theory to Explain the Victim-Offender Overlap and Examining Its Relevance in Sentencing. *Victims & Offenders*, 20(5-6), 1187-1207.

Page, S., McFeeters, A., Rani, N. et al. (2025). Psychological and Emotional Harms of Online Child Sexual Exploitation and Abuse in Children Under the Age of 18 : A Systematic Review of the Evidence. *Child Abuse Review*, 34(4), e70048.

Ramos, E. (2022). La chambre connectée des adolescents et la construction de soi. *Agora débats/jeunesses*, 92(3), 41-54.

Rousseau, C., Miconi, D., Ngov, C. et al. (2025, 1er avril). Ideological and Nihilistic Violence in Adolescents Referred to a Specialized Clinic for Violent Extremism. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 67(2), 30-48.

Stănicke, L. I., Reiremo, G. K., Scheie, S. I., Jessen, R. S. & Jensen, T. K. (2024). Navigating, being tricked, and blaming oneself, A meta-synthesis of youth's experience of involvement in online child sexual abuse. *Child & Family Social Work*, 29(4), 1096-1114.

Tisseron, S. (2003). Le désir « d'extimité » mis à nu. *Le Divan familial*, 11(2), 53-62.

Yesilada, M. & Lewandowsky, S. (2022). Systematic review : YouTube recommendations and problematic content. *Internet Policy Review*, 11(1), 1-22.

Sources institutionnelles françaises

Arfaoui, M. & Elbaz, J. (2025, février). Numérique adolescent et vie privée : une enquête auprès des élèves de collèges et de leurs parents. CNIL – LINC.

Gosselin, B., Richard, O. & Rossignol, L. (2026). Rapport d'information n° 776 (2025-2026) fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes. Sénat.

Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (SELL). (2026). L'Essentiel du jeu vidéo, Bilan du marché français 2025.

Conseil national de l'Ordre des médecins. Modèle de signalement pour mineur et page Vigilance, violences, victimes.

Ministère de l'Éducation nationale, Éduscol. Protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles.

Presse

France 24 / AFP. (2025, 22 août). Un cybercriminel incarcéré pour actes de cruauté et pédopornographie.

Levine, M., Thomas, P. & Bruggeman, L. (2025, 6 mai). FBI has opened 250 investigations tied to violent online network « 764 » that preys on teens, top official says. ABC News.

Federal Bureau of Investigation, Boston Field Office. (2026, 19 février). FBI Boston Warns of Nihilistic Violent Extremists Targeting Children and Vulnerable Victims Online.

AP News. (2025, 18 juin). German-Iranian man arrested in cybergrooming and virtual sexual abuse of children.

e- enfance



Ensemble, agissons pour
un monde numérique
responsable

Association Reconnue d'Utilité Publique

